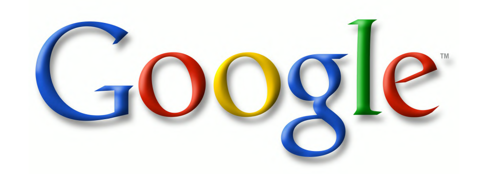
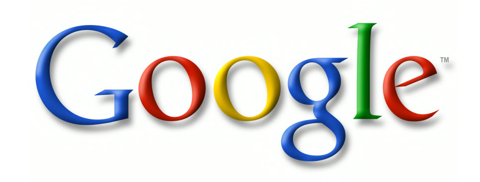



Google


THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
LIBRARIES
THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
ARTES SCIENTIA VERITAS
1817







LE PATRIOTISME

DES

VOLONTAÎRES ROYAUX

DE

L'ECOLE DE DROIT DE PARIS.

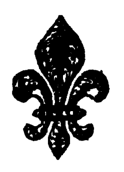
Cet ouvrage se trouve aussi :

CHEZ { A. LECLÈRE, Libraire, quai des Augustins, n° 35;
N. PICHARD, Libraire, quai Conti, n° 5.

LE PATRIOTISME DES VOLONTAIRES ROYAUX DE L'ÉCOLE DE DROIT DE PARIS.

PAR ALEXANDRE GUILLEMIN,

DOCTEUR EN DROIT, AVOCAT A LA COUR ROYALE DE PARIS,
VOLONTAIRE ROYAL,
OFFICIER PORTE-DRAPEAU DE L'EX-RÉGIMENT DE LA COURONNE.



PARIS,
ADRIEN EGRON, IMPRIMEUR
DE S. A. R. MONSEIGNEUR, DUC D'ANGOULÊME.

NOVEMBRE. — 1822.

A la Mémoire

DE SON ALTESSE ROYALE

Monseigneur le Duc de Berry,

Fils de France.

O mon Prince!

Vous n'êtes pas mort tout entier; toujours vous vivrez par votre gloire, par les regrets de la France, et par les destinées d'une miraculeuse postérité.

Un Soldat fidèle vient déposer une

couronne sur la tombe de son Général. Il consacre à vos illustres Mânes le récit des actes de patriotisme de ses Frères d'armes.

Acceptez ce pur hommage, du haut des cieux où le crime a fait monter la vertu !

ENVOI

A MADAME LA MARQUISE

DE GONTAUT-BIRON.

De la fidélité je vous offre l'histoire :
Le burin, sous mes doigts, hésiteroit encor,
Si l'un de vos regards, doux présage de gloire,
N'eût donné de l'audace à mon timide essor.

INTRODUCTION.

INTRODUCTION.

Toute la France doit encore se souvenir que la nouvelle du débarquement de Buonaparte sur les côtes de Provence, au 1er mars 1815, produisit dans les cœurs royalistes un sentiment presque général de sécurité. « Il vient, disoit-on, se précipiter « lui-même dans l'abîme! »

A l'exception de quelques hommes qui voyoient les choses de plus près, l'immense majorité des Français, endormie dans la joie, ne pouvoit ni soupçonner une conspiration, ni présumer le succès des conspirateurs.

Ce n'est pas assez de dire que la prospérité publique commençoit à renaître, mais

il faut dire qu'elle sembloit déjà surabonder de toutes parts, sous le gouvernement paternel de Louis XVIII.

Etoit-il donc permis alors de croire que la patrie renfermât ses ennemis dans son propre sein, parmi ses propres enfans? Devoit-on s'attendre au parjure de presque toute une armée? un serment solennel n'avoit-il pas lié cette armée à nos anciens maîtres? et sa gloire, qui avoit commencé avec eux, pouvoit-elle rien perdre de son nouvel éclat sous leur antique et victorieuse bannière? Non, de telles pensées n'appartenoient pas à la loyauté du caractère national : aussi les enrôlemens de Volontaires royaux ne furent pas très-empressés d'abord; on les regardoit comme inutiles : sans quoi la France se seroit levée en masse pour étouffer la rébellion. Il ne faut pas oublier non plus que l'armée a eu ses fidèles, et

même ses martyrs. Régénérée depuis, par l'immortel duc de Feltre, elle nous a constamment fait voir son horreur pour les factieux : nous lui devons le salut de la monarchie dans nos derniers troubles ; et même, au mois de mars 1815, il étoit en la puissance de ses chefs de lui épargner la honte des Cent-Jours. Tout le monde sait qu'après la lecture de la criminelle proclamation du maréchal Ney, la majeure partie des soldats, qui n'en avoient pas entendu les paroles, y répondirent par les cris de VIVE LE ROI! VIVENT LES BOURBONS! Bientôt leur méprise fut dissipée ; et la capitale et les provinces apprirent, avec une égale stupeur, cette défection qui, malheureusement, devint contagieuse pour toutes les troupes élevées à l'école de l'usurpation.

Cependant les corps de Volontaires royaux se formèrent sur tous les points du

territoire : leur élan fut rapide; mais il fut rarement secondé et souvent combattu par les autorités civiles et militaires; car, la trop magnanime confiance du Roi avoit laissé les créatures de Buonaparte en possession de la plupart des emplois importans.

En résultat, tandis que tout marchoit de concert dans les plans de la félonie, rien, au contraire, n'étoit prévu pour les efforts de la fidélité.

Toutefois le dévouement des Volontaires royaux ne fut pas sans quelque gloire : témoins ceux qui, avec les braves du dixième régiment de ligne, ont suivi la valeur de Monseigneur le duc d'Angoulême au combat, et presque à la victoire, dans le midi de la France; témoin aussi l'héroïque Vendée; témoins encore les jeunes Elèves de l'Ecole de Droit de Paris, dont je vais ra-

conter les généreux sacrifices pour la cause du Roi et de la patrie.

Il y a déjà plus de sept ans que se sont passés les événemens qui font la matière de ce récit; mais ils n'en sont pas moins parfaitement présens à la mémoire de tous les témoins oculaires : souvent, depuis cette époque, ils ont été l'objet de nos entretiens. D'ailleurs, les traits les plus marquans de ma narration sont publics, et je pourrois invoquer, à cet égard, même le témoignage de ceux qui se sont faits nos ennemis. Tout, jusqu'aux paroles inopinément prononcées dans des circonstances rapides, s'est profondément gravé dans des âmes toujours en éveil sur des intérêts liés à ceux de la patrie. Je puis affirmer, par exemple, que, dans les allocutions de nos chefs, telles que je les rapporte, c'est leur propre inspiration, et non pas la rhétorique de l'auteur, qui les

fait parler; et certes, il n'y a guère d'éloquence comparable à celle que donne à tout homme de cœur une forte situation. Au surplus, j'ai pris la précaution de lire cet écrit à un grand nombre de Volontaires de l'Ecole de Droit, et ils sont demeurés d'accord de la fidélité de mes souvenirs sur tout ce qui s'est fait et sur tout ce qui s'est dit de mémorable dans l'histoire du Bataillon, à tel point que, pour me servir d'une expression familière, mais énergique, *ils croyoient encore y être*, et que de généreuses larmes, sur leur propre dévouement, s'échappoient de leurs yeux: car il faut mettre la modestie de côté, quand il s'agit de l'honneur français.

Que si l'on me demande pourquoi je n'ai pas écrit cette relation dans un temps plus rapproché des événemens : je répondrai franchement que, malgré le projet que j'en

avois conçu dès la fin de 1815, je ne croyois pas d'abord le sujet susceptible de tant d'intérêt, surtout le Bataillon de l'Ecole de Droit n'ayant pas eu la satisfaction de verser son sang pour le Roi et pour la France. Le martyre de quelques-uns de nos frères d'armes, indignement assassinés par les janissaires de Buonaparte, est bien digne de la douleur publique, mais ne me paroissoit pas pouvoir, seul, tenir lieu d'un combat. Encore bien jeune alors, je ne voyois la gloire que dans ce qu'elle a d'éclatant au dehors; mais aujourd'hui je la vois dans le fond du cœur de tous les Volontaires, qui, pour n'avoir pas trouvé l'occasion de mourir sur le champ de bataille, n'en avoient pas moins fait leur sacrifice, et qui, d'ailleurs, bien loin de fuir jamais la rencontre de l'ennemi, ont au contraire périlleusement affronté plus d'une fois et sa présence et ses fureurs.

Avant même que les trois cents soldats de la famille des Fabius fussent sortis de Rome, toute la ville portoit déjà leurs louanges jusqu'au ciel : *manat totâ urbe rumor; Fabios ad cœlum laudibus ferunt* (1).

Ce qu'il y a de remarquable surtout dans la conduite du Bataillon de l'Ecole de Droit, c'est l'esprit de persévérance et d'immolation qui convient en effet aux esclaves volontaires de leurs devoirs. Voilà une sorte d'héroïsme qui, destitué de preuves ensanglantées, ne paroît pas, au premier coup d'œil, capable de captiver une attention générale : mais quelques personnes ayant été vivement émues au récit de plusieurs scènes de ce drame, et madame la marquise de Gontaut-Biron, l'une d'elles, m'ayant

(1) Tit.-Liv., lib. II, n. 49.

demandé la rédaction de ce que j'avois raconté de vive voix, je la lui promis avec d'autant plus d'empressement, que je n'avois pas cessé d'être tourmenté du désir de mettre au jour des actes de dévouement dont la France s'étonnera sans doute de n'avoir pas connu plus tôt les intéressans détails. Pendant long-temps je n'ai pas eu les loisirs nécessaires pour remplir convenablement cette promesse, mais je viens d'y consacrer enfin une partie des vacances de cette année judiciaire 1822.

A mesure que j'écrivois, j'ai trouvé mon sujet véritablement digne de l'impression, en telle sorte que, dès les premières pages, j'ai eu l'intention de le publier, et je ne m'en cache pas; je crois même pouvoir dire que c'est un monument historique élevé en l'honneur de l'Ecole de Droit de Paris et de la cause royale.

Peut-être est-il heureux qu'un tel ouvrage ne paroisse qu'après les jours de la persécution dont les Volontaires royaux ont été l'objet sous un ministère fauteur des doctrines qui ont amené le 13 février 1820, et les conspirations subséquentes dans lesquelles de malheureuses dupes ont été victimes de la perfidie des grands coupables. Ainsi, un dévouement persécuté excitera doublement l'intérêt des cœurs vertueux.

On se rappelle avec quelle odieuse ironie les bureaux du ministère de la guerre insultoient alors à la fidélité des officiers qui avoient fait ce que les commis du ministre appeloient *le Voyage sentimental de Gand*; c'étoit un titre de réprobation pour les plus dévoués serviteurs du Roi.

Heureusement le successeur immédiat du duc de Feltre n'a eu le temps de para-

lyser qu'une partie des immenses nominations de royalistes qui remplissoient les cadres de l'armée. Non-seulement le duc de Feltre avoit fait ses choix pour les corps déjà formés, mais il les avoit même préparés pour les corps dont la création n'étoit encore qu'en espérance.

Voilà comment cet ancien ministre de Buonaparte, dégagé de ses premiers sermens, a su garder ceux qu'il avoit faits au souverain légitime, en se dévouant pour le salut public, au moment des catastrophes du mois de mars 1815; aussi a-t-il lui-même été enveloppé depuis dans la proscription ministérielle, et il est mort presque pauvre et abreuvé de chagrins.

Puisse le tableau des actes de fidélité que je vais retracer, consoler les mânes de tous les compagnons de notre exil, qui, comme

ce vertueux ministre, sont descendus dans le tombeau avant de voir renaître entièrement le jour de la justice!

Puisse la patriotisme des bons Français y trouver encore un nouvel aiguillon!

Puisse l'Ecole de Droit de Paris ne jamais laisser éteindre le feu sacré qui s'est allumé dans son sein!

Puissent enfin les ennemis du trône être touchés de quelque repentir, en voyant un exemple trop mémorable du mal qu'ils ont fait à la France!

Ma narration a nécessairement un point de contact avec les principaux événemens de la dernière révolution.

Le grand caractère de notre Roi y paroîtra dans toute sa majesté, soit lorsque son

âme généreuse se repose d'abord sur la foi de son armée; soit lorsque ses paternels avertissemens prophétisent à la trahison les malheurs d'une invasion étrangère; soit lorsque son courage lui fait désirer de mourir pour la France; soit lorsqu'il ouvre ses bras à des soldats parjures, dans lesquels il ne voit que des enfans égarés; soit lorsqu'il traverse presque seul une partie de son royaume pour y chercher le meilleur point de défense; soit lorsque la force des armes rebelles l'arrache du sein de ses peuples éplorés; soit lorsqu'il se place entre les armées alliées et les Français, pour être une seconde fois le libérateur de la patrie; soit enfin, lorsqu'après tant de tempêtes, ce royal pilote essaie plusieurs routes sur un océan nouveau, pour arriver ensuite plus infailliblement au port.

Tous les écueils auroient été entièrement

évités, si quelques hommes, placés trop près du gouvernail, n'en eussent perfidement détourné la direction, et trompé une auguste confiance. Nos malheurs sont leur ouvrage; mais l'ancre de salut est enfin jetée par la puissante main qui a su conserver intact le vaisseau de l'état au milieu des périls dont il étoit environné.

Après avoir rendu hommage à la sagesse du monarque, je serai donc obligé de me permettre des paroles de blâme contre quelques ministres, particulièrement à l'occasion de l'amnistie des Volontaires royaux.

J'éviterai du reste, autant que possible, de nommer, et même de désigner les personnages dont la trahison a influé plus ou moins sur la destinée du Bataillon de l'Ecole de Droit: cet écrit doit être un titre d'honneur pour la fidélité, et non pas un acte d'accusation contre les parjures.

Il est bon aussi que justice soit rendue aux Volontaires royaux par une plume indépendante de toute espèce d'influence.

Personne, j'imagine, ne s'effarouchera du titre que je donne à cette relation historique: il est temps de rendre aux termes, dont la révolution a fait un si étrange abus, leur acception naturelle. Or, le véritable *patriotisme* est éminemment caractérisé par un dévouement sans bornes au Roi, à la patrie, et à la Charte qui forme entre eux des liens nouveaux et indissolubles.

Enfin, il faut que l'Ecole de Droit de Paris soit vengée de toutes les calomnies dont quelques légers troubles, suscités dans son sein par des prédicateurs de mensonge, avoient fourni le prétexte dans ces derniers temps. Mais j'en appelle aux hommes de bonne foi de tous les partis: aucun d'eux ne

refusera son suffrage à de jeunes Français qui, par l'impulsion de l'honneur national, ont surmonté tous les obstacles pour sauver le drapeau confié à leur courage.

Nota. Je regrette beaucoup de n'avoir pas pu entreprendre l'histoire générale des Volontaires royaux de 1815 : j'aurois aimé à publier toutes les preuves de dévouement que les Français ont données aux Bourbons à cette époque, et qui auroient été plus nombreuses encore sans la précipitation des événemens; mais j'ai dû me borner à un sujet dont j'avois déjà tous les matériaux. Si quelque jour je puis rassembler ceux qui intéressent nos frères d'armes, je serai heureux de rendre à chacun ce qui lui est dû; ou plutôt, mieux vaudroit-il que ces relations historiques fussent rédigées par un témoin oculaire pour chaque corps de Volontaires royaux.

LE PATRIOTISME

LE PATRIOTISME

DES

VOLONTAIRES ROYAUX

DE

L'ÉCOLE DE DROIT DE PARIS.

LIVRE PREMIER.

MARCHE DES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE DE DROIT DE PARIS JUSQU'A LEUR SORTIE DE FRANCE.

CHAPITRE PREMIER.

Enrôlement de l'Ecole de Droit.

Au premier bruit de la trahison qui frayoit le chemin de Paris au prisonnier échappé de l'île d'Elbe, une foule immense inonda la

cour et le jardin des Tuileries, fit entendre des cris d'indignation contre les traîtres, et se porta sous les fenêtres du château pour demander des armes. Plusieurs chefs des Gardes-du-Corps descendirent, et enrôlèrent les jeunes gens qui s'élançoient pour être portés sur les listes de Volontaires. Mais le nombre en étoit si grand, qu'il fallut organiser des bureaux d'enrôlement. Ils furent établis chez les Princes, Fils de France; chez M. le marquis de Vioménil, le Nestor des preux de l'armée de Condé; et chez M. le marquis de la Tour-Maubourg, l'un des héros nouvellement mutilés au champ d'honneur.

Déjà la Garde Nationale fournissoit quelques colonnes mobiles, composées surtout de jeunes gens qui sortoient de son sein, comme volontaires.

L'Ecole de Droit de Paris voulut former, à elle seule, un bataillon. Elle ne comptoit alors que quatorze cent quatre-vingt-deux

élèves (1), dont plusieurs étoient ou absens, ou dans l'impossibilité de supporter les fatigues du soldat.

Pour obtenir un chef digne de guider un si noble dévouement, une députation de l'Ecole se présenta chez M. Hyde de Neuville, l'un des colonels nommés par le Roi pour la formation des corps de Volontaires, et qui fut depuis membre de la Chambre des Députés, Ministre plénipotentiaire de Sa Majesté aux Etats-Unis d'Amérique, et son Ambassadeur au Brésil. Il reçut la députation à bras ouverts, et désigna M. le marquis de Fougères à la confiance de l'Ecole de Droit.

M. le marquis de Fougères accepta, à condition de servir lui-même sous les ordres du colonel Druault, dont il connoissoit parfaitement les talens militaires.

C'est donc sous les auspices de la modes-

(1) Elle en a aujourd'hui près de trois mille.

tie que commençoit l'un des plus mémorables exemples de patriotisme que puisse offrir l'histoire de cette époque désastreuse.

Les deux chefs royalistes délégués par M. Hyde de Neuville se transportèrent à l'Ecole de Droit dans la matinée du 12 mars. Les élèves s'enrôlèrent en masse aux cris de *vive le Roi! mort au tyran!*

M. le doyen de l'Ecole et les autres professeurs, témoins de l'enrôlement, applaudissoient de toute leur âme à cette généreuse résolution.

« Des armes! des armes! (s'écrioient les « élèves;) qu'on nous donne des armes! « qu'on nous conduise de suite à l'ennemi! »

Aussitôt ils se réunissent en bataillon sur la place Sainte-Geneviève, sous le commandement du colonel Druault, et se rendent directement aux Tuileries pour supplier le Roi de leur faire délivrer des armes. Partout les acclamations unanimes des habitans de la

capitale accompagnoient les pas de l'Ecole de Droit. Monseigneur le duc de Berry daigna venir témoigner sa satisfaction à cette jeunesse dévouée, et lui promit que Sa Majesté donneroit des ordres pour seconder le zèle de tous les Volontaires royaux.

Le bataillon de l'Ecole de Droit reçut alors dans son sein plusieurs jeunes avocats au nombre desquels je me trouvois. Je fais ici cette remarque pour dire comment je suis devenu témoin oculaire de presque tous les événemens que je raconte.

Déjà le nombre des Volontaires du bataillon s'élevoit à douze cents hommes au moins. Plusieurs Elèves de l'Ecole de Droit avoient déjà servi dans les campagnes de 1813 et 1814; ils savoient mieux encore que leurs camarades quels fléaux Buonaparte rapportoit à la France.

CHAPITRE I

Royalisme de la capitale.

PARIS étoit électrisé par le spectacle qu'il avoit sous les yeux. La première ivresse du bonheur de la restauration remplissoit encore tous les cœurs. Plusieurs fois le colonel Hyde de Neuville se mit à la tête des élèves, et parcourut avec eux les principaux quartiers, excitant toujours un nouvel enthousiasme par des improvisations dignes à la fois et de l'orateur, et du guerrier, et de la noble cause pour laquelle il a si souvent exposé sa vie. Son éloquence éclata surtout devant le portail de l'église de Saint-Roch, c'est-à-dire là où Buonaparte versa pour la première fois le sang français, dont il a depuis inondé l'univers. Tout le peuple vouloit être armé pour

la défense commune ; il y eut même des femmes qui s'enrôlèrent, tant le royalisme étoit exalté !

Madame la marquise de Fougères avoit apporté aux élèves un drapeau blanc, commandé en toute hâte à madame Lepy-Damville, mercière, rue Saint-Honoré, qui ne voulut jamais en recevoir le prix, mais demanda comme une grâce que l'Ecole de Droit consentît à en accepter le don. Hommage à la noblesse des cœurs français partout où nous la rencontrons.

Quelque temps après, les dames, otages de Sa Majesté Louis XVI, envoyèrent aussi au bataillon de l'Ecole de Droit, un drapeau, ouvrage de leurs mains, orné de franges d'or, et sur lequel elles avoient tracé d'un côté cette devise :

DIEU, LE ROI ET LA PATRIE ;

et de l'autre, les armes de France.

On lisoit aussi sur la cravate, ces mots : *Vive le Roi!* et ceux-ci : *pour le bon droit.*

Il est difficile de peindre les transports avec lesquels ces deux présens de la fidélité furent successivement accueillis par l'Ecole de Droit.

Mais les armes demandées avec tant d'ardeur se faisoient encore attendre. Avant que le portefeuille de la guerre fût remis le 11 mars au duc de Feltre, le Ministère ne s'étoit pas empressé de les préparer aux royalistes. L'Ecole de Droit adressa donc à la Chambre des Députés une pétition conçue en ces termes :

« Messieurs,

« Nous nous offrons au Roi et à la Patrie. « L'Ecole de Droit toute entière demande à « marcher. Nous n'abandonnerons ni notre « Souverain, ni notre Constitution. Fidèles à « l'honneur français, nous vous demandons « des armes. Le sentiment d'amour que nous

« portons à Louis XVIII vous répond de la « constance de notre dévouement. Nous ne « voulons plus de fers. Nous voulons la li- « berté ; nous l'avons ; on vient nous l'arra- « cher ; nous la défendrons jusqu'à la mort. « *Vive le Roi! vive la Constitution !* »

Cette pétition vivement applaudie par la Chambre des Députés, fut renvoyée au Gouvernement.

Bientôt l'Ecole de Médecine, l'Ecole Normale et plusieurs autres corps d'étudians s'empressèrent de manifester les mêmes dispositions que l'Ecole de Droit.

Les élèves en médecine présentèrent une adresse au Roi, et je la transcris comme une preuve de l'effet que l'exemple de l'Ecole de Droit avoit produit sur toute la jeunesse.

« Sire,

« L'Ecole de Médecine aussi peut vous « offrir des braves dévoués à la défense du

« Trône et de la patrie. Ils viennent jurer « aux pieds de VOTRE MAJESTÉ de défendre « jusqu'à la mort leur Roi, leur Patrie, leur « liberté. Ils viennent vous demander des « armes. Qu'on guide leur valeur, et la France « verra que la même main qui sait sauver les « jours d'un citoyen utile, peut aussi donner « la mort à un lâche factieux, à un traître « rebelle. »

A la vue de pareils monumens, on ne s'étonnera pas que, dans le projet de loi sur les récompenses nationales, dont le Roi fut supplié de faire la proposition aux Chambres, M. le général Augier ait présenté l'article suivant : « Le temps des études sera compté, « pour tous les étudians qui ont pris ou « prendront les armes, comme s'ils étoient « présens (1). »

Enfin, les journaux annoncèrent que des

(1) Voyez *Moniteur* du 19 mars.

armes alloient être distribuées aux Volontaires royaux dans le fort de Vincennes.

Les institutions qui ne renfermoient guère que des élèves au-dessous de seize ans, ne pouvant pas encore fournir des soldats à la patrie, venoient du moins saluer avec transport et avec une noble jalousie, le dévouement de leurs aînés. L'institution qui a si bien mérité de recevoir depuis le titre de *Collége Stanislas*, accourut jusque sur la route de Vincennes, pour accompagner de ses acclamations la marche des Volontaires (1).

Dès le premier moment de leur formation, les differens bataillons s'exerçoient aux évolutions militaires, soit dans les Champs-Elysées, soit sur les places publiques, avec un zèle infatigable.

Tous les intérêts de la patrie se réunissoient pour défendre le trône de Saint-Louis;

(1) Dans quelques villes, des Elèves s'échappèrent de leurs colléges pour s'enrôler.

toutes les classes, toutes les professions fournissoient des soldats à Louis XVIII. De jeunes magistrats alloient se confondre dans les rangs les plus modestes des phalanges volontaires. La Cour royale manifesta un zèle sans bornes. Aussi, Buonaparte eut-il la honte de ne trouver, sur l'adrese qu'il exigeoit d'elle à son arrivée, que la signature du nouveau premier président nommé par lui.

Quelle énergie avez-vous déployée, vous surtout que la mort a frappé à la fleur de l'âge, et qui, à peine entré dans le sanctuaire des lois, paroissiez déjà investi de tous les honneurs que vous décernoit, par anticipation, la voix publique! Mais le ciel tenoit déjà toute prête la couronne de votre immortelle destinée. Recevez ici ce tribut de nos larmes et de notre reconnoissance (1).

(1) M. Auguste d'Haranguier, dont l'intrépide vertu promettoit à la Justice un véritable héros, et

Vous étiez aussi Volontaire royal, vous qui, depuis, avez trop vécu pour votre gloire et pour le bonheur de la France! *Quantùm mutatus ab illo!.....* (1)

Les chefs de la Magistrature à qui leur âge et l'éminence de leurs fonctions ne permettoient pas d'abandonner le temple de la Justice, se consoloient en conduisant eux-mêmes leurs fils sous les drapeaux de la royale milice; et, pour en citer un exemple notable, M. le baron Mourre, procureur-général de Sa Majesté près la Cour de Cassation, vint assister au départ de son fils aîné, étudiant en Droit, alors à peine âgé de dix-sept ans.

C'est le même magistrat, que des hommes puissans trouvèrent inflexible quand ils le

aux jeunes avocats un protecteur assuré. Quelle eût été, plus tard, son influence!!!

(1) M. *******, alors conseiller à la Cour royale de Paris.

supplièrent, quelques jours après, de reprendre sous Buonaparte un des premiers emplois. « Je ne suis pas riche, leur répon-« dit-il, mais je ne serai jamais parjure. » Aussi s'empressa-t-il de donner sa démission, et il la fit déposer au ministère par les mains de son fils!

Un pareil trait du père de l'un de nos camarades n'appartient - il pas de bien près à l'histoire du bataillon de l'Ecole de Droit?

Par une heureuse alliance, les enfans de nos grands magistrats se trouvoient réunis sous le même uniforme avec les rejetons des héros de l'armée de Condé. Un de ces vétérans de la fidélité (1) avoit voulu marcher lui-même comme simple soldat à côté de son fils unique, étudiant en Droit: mais son grand âge et ses infirmités firent craindre

(1) M. le comte de Boisrenaud.

qu'il ne succombât dans les seules fatigues de la marche, et une prière unanime le força de comprendre qu'il avoit assez fait pour la gloire et pour le service de son Roi.

CHAPITRE III.

D'un enrôlement singulier.

PARMI le grand nombre d'enrôlemens, il en est un qui, par sa singularité, est digne de mention : un des Volontaires royaux travailloit alors avec un ancien jurisconsulte dont l'âme indépendante s'épanouissoit à la vue d'une crise politique. Dans la matinée du 12 mars, le patron entre gaîment dans son cabinet. « Eh bien! dit-il d'un ton ironique à son « jeune collaborateur, dont il n'ignoroit pas « les sentimens religieux et monarchiques; « eh bien! monsieur le chérubin, vous qui « avez tant de vocation pour le martyre,

« voilà une belle occasion ! ne vous enrôlez-« vous pas ? — C'est déjà fait, répond le « jeune légiste, et je viens prendre congé de « vous. » L'ancien confrère devient tout-à-coup aussi pâle et aussi sérieux qu'il avoit été d'abord rayonnant et enjoué. Il garde un moment le silence ; mais on aperçoit dans tous ses traits qu'il se passe au-dedans de lui quelque chose d'extraordinaire. Puis, sans s'expliquer autrement, il fait appeler son neveu, étudiant en droit, qui travailloit dans une pièce voisine, et lui dit : « Monsieur*** « s'est enrôlé pour la bonne cause ; il faut « sur-le-champ t'enrôler aussi. » Effectivement, ce Volontaire improvisé fut équipé de suite, et se joignit à ses camarades de l'Ecole de Droit de Paris.

CHAPITRE IV.

Voyages et casernement des Elèves à Vincennes. — Trahison de presque toute l'armée.

Les 13 et 15 mars, le bataillon de l'Ecole de Droit, le bataillon de l'Ecole de Médecine, et plusieurs autres légions de Volontaires firent une première et une seconde fois le voyage de Vincennes, pour y prendre leurs armes, et pour compléter leur organisation.

M. le marquis de Vioménil étoit chargé de cette dernière mission. Combien nous étions heureux de recevoir de sa main nos officiers! Plusieurs lieutenans-généraux et maréchaux de camp acceptèrent de l'emploi dans les bataillons de Volontaires. Le colonel Druault et M. le marquis de Fougères descendirent dans celui de l'Ecole de Droit à des grades inférieurs, avec le même em-

pressement qu'ils avoient eu pour occuper d'abord les premières places.

L'Ecole de Droit resta à Vincennes. Elle faisoit l'exercice militaire presque à toute heure du jour. La discipline étoit parfaitement observée. Accoutumés aux douceurs de la vie, les élèves n'en remplissoient pas moins de bonne grâce les fonctions les plus pénibles du simple soldat. A la manière dont ils mangeoient le pain de munition, couchoient et dormoient sur la dure, il étoit aisé de concevoir toute l'opiniâtreté de leur dévouement. Quel exemple pour eux, que la vue du gouverneur de Vincennes, M. de Puyvert, long-temps martyr dans le donjon de cette même place; sous la tyrannie de l'assassin du duc d'Enghien!

Quelques troupes de ligne séjournèrent pendant quarante-huit heures à côté de nous, et nous fraternisions avec elles dans la plus parfaite harmonie de sentimens. Mais

il n'en étoit pas de même de leurs officiers. Plusieurs fois j'aurai occasion de faire voir, dans la suite de ce récit, que les soldats français ont été victimes de l'égarement de leurs chefs. Ils auroient tous gardé leurs sermens, si l'exemple du parjure ne leur eût pas été donné par ceux dont ils devoient recevoir des leçons de fidélité.

En apprenant les dispositions bien persévérantes des Volontaires royaux, la faction Buonapartiste mit tout en œuvre pour paralyser ce mouvement national. Sous prétexte de visiter la garnison et la forteresse, des officiers-généraux venoient eux-mêmes solliciter la défection des vieilles troupes casernées avec nous.

L'un d'eux, que je ne veux pas nommer, eut même l'effronterie, au moment d'une revue, de se présenter devant les Volontaires avec le signe de ralliement des séditieux, les fleurs de violette à la boutonnière; mais un

mouvement universel d'indignation le força aussitôt à cacher sa honte.

Ces coupables chefs empêchoient la voix paternelle du Roi de parvenir jusqu'à l'oreille du soldat, au moment où Sa Majesté adressoit à son armée, le 18 mars, un appel si touchant :

« Officiers et Soldats !

« J'ai répondu de votre fidélité à toute la « France. Vous ne démentirez pas la parole « de votre Roi. Songez que si l'ennemi pou- « voit triompher, la guerre civile seroit aus- « sitôt allumée parmi nous, et qu'à l'instant « même, plus de trois cent mille étrangers « dont je ne pourrois plus enchaîner les bras, « fondroient de tous les côtés sur notre pa- « trie. Vaincre ou mourir pour elle, que ce « soit là notre cri de guerre !

« Et vous qui suivez en ce moment d'au- « tres drapeaux que les miens, je ne vois en

« vous que des enfans égarés : abjurez donc « votre erreur; venez vous jeter dans les bras « de votre père; et, j'y engage ici ma foi, « tout sera sur-le-champ mis en oubli.

« Comptez, tous, sur les récompenses que « votre fidélité et vos services vous auront « méritées (1). »

Toujours dans la vue d'entraver nos exercices, les conspirateurs nous avoient fait subir des changemens presque continuels dans notre organisation, et surtout dans le classement des officiers que M. le marquis de Vioménil nous avoit donnés. Ils essayèrent aussi, mais presque toujours inutilement, de substituer de nouveaux choix à ceux du fidèle général.

Fatigués de toutes ces *organisations*, *désorganisations* et *réorganisations*, plusieurs de nos camarades nous quittèrent pour en-

(1) Imprimé dans le *Moniteur* du 19 mars, sur l'original écrit de la main du Roi.

trer dans d'autres bataillons parisiens, formés en grande partie de Gardes nationaux, et dont les chefs étoient plus à portée d'être en éveil contre la trahison : la plupart se réunirent aux Volontaires, commandés par M. Agier, alors substitut de M. le procureur-général près la Cour royale. Le bataillon de l'Ecole de Droit se trouva ainsi réduit à sept ou huit cents hommes.

L'insurrection militaire se déclaroit partout, et Buonaparte, accompagné, précédé et suivi de baïonnettes vendues à l'usurpation, s'avançoit rapidement sur Paris. Les ambitions effrénées des officiers, déçues sous un roi pacificateur, se rallumoient avec une nouvelle violence, et faisoient rêver à chacun d'eux, sinon le consulat et l'empire, au moins les épaulettes de général, puis les dotations, puis le bâton de maréchal de France : voilà tout le secret d'une trahison jusqu'alors inouïe.

CHAPITRE V.

L'Ecole de Droit marche à la défense du pont de Saint-Maur.

Au milieu de la nuit du 19 au 20 mars, le bataillon de l'Ecole de Droit reçut l'ordre de marcher de suite au-devant d'une colonne d'insurgés qui devoit passer la Marne au pont de Saint-Maur. Nous partîmes aussitôt, bien approvisionnés pour le combat, le sac sur le dos, le fusil sur l'épaule, et portant, comme les troupes de ligne, la capote et le *schakos* orné du plumet blanc. Auparavant, notre uniforme étoit le costume à la Henri IV : l'échange s'étoit fait dans les casernes.

Au dire des plus habiles officiers qui commandoient le bataillon, il est difficile, de faire une marche nocturne en meilleur ordre et avec plus de silence et de fermeté.

Tous les Volontaires brûloient de sacrifier leur vie pour la cause publique. « Ce matin « sur la terre ; ce soir dans le ciel ! » disoient du fond de leur âme un grand nombre d'entre eux : c'est là de l'héroïsme ou du fanatisme, suivant la droiture ou la perversité des jugemens humains. Mais on voit déjà que le langage et les actions des Volontaires étoient conformes à leur devise : *Dieu, le Roi et la Patrie.*

Nous étions à Saint-Maur avant la pointe du jour. Notre premier soin fut de faire une tête de pont, et d'y placer deux pièces d'artillerie avec le drapeau et un grand nombre de Volontaires ; les autres étoient postés sur la rive.

CHAPITRE VI.

Départ du Roi et des Princes. — Magnanimité des Bourbons.

DANS la première heure du fatal 20 mars, tandis que les Volontaires de l'Ecole de Droit marchoient, au milieu des ténèbres, à la rencontre des ennemis de la France, une lumière triste éclairoit le palais des Tuileries. Louis XVIII, esclave de ses infirmités, mais roi de ses infortunes, descendoit lentement les marches de l'un des grands escaliers, appuyé sur le bras de quelques serviteurs, et il alloit, loin de l'armée rebelle, se confier à la douleur et à l'amour de ses peuples.

Sa Majesté étoit accompagnée de M. le duc de Duras, de M. le comte de Blacas-d'Aulps, et de M. le prince de Poix.

Malgré les ordres donnés par les chefs,

pour éviter des adieux déchirans, tous les hommes de garde, officiers et soldats, au nombre de cinq cents, étoient réunis et prosternés au passage, dans un silence souvent interrompu par des sanglots mal étouffés.

On eût pu croire que la monarchie tout entière descendoit dans la tombe, si la figure majestueuse du Roi, s'élevant avec sérénité au-dessus de ce lugubre tableau, n'eût pas commandé l'espoir, et si ses paroles n'eussent pas inspiré la foi de son retour : « Mes enfans, « je reviendrai bientôt..... pensez à vos fa- « milles..... que le sang ne soit point versé..... « que l'on soit sage..... que je ne perde point « le fruit de mon sacrifice ! »

C'étoit la nuit du jour où l'Eglise avoit célébré en même temps et les triomphes de son Dieu au milieu des cantiques et des palmes de joie, et les souffrances de ce même Dieu livré à ses ennemis.

La destinée de Louis XVIII, déjà trahi par

celui qui avoit baisé sa royale main, rappeloit plusieurs traits du modèle sacré.

On entendoit aussi dans la bouche de plusieurs témoins du départ, un langage assorti à cette ressemblance : « Il porte une « couronne d'épines ! » disoient, en pleurant, les vieux domestiques du château des princes très-chrétiens (1).

L'écrivain non plus que le peintre ne peut rendre ni toutes les impressions profondes et rapides, ni les divers contrastes de cette nuit tout à la fois sombre et enflammée, troublée et silencieuse, pleine de désolations et d'espérances.

Monté en voiture, le Roi eut encore à supporter une scène douloureuse.

Tandis que les Gardes, tout en pleurs, se précipitoient pour jeter un dernier regard,

(1) Tous ces détails m'ont été donnés par des officiers de la Garde nationale, témoins de cette scène de malheur.

à la lueur de quelques flambeaux, sur les traits d'un père, une voix s'écria : « Que « faites-vous, messieurs ? vous retardez le « départ ! vous exposez le sort du roi ! » A peine ces paroles étoient-elles prononcées, que, par un mouvement subit et avec l'ensemble d'une seule et même impulsion, toute la garde se trouva éloignée à une large distance de la voiture, et dans l'attitude de la consternation, tant étoit vive et puissante l'idée d'un péril pour des jours si précieux! Le Roi étoit attendri jusqu'aux larmes : « Je « l'avois prévu, s'écria-t-il ; je ne voulois pas « les voir ; on auroit dû m'épargner cette « émotion ! »

Le digne fils du fidèle Aclocque mérita, dans cette même nuit, les paroles que le Roi lui adressa le 30 décembre suivant : « L'his- « toire dira que ma famille a toujours re- « trouvé la vôtre au 20 juin 1792, et au 20 « mars 1815. »

Il semble que les malheurs de la France n'aient pas eu seulement pour but de punir les crimes de nos révolutions, mais encore de nous montrer le cœur des Bourbons à découvert. En voici de nouvelles preuves :

Au moment où monseigneur le comte d'Artois et monseigneur le duc de Berry recevoient les adieux des Gardes nationaux affligés de ne pas suivre leurs Princes, l'aîné des Fils de France leur disoit : « Vous êtes « des pères de famille, vous devez rester ; « moi je suis un soldat, je pars avec mon gé- « néral : mais nous nous reverrons, mes amis, « nous nous reverrons, soyez-en sûrs ! »

Il étoit arrivé, presque seul, du principal théâtre de la trahison, ce soldat vraiment français ; il avoit quitté ceux qui n'étoient plus dignes de ce nom, et il étoit accouru, comme premier sujet du Roi, au poste que l'honneur indiquoit au courage.

Mgr le duc de Berry commandoit les trou-

pes fidèles. Ce jeune prince rentroit encore dans la carrière de l'infortune, noble apprentissage d'un héros martyr.

Le grand cœur des Bourbons étoit au niveau de cette nouvelle catastrophe. L'inconsolable aïeul du duc d'Enghien retrouvoit des forces pour suivre le destin du Roi.

On sait pourquoi, dans cette guerre contre Buonaparte, les Condés ne pouvoient plus offrir à l'univers le spectacle de *trois générations allant ensemble à la gloire :* toutefois leur épée pouvoit encore être terrible. Mgr le duc de Bourbon étoit parti pour la Vendée.

Mgr le duc d'Orléans, revenu de Lyon, se montroit en tout et partout aux ordres de Louis XVIII.

Mais en quels lieux étoient alors la Fille des Rois et son auguste époux? Une route parsemée de fleurs les avoit menés à Bordeaux, en même temps qu'une route hérissée de baïonnettes dirigeoit sur Paris la marche

de l'usurpateur. Bientôt MADAME avoit fait changer en préparatifs de guerre l'appareil des fêtes que lui décernoit l'amour d'un peuple fidèle, tandis que Mgr le duc d'Angoulême commençoit cette expédition glorieuse qui le conduisit bientôt presque jusqu'aux portes de Lyon.

Sans la rapidité des trahisons, tous les courages vraiment français auroient environné la demeure sacrée de nos rois; mais la précipitation des événemens ne permit pas même de pourvoir au remplacement des officiers.

Quelques braves, en petit nombre, brisèrent leurs armes, et foulèrent aux pieds leurs épaulettes, à la face des troupes rebelles.

CHAPITRE VII.

Suite du précédent.

Louis XVIII auroit voulu donner sa vie pour la France. «J'ai revu ma patrie (avoit-il « dit dans la séance royale du 16 mars); je « l'ai réconciliée avec toutes les puissances « étrangères, qui seront, n'en doutez pas, « fidèles aux traités qui nous ont rendu la « paix; j'ai travaillé au bonheur de mon peu- « ple; j'ai recueilli, je recueille tous les jours « les marques les plus touchantes de son « amour; pourrois-je, à soixante ans, mieux « terminer ma carrière, qu'en mourant pour « sa défense?» Mais ce bon roi, au milieu des surprises d'*une trahison, dont les annales du monde n'offrent pas d'exemple*, n'avoit pas été maître d'écouter uniquement son courage, et celui des Princes de sa famille;

ç'eût été livrer à la discrétion d'une soldatesque effrénée le salut d'une dynastie de huit siècles, et tout l'avenir de notre France.

Dans cette fatale crise, le Roi avoit déclaré les deux Chambres closes, et annoncé ses dernières résolutions par la proclamation suivante, qui parut dans le *Moniteur* du 20 mars :

« La divine Providence, qui nous a rap-
« pelés au trône de nos pères, permet aujour-
« d'hui que ce trône soit ébranlé par la dé-
« fection d'une partie de la force armée qui
« avoit juré de le défendre. Nous pourrions
« profiter des dispositions fidèles et patrioti-
« ques de l'immense majorité des habitans de
« Paris, pour en disputer l'entrée aux rebel-
« les; mais nous frémissons des malheurs de
« tous genres, qu'un combat dans ses murs
« attireroit sur les habitans.

« Nous nous retirons avec quelques bra-
« ves, que l'intrigue et la perfidie ne par-

« viendront point à détacher de leurs de-
« voirs ; et puisque nous ne pouvons pas
« défendre notre capitale, nous irons plus
« loin rassembler des forces, et chercher sur
« un autre point du royaume, non pas des
« sujets plus aimans et plus fidèles que nos
« bons Parisiens, mais des sujets plus avan-
« tageusement placés pour se déclarer pour
« la bonne cause, etc. »

Ce langage du Roi étoit digne d'un fils d'Henri IV. Après la bataille d'Ivry, le vainqueur ne voulant pas livrer sa capitale aux horreurs d'un assaut décisif (1), disoit à son armée : « *Je suis le père de mon peuple ; je*
« *ressemble à cette vraie mère dans Salomon.*
« *J'aimerois mieux quasi n'avoir point de*
« *Paris, que de l'avoir tout ruiné et tout dis-*
« *sipé par la mort de tant de personnes.* »

(1) Le 27 juillet 1590.

CHAPITRE VIII.

Les Volontaires royaux sont cernés par les rebelles.

Tout l'honneur de l'armée destinée à défendre la capitale, s'étoit, en quelque sorte, réfugié sous les étendards de la Maison militaire du Roi, et dans le cœur de quelques fidèles maréchaux de France, qui s'élevoient au-dessus des guerriers parjures comme s'élèvent, au-dessus des plantes desséchées par un souffle ennemi, ces arbres majestueux qui conservent leur vigueur et leur verdure au milieu d'une campagne flétrie.

Dès la veille du départ de nos Princes, les trahisons de l'armée éclatoient, même aux portes de Paris.

La garde fidèle, après s'être portée au camp de Villejuif, étoit forcée de s'éloigner du milieu de tant de défections inopinées. Elle

auroit voulu donner tout son sang pour le Roi et pour la France : mais du moins elle suivoit les Bourbons, tandis que tous les Volontaires, ignorant la marche des troupes royales, étoient abandonnés à une sorte d'anarchie. Ainsi, par exemple, le bataillon de la Châtre étoit parti, le 16 mars, pour Melun ; mais des ordres qui se contredisoient à toute heure, le retinrent, jusqu'au 19, dans l'inaction ; enfin, il fut placé à la garde du pont de Charenton. Il étoit à ce poste, lorsque le 20 mars, des détachemens de Cuirassiers se présentent avec les couleurs du Roi, et n'obtiennent le passage qu'après avoir protesté de leur fidélité. Une fois passés, ils étoient ennemis déclarés ! Deux pièces de canon, abandonnées ensuite par des rebelles moins audacieux, tombèrent entre les mains des Volontaires. Sur un autre point, il y eut quelques coups de fusil échangés, et cinq hommes vendus à Buonaparte y furent tués.

Mais enfin, les Volontaires se trouvèrent cernés de toutes parts, et deux de leurs sentinelles jetées dans la Seine, du haut du pont, périrent victimes de leur dévouement.

Nos frères d'armes furent donc obligés de reporter leurs munitions au château de Vincennes, mais ils firent toujours respecter leur position; et la garnison coupable entendit elle-même les cris de *Vive le Roi!* prononcés avec courage par tout le bataillon désarmé.

Les royalistes qui avoient le malheur de rester isolés de leurs corps, étoient indignement maltraités par les parjures. Je pourrois citer ici le témoignage d'un magistrat qui, cherchant à connoître le sort de son fils, rencontra un jeune Volontaire dépouillé par de lâches ennemis.

CHAPITRE IX.

Fermeté des Elèves de l'Ecole de Droit à la nouvelle du départ des Bourbons.

Le dessein de Sa Majesté étoit de se retirer dans les citadelles du nord de la France, pour en faire un centre de ralliement, tandis que Mgr le duc d'Angoulême au midi, et Mgr le duc de Bourbon dans la Vendée, pourroient encore retenir sous les drapeaux un petit nombre de troupes fidèles.

Pourquoi la nouvelle du départ de la Famille royale n'étoit-elle pas aussitôt portée aux Volontaires! ils auroient tous suivi ses pas.

« Ah! nous a dit M. de Vioménil à Gand,
« si nous eussions prévu un pareil dévoue-
« ment, tout auroit été préparé pour faciliter
« la marche des Volontaires; S. A. R. Mon-
« sieur m'en a témoigné plus d'une fois son
« regret. »

Cependant l'ennemi ne paroissoit point au pont de Saint-Maur, et le temps se perdoit dans l'impatience d'une vaine attente. Nous ignorions complétement les grands événemens de la veille et de la nuit. A dix heures du matin, un général, dont je tairai le nom, arrivant de Paris, nous annonce le départ du Roi, le retour imminent de Buonaparte, et nous engage à poser bas les armes. Le désespoir s'empare de quelques jeunes têtes; plusieurs voix font entendre la menace de tuer quiconque oseroit renouveler une pareille proposition. A l'instant, un coup de fusil, tiré en l'air, donne à cette menace une nouvelle expression : le général est ensuite couché en joue; il change de couleur, et, protestant de sa fidélité, il offre de nous conduire lui-même sur les traces de l'armée royale, qui se retiroit dans le nord du royaume.

Après la violence de ce premier mouve-

ment, tous les Volontaires se rassemblent, avec leurs chefs, autour du drapeau. Le capitaine Bertrandet, l'un d'eux, ancien émigré, élevant fortement la voix : « Messieurs, dit-il, « nous n'avons pas d'autre parti à prendre, « que de suivre notre Roi et nos Princes, et « de leur faire un rempart de nos corps! »

Cette résolution est votée par acclamation, et aussitôt le Bataillon de l'Ecole de Droit de Paris reprend la route de Vincennes. Déjà le château étoit au pouvoir des ennemis de la patrie ; peut-être même la trahison avoit-elle présidé aux ordres qui nous en avoient fait sortir, sous le prétexte de défendre le pont de Saint-Maur. Les émissaires de l'usurpateur accoururent en grand nombre pour solliciter de nouveau notre désarmement, avec d'autant plus d'instances, que, parmi nous, se trouvoient beaucoup de jeunes gens appartenant aux familles les plus considérables. On craignoit sans doute une explosion

dans la capitale, si la fidélité armée y rentroit avec notre bannière.

Ni les prières, ni la fureur des satellites du tyran ne purent ébranler notre résolution de ne pas rendre les armes. Nous comprenions enfin pourquoi on nous les avoit mises si tard entre les mains. *Avons-nous donc capitulé, pour rendre nos armes?* répétions-nous avec le brave capitaine Bertrandet. Les rebelles nous proposèrent alors de rentrer dans le fort de Vincennes, pour reprendre une partie de nos effets qui y étoient restés : nous aperçûmes le piége, et nous refusâmes encore cette perfide proposition. Sur de nouvelles instances, les Volontaires menacèrent d'y répondre par des coups de fusil. Cet avertissement produisit un bon effet, malgré le voisinage de la garnison ennemie et d'une foule d'officiers couverts de violette. Alors nous tînmes conseil, sous le canon de la forteresse, sur la question de savoir si nous ten-

terions un soulèvement à Paris, ou si nous marcherions aussitôt à la suite de nos Princes, pour protéger leur retraite, nous attacher irrévocablement à leur fortune, et les consoler de tant d'infâmes trahisons. Ce dernier parti fut adopté.

CHAPITRE X.

Retraite du bataillon de l'Ecole de Droit par Saint-Denis.

Nos principaux chefs s'étoient transportés à Paris, afin de savoir au juste l'état des choses. En leur absence, le colonel Druault avoit repris le commandement du Bataillon. Nous nous dirigeâmes du côté de Saint-Denis, par les chemins de traverse ; et nous étions sur le point d'y arriver, lorsqu'un régiment de Chasseurs à cheval, qui déjà avoit arboré l'étendard de l'insurrection, y arrivoit lui-même par la route de Paris. Du plus loin que

notre colonel l'aperçoit, il nous dispose au combat, en cas d'attaque, et, pour ne laisser place qu'à l'honneur d'une défense désespérée, il adosse le bataillon contre un long mur. L'ennemi quitte la grande route, entre dans les terres, vient à nous à travers champs et se range en bataille. Aussitôt nous croisons la baïonnette : l'ordre est donné de fondre sur les rebelles, au pas de charge, s'ils font la moindre démonstration d'en venir aux mains; mais, à la vue de notre bonne contenance, ils reprennent la grande route, entrent lentement dans la ville, ouvrent leurs rangs, comme pour nous laisser entrer aussi et ne pas ralentir notre marche accélérée. Nos cris de *Vive le Roi!* prononcés avec autant de fureur que d'amour, leur reprochoient énergiquement leur criminelle conduite; presque tous ils gardoient un morne silence, consternés sans doute de voir en même temps et la fidélité là où elle n'avoit

pas été jurée, et la trahison là où se trouvoient des sermens solennels. Quelques-uns laissèrent échapper plusieurs fois ces paroles, d'un ton sinistre, en nous regardant passer : *Voilà de braves jeunes gens! voilà de braves jeunes gens!* Elles furent entendues sur presque tous les points du bataillon.

Pourquoi ce régiment n'avoit-il pas des chefs fidèles à l'honneur? il auroit infailliblement suivi l'exemple de dévouement qu'il avoit sous les yeux.

Immédiatement après, nous rencontrâmes à Saint-Denis un régiment d'infanterie et un bataillon d'officiers à demi-solde, déjà tous vendus à l'usurpateur, et portant le bouquet de violette. Ces indignes Français, après avoir spontanément offert leurs services au Roi quelques jours auparavant, venoient de faire main-basse sur une partie des équipages de Mgr le duc de Berry! ils avoient tous préparé d'avance leurs cocardes tricolores et leurs ai-

gles impériales (1). Nous saluâmes tous les rebelles par de nouveaux cris de *Vive le Roi!* proférés avec l'accent du désespoir, tant nous étions indignés à la vue des parjures. Un de leurs chefs aborda précipitamment le colonel Druault, et lui dit : « Empêchez donc vos « jeunes gens de jeter ces cris, sans quoi je « ne réponds pas de ma troupe. » — « Faites « ce que vous voudrez, répondit le colonel, « mais je n'arrêterai pas l'élan de mes bra- « ves : est-ce à moi d'éteindre le feu sacré ? »

C'est ainsi que nous traversâmes la ville de Saint-Denis, au milieu des traîtres quatre ou cinq fois plus nombreux que nous.

A l'aspect du monument qui couvre la tombe de nos rois, plus d'un Volontaire renouvela dans son cœur le vœu de fidélité à leur auguste race. Bientôt nous apprîmes en détail tout le succès de l'usurpation,

(1) Voyez *Moniteur* du 22 mars.

et que Buonaparte préparoit, à l'ombre des baïonnettes et de la nuit tombante, son entrée furtive dans le palais de Louis XVIII, au moment où notre étendard flottoit encore à Saint-Denis.

CHAPITRE XI.

Conférence de Saint-Denis. — Marche forcée du bataillon jusqu'à Beauvais.

Plusieurs de nos chefs désespérant de rejoindre assez promptement l'armée royale, avec des jeunes gens étrangers aux fatigues des marches forcées, et obligés, à défaut de voitures, de porter armes et bagages, n'osoient pas prendre sur eux la responsabilité morale d'une pareille détermination. Ils voulurent bien entrer en délibération avec nous. Le bataillon forma le cercle dans un lieu planté d'arbres, presque en face de la caserne

de Saint-Denis, à l'extrémité de la ville. Alors M. le comte Georges de Thonoy, ancien émigré, et colonel d'infanterie, nous adressa le discours suivant :

« Mes chers Amis !

« Il n'est plus possible de nous le dissimu-
« ler, nous ne pouvons rien désormais pour
« la cause des Bourbons; le Ciel même sem-
« ble l'avoir abandonnée, et vouloir livrer
« de nouveau notre patrie à l'homme qui a
« déjà fait couler tant de sang et tant de lar-
« mes! Vous voyez en moi un des vieux et
« dévoués serviteurs du Roi; ne craignez
« donc pas que mes conseils soient indignes
« de l'honneur que j'ai encore de vous com-
« mander. Mais, mes chers amis, je crois
« qu'il est de mon devoir de vous détourner
« d'une entreprise entièrement inutile, et
« qui mettroit toutes vos familles sous le
« couteau. Je vous en conjure donc, avec un

« profond regret, rentrez dans vos foyers; « vous y rentrerez toujours fidèles; et ce« pendant, si vous persistez dans votre réso« lution, j'espère avoir assez de forces pour « vous suivre. : heureux encore de rester « avec vous, et de consacrer mes derniers « jours au service de mon roi, comme je lui « ai déjà consacré dans l'infortune vingt-cinq « années de ma vie! »

Ces paroles, prononcées d'un ton ému jusqu'aux larmes, étoient appuyées par un maréchal de camp blanchi dans les malheurs de l'émigration, et elles ébranloient un grand nombre des Elèves de l'Ecole de Droit. Alors le capitaine Bertaud du Coin saisit le drapeau placé, sous un arbre, au milieu de plusieurs faisceaux de baïonnettes, et s'écrie :

« Messieurs!

« Voici le dépôt sacré que les dames-otages « ont confié à notre fidélité; il ne nous est

« permis de ne l'abandonner, qu'après avoir « versé jusqu'à la dernière goutte de notre « sang pour sa défense. Je ne prétends point « blâmer les conseils de vos respectables « chefs. Je sais qu'il en est parmi vous qui « sont dans l'impossibilité de marcher où « l'honneur nous appelle; mais qui de vous « oseroit supporter la honte de voir tomber « ce drapeau dans les mains des traîtres? Que « ceux qui veulent le suivre me suivent! »

Des cris redoublés de *Vive le Roi!* accueillent le mouvement généreux du capitaine Bertaud du Coin. En même temps, le colonel Druault donne le signal de la marche, et la majeure partie du bataillon obéit autant à sa propre impulsion qu'aux ordres de son chef.

La bannière de l'Ecole de Droit, sortant de Saint-Denis pour demeurer fidèle *à Dieu, au Roi et à la Patrie,* n'avoit-elle pas quelque signe de ressemblance avec l'antique ori-

flamme dont les autels étoient jadis dépositaires, dans cette basilique sacrée qui frappoit encore nos regards?

Ceux de nos camarades qui se crurent forcés de nous quitter, soit parce qu'ils vouloient embrasser leurs parens, ou prendre avec eux leurs dispositions, soit parce qu'ils ne s'étoient pas munis d'un pécule nécessaire (car nous ne recevions pas de solde), nous promirent bien de trouver le moyen de nous rejoindre.

Le colonel de Thonoy vint aussi avec nous; en telle sorte que nous ne savions ce qu'il falloit le plus admirer, ou de sa sollicitude pour une jeunesse qu'il trouvoit trop courageuse, ou de sa fidélité pour une trop malheureuse cause.

Arrivés à Saint-Brice, nous prîmes deux heures de repos, couchés sur le pavé de chaque côté de la rue. Nous marchâmes ensuite pendant tout le reste de la nuit et toute la

journée du lendemain, presque sans nous arrêter. Les plus foibles restèrent en route épuisés de fatigue; quelques-uns tomboient sans connoissance sur les bords du chemin. Nos officiers portoient de temps en temps le havre-sac de quelques soldats pour les soulager.

Dans la nuit, nous avions rencontré plusieurs détachemens de Lanciers qui, déjà, étoient nos ennemis, tant la révolution militaire avoit été bien préparée. Les ténèbres nous déroboient réciproquement notre nombre. Il n'y eut aucune démarche hostile de part ni d'autre, mais seulement un profond silence d'observation pendant le passage.

CHAPITRE XII.

Jonction des Elèves de l'Ecole de Droit avec les débris de l'armée royale.

PAR une malheureuse fatalité, tandis que le bataillon de l'Ecole de Droit de Paris étoit en marche pour rejoindre le Roi et les Princes, plusieurs autres corps de Volontaires, sortis du sein des divers départemens, se dirigeoient vers la capitale, pour repousser l'ennemi commun.

Ainsi, par exemple, l'armée royale étoit à la distance de quelques lieues seulement d'un corps de fidèles Lillois qui, sous les ordres d'un brave capitaine nouvellement sorti des prisons de la Russie, s'étoit avancé jusqu'à Compiègne, avec deux pièces de canon. C'est là qu'ils apprirent le départ du Roi, et tous les événemens du 20 mars; mais, dans l'im-

possibilité de servir la bonne cause, ils eurent du moins l'honneur de rentrer à Lille avec armes et bagages.

Beaucoup plus heureux, le bataillon de l'Ecole de Droit de Paris arrive, le 21 mars, à Beauvais, sur les quatre heures du soir, et il trouve, à l'entrée de cette ville, le premier poste de l'armée royale : c'étoient des Gardes du Corps et des Gardes de la Porte. Il n'est pas possible d'exprimer l'effet que produisit sur eux notre apparition inattendue. « Ce « sont les Volontaires de l'Ecole de Droit ! « s'écrioient-ils avec transport ; ce sont les « Volontaires de l'Ecole de Droit ! Ah ! mes- « sieurs, ajoutoient-ils en nous abordant, « que votre dévouement est beau ! Quant à « nous, nous ne faisons que notre devoir, « mais vous, messieurs, vous faites bien au- « delà de ce que la fidélité exigeoit de « vous ! » Ils s'empressèrent ensuite de nous offrir quelques voitures qui leur étoient des-

tinées ; nous en avions grand besoin, et nous les acceptâmes pour partager tour à tour avec eux les délassemens de nos fatigues.

Une grande partie de nos camarades eut encore la force et le courage de continuer la route à pied pendant toute la nuit suivante, et même de former l'avant-garde du corps de troupes qui sortoit de Beauvais.

CHAPITRE XIII.

Fidélité des provinces du nord. — Noble confiance du Roi.

Tous les départemens du nord étoient dévoués aux Bourbons. La ville de Beauvais avoit fait à l'armée royale la plus touchante réception ; et au moment de notre départ nocturne, des cris unanimes de *Vive le Roi!* prononcés avec douleur, retentissoient de toutes parts au milieu de l'obscurité.

Comme la prière, ce cri d'amour s'élance

du sein de la détresse, aussi bien que du sein de la joie!

Le lendemain, 22 mars, nous marchâmes dans les rangs de l'armée royale, réduite à environ cinq mille hommes (1), et commandée par Mgr le duc de Berry, qui avoit toujours près de lui son auguste père. Le peuple des villes et des campagnes se rassembloit sur le passage des troupes fidèles, et leur donnoit des marques non équivoques de son affliction. Je partageois avec le jeune Alphée Coutte l'honneur de porter le drapeau de l'École de Droit, et j'avois la satisfaction de témoigner à ces bons Français, par des signes, combien nous étions touchés des sentimens qu'ils nous exprimoient en versant des pleurs. « Vous « reviendrez bientôt, nous disoient-ils; vous « nous ramènerez notre bon Roi! » Plusieurs

(1) Par un article extrait du *Morning-Chronicle*, le *Moniteur* du 30 mars la faisoit monter à six mille hommes.

jeunes étudians et quelques militaires se joignoient à nous; et, si leur nombre ne fut pas plus considérable, c'est que les villes du nord obéissoient encore au gouvernement légitime, et que tout espoir n'étoit pas perdu de les soustraire au joug de l'usurpation. En effet, l'armée royale fut reçue à Abbeville et à Saint-Pol, comme elle l'avoit été à Beauvais. On croyoit toujours que Louis XVIII ne quitteroit pas la France. La place de Lille, dans laquelle Sa Majesté étoit arrivée, pouvoit facilement soutenir un long siége, au milieu d'une population toute dévouée à la cause des Bourbons et de la patrie. Les Princes se dirigeoient, en conséquence, vers cette forteresse; mais bientôt nous apprîmes que la garnison n'étoit pas sûre, et que le Roi y étoit encore exposé aux trahisons de la force armée.

Buonaparte faisoit insérer dans le *Moniteur* du 25 mars l'article suivant: «La présence « du comte de Lille (Louis XVIII), du comte

« d'Artois et du duc de Berry, comprime en-
« core, dans le département du Nord, l'élan
« du peuple et des troupes. Quatre régimens
« qui étoient sortis de Lille, y sont rentrés;
« et l'on a reçu l'assurance qu'aucun corps,
« qu'aucune troupe de volontaires à cocardes
« blanches, qui seroient disposés à se battre
« contre les intérêts de la nation, ne parvien-
« dront à s'établir dans nos places. Quarante
« mille hommes sont partis successivement
« de Paris pour le nord; l'avant-garde de
« cette armée, sous le commandement du
« lieutenant-général Excelmans, sera demain
« aux portes de Lille, etc. »

La vérité est que, tandis que Buonaparte envoyoit des baïonnettes en poste pour usurper de nouveau les provinces surprises par la trahison, le roi légitime, au contraire, suivi de loin par les débris de son armée, traversoit sans escorte, et comme un père au milieu de ses enfans, une partie de son royau-

me. A sa voix, les places fortes s'ouvroient; les peuples tomboient à ses pieds, fondant en larmes; les traîtres eux-mêmes, comprimés par la seule présence de la majesté royale, attendoient, dans un morne silence, le moment de son départ, pour faire éclater leur rébellion; et même, pour subjuguer, le fer à la main, l'énergie d'une population fidèle et désarmée, ils avoient encore besoin d'être ainsi renforcés par quarante mille complices de leur parjure.

Le maréchal Macdonald, duc de Tarente (1), accompagnoit le Roi, et méritoit par sa loyauté, comme il avoit déjà mérité par sa gloire, de devenir le ministre de l'honneur français.

(1) Aujourd'hui Chancelier de la Légion-d'Honneur.

CHAPITRE XIV.

Enthousiasme et alarme de Béthune. — Héroïsme du duc de Berry.

C'EST à Béthune que nous apprîmes, en y arrivant le vendredi saint, la confirmation des tristes nouvelles de la position des Lillois.

Au moment même où le premier aspect de cette ville, toute pavoisée, ranimoit encore nos espérances, au moment même où les habitans faisoient retentir l'air de leurs acclamations, le cri *aux armes! aux armes!* succède tout à coup à ces premiers élans de joie. On croyoit le danger plus grand qu'il n'étoit. Deux escadrons de lanciers rebelles se dirigeoient sur la ville, du côté opposé à celui par lequel nous venions d'entrer. Mgr le duc de Berry monte à cheval, fait défense aux troupes royales de sortir de la place, recommande en particulier aux Volontaires de

l'Ecole de Droit d'attendre ses ordres, et se précipite aussitôt, avec douze à quinze hommes seulement, à la rencontre de l'ennemi; puis, laissant son escorte à vingt pas derrière lui, il se présente seul avec *son vieil ami* (le comte de Nantouillet) devant les traîtres, et les apostrophe ainsi : «De quel or-« dre avez-vous quitté vos cantonnemens? » Le commandant de l'un des escadrons répond, en balbutiant, que l'*Empereur est débarqué*. «Eh bien! continue Mgr le duc de « Berry, arrachez donc cette croix de Saint-« Louis, que vous n'êtes pas digne de por-« ter! » A ces paroles du petit-fils de Saint-Louis, un homme sort des rangs ennemis, et, brandissant son arme, jette le cri de *vive l'Empereur!*...... Le Prince va droit à lui, le sabre à la main, et lui dit : «Rentre « dans le rang, ou je te f... mon sabre dans « le ventre jusqu'à la garde! » Le soldat parjure demeure confondu par l'énergie du hé-

ros, et il recule à la place qu'il avoit quittée.

Dès le commencement de cette scène, et à la vue du danger que couroit S. A. R., un grenadier de La Rochejaquelein s'étoit écrié : *Au secours du Prince !* A ce cri d'alarme, les troupes fidèles, infanterie et cavalerie, maison militaire et Volontaires royaux, s'élancèrent hors de la place au nombre de quatre mille, croyant marcher au combat. Mgr le duc de Berry, voyant ce mouvement d'hostilité, se retourne et répond aux royalistes qui lui proposoient de charger l'ennemi : « Comment voulez-vous frapper des gens qui ne « peuvent pas se défendre ? » Puis, s'adressant encore aux deux escadrons : « Je pourrois, « ajoute-t-il, vous faire prisonniers ; mais « un Bourbon ne fait pas des Français pri- « sonniers ! nous pourrions aussi vous exter- « miner sans qu'il en restât un seul ; mais « vivez et disparoissez ! » Les lanciers obéissent à ce commandement et défilent devant

S. A. R. aux cris mélangés de *Vive le duc de Berry ! Vive l'Empereur !*

Le chef d'escadron, apostrophé par le Prince, avoit même fait entendre dans sa frayeur le cri de *Vive le Roi !* Celui de *Vive l'Empereur* ne fut bien articulé que quand les Buonapartistes furent assez loin pour prendre tout-à-fait la fuite. Le Prince les poursuivit alors plein de fureur ; mais il revint aussitôt à son premier mouvement de générosité (1).

Pendant que les deux escadrons défiloient, les Grenadiers de La Rochejaquelein, pressés autour de Mgr le duc de Berry, regardoient avec indignation les rebelles qu'ils avoient jadis connus dans les victoires d'Austerlitz et d'Iéna, et sembloient leur dire : « La « gloire de la fidélité est plus grande encore « que la gloire des conquêtes ; allez cacher-

(1) Ni l'auteur des *Bourbons Martyrs*, ni M. de Châteaubriand n'ont donné ces intéressans détails.

« la honte de votre félonie, et ne croyez « pas que votre exemple nous entraîne ja- « mais. Notre Prince, dans sa noble infor- « tune, vaut mieux que votre perfide empe- « reur dans sa criminelle prospérité. Mais « nous nous retrouverons peut-être, et vous « verrez comment nous saurons défendre le « sang de nos rois et venger leur cause (1) ! »

(1) Le *Moniteur* du 28 mars 1815 a dénaturé les faits, en publiant l'article suivant, extrait de la correspondance du lieutenant-général commandant le département du Pas-de-Calais, et daté d'Arras, le 24 mars :

« Dans les derniers momens que le duc de Berry a « passés sur le territoire français, à Béthune, avec « les troupes de la Maison du Roi qui l'entouroient « encore, il a voulu faire crier *Vive le Roi!* au troi- « sième régiment de Lanciers, qui se rendoit à Aire ; « le régiment s'y est énergiquement refusé : il a fait « sa retraite en bon ordre sur Arras ; et, malgré toutes « les instances, malgré toutes les promesses qui ont « été prodiguées aux chefs et aux soldats, personne « ne s'est laissé ébranler. »

CHAPITRE XV.

Emigration du Roi et des Princes. — Désarmement de Béthune.

L'ARMÉE rentroit dans Béthune, lorsque le bruit de la défection des troupes qui formoient la garnison de Lille acquit une fatale certitude. Aussitôt les Princes, escortés par quelques détachemens des gardes, se remirent en marche par la route de Belgique pour rejoindre le Roi qui se retiroit à Ostende. Sa Majesté avoit quitté, au milieu d'un deuil universel, la bonne ville dont elle avoit pris le nom dans ses premiers malheurs. Buonaparte avoit envoyé à Lille l'ordre d'arrêter le Roi et les Princes. Mais il auroit fallu mettre la ville à feu et à sang avant d'arracher ainsi les Bourbons de son sein.

« Le projet des Princes, disoit le *Moniteur*

« du 28 mars, avoit été de faire entrer (dans « Lille) la partie de la maison du Roi sur « laquelle ils pouvoient compter. Le projet « a trouvé des obstacles dans le patriotisme « du maréchal (duc de Trévise) et de la gar- « nison qui étoient décidés à ne laisser entrer « dans la place aucune troupe qui ne fût sous « l'obéissance de l'Empereur. »

Buonaparte avoit du moins la pudeur de ne pas parler des dispositions des habitans de Lille. On voit aussi que le Roi n'a consenti à quitter la France qu'à la dernière extrémité, presque sous le glaive de ses ennemis; et même Sa Majesté vouloit y rentrer presque aussitôt, car elle avoit envoyé à sa maison militaire l'ordre de se porter sur Dunkerque, ordre qui malheureusement n'est point parvenu (1).

Toute l'armée royale demandoit à suivre

(1) Voyez *Journal universel de Gand*, du 14 avril 1815.

les Princes; quoique les chemins de Béthune à la frontière fussent presque impraticables pour la cavalerie. Pendant plusieurs lieues, les chevaux enfonçoient dans la boue jusqu'au poitrail. Les hommes de pied ne pouvoient guère marcher qu'un à un, sur des pierres glissantes et placées à la distance d'une enjambée ; mais la fidélité étoit prête à vaincre tous ces obstacles. Déjà les troupes n'attendoient que l'ordre du départ; déjà le bataillon de l'École de Droit étoit rassemblé pour l'émigration, lorsque tout à coup le pont-levis, qui jusqu'alors étoit baissé, se lève par ordre supérieur, au moment même où les Volontaires alloient passer! L'exécution de cet ordre fut si rapide, que M. le marquis de Fougères, l'un de nos commandans, qui venoit de nous précéder avec son équipage, fut séparé ainsi du bataillon.

Un dernier malheur attendoit les troupes

enfermées dans Béthune. Le bruit couroit que nous étions trahis, et que quelques-uns des principaux chefs pensoient à faire leur paix avec Buonaparte. Je ne prétends point décider cette question que l'inflexible histoire doit éclaircir un jour. En attendant, voici les apparences plus que suspectes qui s'élèvent contre les grands personnages dont je m'abstiens de consigner ici les noms. Ils donnèrent l'ordre de ne laisser personne sortir de la place, et de ne point la défendre en cas de siége! Ce n'est pas tout : le lendemain, 25 mars, ils prétendirent que le Roi avoit licencié les troupes dont la fidélité se manifestoit avec tant de persévérance!

Il est bien vrai que Sa Majesté avoit rendu, à Lille, le 23 mars, une ordonnance de licenciement, mais elle ne s'appliquoit qu'à l'armée rebelle ; et, pour montrer que Louis XVIII n'a jamais eu la pensée de faire subir le même traitement aux royalistes, je

vais transcrire les termes les plus formels de l'ordonnance ; chacun en jugera :

« Louis, par la grâce de Dieu, roi de « France et de Navarre, etc.

« La trahison de presque tous les corps « de l'armée destinée à défendre la patrie « rendant indispensable de changer entière-« ment les mesures que nous avions cru de-« voir prendre ;

« Voulant prévenir les nouveaux malheurs « dont nos peuples sont menacés par la pré-« sence de Napoléon Buonaparte sur le ter-« ritoire français, etc.

« Nous licencions, par la présente ordon-« nance, tous officiers et soldats des corps de « terre et de mer qui, entraînés par des chefs « qui nous ont trahis, auroient participé à la « révolte et passé momentanément sous le « commandement de *Napoléon Buonaparte* « ou de ses adhérens, et nous ordonnons à

« cesdits officiers de rentrer sur-le-champ
« dans leurs foyers. »

Il étoit donc clair que l'ordonnance ne vouloit atteindre que la trahison, et non pas la fidélité. D'ailleurs, l'ordre envoyé par le Roi à sa maison de se porter sur Dunkerque, répond seul à toutes les autres suppositions.

Enfin, la relation imprimée dans le Journal officiel de Gand, du 14 avril, presque sous les yeux du Roi et des Princes, porte textuellement, que les malheureux royalistes ont été *surpris et renfermés dans Béthune par des ordres reçus de Paris*. Et cependant, on a osé désarmer nos compagnons d'infortune au nom de Louis XVIII!

La vérité perce trop clairement ici pour l'honneur de quelques hommes.

CHAPITRE XVI.

Continuation du précédent.

Rien ne pouvoit colorer, aux yeux de l'honneur français, le prétendu licenciement; car c'étoit congédier en quelque sorte la fidélité; c'étoit détruire un point d'appui, et un centre de ralliement pour la bonne cause; c'étoit abandonner au tyran des armes et des étendards voués au roi légitime; c'étoit mettre les royalistes dans l'impuissance de poursuivre une généreuse résolution; c'étoit enfin les livrer sans défense à la discrétion de Buonaparte, qui déjà les exiloit provisoirement, par un décret, à cinquante lieues de Paris. Une capitulation honorable auroit pu leur épargner du moins tout ce qu'il y avoit d'humiliant dans cette position.

Sans doute nos Princes n'ont pas sollicité l'émigration des troupes qui les avoient suivis jusqu'à Béthune ; encore moins leur ont-ils donné des ordres pour les associer à leur nouvel exil, surtout après vingt ans de malheurs sur une terre étrangère ; mais c'est au dévouement des cœurs français, et surtout à la foi de nos chefs, qu'ils avoient laissé le mérite du sacrifice.

Des étrangers eux-mêmes, des auxiliaires, dignes enfans de la fidèle Helvétie, ne pouvoient pas se croire libres : ils espéroient tous passer la frontière avec nous ; comme nous, ils vouloient suivre le nouveau David au-delà du torrent de Cédron. En vain le monarque, plein de sollicitude pour notre destinée, nous auroit dit ce que disoit le malheureux père d'Absalon au chef des Géthéens : « Je vais où je dois aller ; retournez « avec vos frères, et que Dieu vous comble « de ses biens et de sa lumière, parce que

« vous avez été généreux et fidèles (1) ; » ne lui aurions-nous pas répondu tous, comme Ethaï à David : « Non, prince infortuné, non, « nous ne vous abandonnerons pas ! et par-« tout vos serviteurs vous seront dévoués à « la vie et à la mort (2) ! »

Et le Roi nous auroit dit : « Venez, et pas-« sez avec moi. » Et nous aurions tous suivi ses pas (3).

(1) Ego autem vadam quò iturus sum : revertere, et reduc tecum fratres tuos et Dominus faciet tecum misericordiam et veritatem, quia ostendisti gratiam et fidem. *Lib. II Reg., cap.* 15, *v.* 20.

(2) In quocumque loco fueris, Domine mi Rex, sive in morte, sive in vitâ, ibi erit servus tuus. *Ib., v.* 21.

(3) Et ait David Ethaï : veni et transi ; et transivit Ethaï Gætheus, et omnes viri qui cum eo erant. *Ib., v.* 22.

CHAPITRE XVII.

Sept Volontaires du bataillon de l'Ecole de Droit sauvent le drapeau. — Quarante-quatre de leurs camarades vont aussitôt les rejoindre en Belgique, avec armes et bagages.

Nous passâmes la nuit du 24 au 25 mars dans les anxiétés.

Le lendemain matin, on osa nous proposer de rendre nos armes, pour première condition de notre liberté!

Quel parti prendront, dans cette fatale occurrence, les Volontaires de l'Ecole de Droit? *Avant tout, sauvons le drapeau!* Mais pour le sauver, il ne faut pas donner d'éclat à notre entreprise. En conséquence, les deux porte-drapeau ne s'adjoignent que cinq de leurs camarades. Le plus difficile étoit de franchir le poste du chemin de Belgique. Heureusement, les hommes de

garde, tous fidèles, avoient déjà favorisé beaucoup d'émigrations. Nous fîmes semblant de forcer le passage au moment où le pont-levis venoit d'être baissé, et plusieurs officiers de la Maison du Roi s'échappèrent de la ville avec nous.

Dejà les dépêches de Buonaparte avoient porté dans la contrée l'ordre d'arrêter tous les militaires qui tenteroient de rejoindre les Princes français. Aussi, nous marchâmes pendant la nuit pour pouvoir sortir de France à la pointe du jour.

Les habitans du pays, tous royalistes, facilitoient autant que possible le passage des émigrans, et venoient les chercher dans les ténèbres pour leur offrir l'hospitalité et les guider de manière à éviter les satellites du tyran envoyés à leur poursuite.

Jamais une opposition plus marquée ne s'est fait voir entre l'esprit du soldat et l'esprit du citoyen, dans une seule et même nation.

Le jour de Pâques (26 mars), nous traversâmes la frontière entre six et sept heures du matin, non loin de la petite ville d'Armentières.

De tous les Volontaires du bataillon de l'Ecole de Droit, quarante-quatre seulement avoient été réunis à l'entrée de la nuit du samedi saint par le capitaine Bertrandet, et demandoient à rejoindre le drapeau.

En même temps, le capitaine Bertaud du Coin étoit allé solliciter l'assentiment du colonel. Celui-ci ne connoissant que les ordres supérieurs, hésitoit encore ; mais il rencontre heureusement M. le comte de Vergennes, commandant des gardes de la Porte, le consulte, et se décide pour le départ. Aussitôt il vient sur la place où le dernier peloton du bataillon de l'Ecole de Droit étoit prêt à partir avec le capitaine Bertrandet; puis, sans autre préambule, il commande, *par le flanc droit*, et les Volontaires

se mettent en marche. Voilà bien l'éloquence de la fidélité !

Quelques heures plus tôt, tous les Volontaires auroient pu entendre et suivre la voix de leur chef! mais la position du colonel Druault étoit fort délicate. Plusieurs fois il avoit répondu à ceux qui lui demandoient conseil : « Je n'en ai pas à vous donner ; je « serois responsable désormais envers vos « familles ; mais si vous sortez de France, « j'aime mieux que ce soit avec moi que sans « moi. »

Une vingtaine de voltigeurs des Cent-Suisses émigrèrent aussi avec les Volontaires.

Les royalistes qui ne croyoient pas au licenciement prirent de même le parti de quitter le territoire français, car l'émigration étoit devenue facile depuis que la trahison de quelques chefs étoit soupçonnée. Ainsi, par exemple, le commandant du poste de la porte de Belgique disoit à tous ceux qui vouloient

passer : « Vous savez ce que c'est qu'une con-« signe, mais vous savez aussi ce qu'on fait « quand on n'a que quatre factionnaires de-« vant soi. »

La marche nocturne des Volontaires de l'Ecole de Droit, sous les ordres du colonel, fut beaucoup plus pénible encore que n'avoit été la nôtre avec le drapeau. Il ne leur fut pas possible d'éviter toujours les fossés et les fondrières. Le colonel se blessa assez grièvement à la jambe. Plusieurs élèves restèrent, pendant quelques momens, comme ensevelis dans les boues. A minuit, le jour de Pâques, ils traversèrent la rivière de la Lys, et nous rejoignirent dans la matinée au village de Neuvéglise en Belgique. Ils étoient tous fâchés du mystère que nous leur avions fait de l'enlèvement de notre étendard; mais ils nous pardonnèrent en considération du sentiment qui nous avoit animés

CHAPITRE XVIII.

Funestes suites du désarmement de Béthune.

Nos camarades restés en France s'étoient dispersés avec désespoir. La plupart avoient reçu la fatale feuille de route envoyée par Buonaparte. Ils éprouvèrent le sort des troupes royales qui avoient ajouté foi au licenciement ; c'est-à-dire que plusieurs d'entre eux furent pillés, cruellement maltraités, jetés dans des prisons, et même massacrés! J'en connois qui n'ont échappé au danger que comme par miracle. Sans armes, obligés de déguiser autant que possible leur uniforme, ils étoient souvent interrogés et presque toujours découverts par l'inquisition des sbirres de l'usurpateur.

La rage révolutionraire en vouloit sur-

tout aux Gardes de la Maison du Roi et des Princes. On trouvoit leurs cadavres dans les fossés du grand chemin; d'autres étoient laissés vivans avec de larges blessures, et arrosant de leur sang la route de leur fidélité.

Telles étoient les suites du désarmement de Béthune!

Il faut rendre justice au régiment d'infanterie avec lequel nous avions fraternisé à Vincennes. Les soldats reconnurent nos malheureux camarades et les respectèrent. Un sergent se détacha même du corps pour aller serrer affectueusement la main à l'un de nos sous-officiers qui, plus tard, vint nous rejoindre à Gand.

Mais il n'en fut pas ainsi des autres régimens qui suivoient de loin le général Excelmans. Non contens d'attaquer les petits détachemens de royalistes désarmés, ils faisoient feu sur les hommes qui marchoient

isolément; souvent même ils arrêtoient les voitures dans lesquelles plusieurs s'en retournoient, et leur lançoient des coups de sabre et de baïonnette.

Voici un trait qui mérite d'être conservé, et qui peut, à lui seul, donner une idée de la cruauté de nos ennemis et de l'indignation qu'elle excitoit parmi le peuple. Un homme à vieilles moustaches, du corps des Cent Suisses, fut arrêté non loin de la ville d'Amiens par une cinquantaine de soldats qui vouloient le forcer à crier *vive l'empereur*. Le fidèle étranger trouvoit ce cri trop voisin de leur parjure. Quelle leçon pour des traîtres! Sur son refus, ils l'assaillirent à grands coups de crosses de fusil, et l'avoient déjà renversé presque sans vie, lorsqu'un robuste voiturier, qui avoit toute la tournure d'un ancien militaire, passe devant eux et voit leur barbarie. Aussitôt il s'élance, et fend le groupe des assassins en

s'écriant : « Vous vous dites des braves, et « vous voilà cinquante contre un seul ! vous « n'êtes que des lâches et des scélérats ! » En même temps, d'un bras vigoureux il enlève leur victime, l'emporte dans son chariot vide, et fouettant lestement son nombreux attelage, il les laisse stupéfaits de son audace et confus de leur lâcheté.

Personne n'étoit en sûreté sur le passage de cette soldatesque. Elle voyoit des Gardes-du-Corps dans presque tous les voyageurs; à tel point que des hommes entièrement étrangers à la profession des armes se trouvèrent en butte à tous les outrages, et même en péril de mort, comme soupçonnés d'avoir suivi les drapeaux du Roi.

Les officiers devenoient alors moins ennemis des royalistes que leurs soldats; ils gémissoient de tant d'infamies; et ceci n'est pas contradictoire avec ce que j'ai dit des bonnes dispositions de la troupe avant l'apostasie des

chefs. Le peuple d'une armée est comme le peuple d'une nation. Sa licence, une fois bien accueillie, devient effrénée. Comment donc des officiers, après avoir prêché la révolte, auroient-ils pu arrêter à leur gré l'effervescence de leurs disciples?

Les remords rongent silencieusement le cœur des hommes dont le front peut rougir encore; mais ils excitent au dehors la violence des hommes sans frein et sans pudeur.

Quelques-unes des troupes qui s'étoient parjurées poursuivirent les serviteurs du Roi jusque sur la terre d'exil!

LIVRE DEUXIÈME.

TROIS MOIS DE SÉJOUR EN BELGIQUE.

CHAPITRE PREMIER.

Arrivés à Ypres, les cinquante Volontaires qui ont suivi le drapeau de l'Ecole de Droit, sont salués officiers par S. A. R. Monsieur, frère du Roi.

A la vue du drapeau de l'Ecole de Droit de Paris, flottant sur un sol étranger, l'imagination se reporte aux temps les plus glorieux de la fidélité des chevaliers français. Aussi, les Volontaires devoient-ils entendre bientôt le langage le plus chevaleresque et le plus touchant qui ait jamais applaudi à un noble dévouement.

En quittant le seuil de la France nous étions persuadés que notre émigration ne seroit pas exempte de longues infortunes, et je n'oublierai jamais les pleurs éloquens de l'un des sept Volontaires qui avoient enlevé le drapeau. « Il est pourtant bien dur, me « disoit-il, de quitter sa patrie!.... qui sait « quand nous y rentrerons? Quand rever- « rai-je mon pauvre père, qui n'a plus ma « mère, et dont je suis le seul enfant? » Ce jeune homme auroit pu ajouter encore d'autres regrets à ceux-là. Il avoit obtenu le prix d'honneur au grand concours; puis il avoit embrassé la profession d'avocat, et aujourd'hui sa belle fortune lui offre des jouissances qu'il n'auroit pas trouvées loin du toit paternel (1).

Depuis notre enrôlement, ignorant les nouvelles diplomatiques, nous n'osions pas croire

(1) M. P........, avocat à la Cour royale de Paris. Sa modestie ne m'a pas permis de le nommer.

que le ciel voulût aussitôt armer une seconde fois toute l'Europe en faveur de la légitimité. Nous imaginions même que quelque puissance étrangère, jalouse du bonheur de la France, appuyoit l'entreprise de son ennemi. Mais une profonde espérance vivoit toujours au fond de nos cœurs; car il ne nous paroissoit pas possible que le triomphe du crime fût définitivement consommé.

Le soir du jour de Pâques, nous allâmes coucher sous les murs de la ville d'Ypres, où S. A. R. Monsieur, frère du roi, s'étoit arrêtée. Le lendemain matin, M. le maréchal duc de Raguse vint passer en revue ce qui restoit du bataillon de l'Ecole de Droit, et quelques autres débris des troupes royales qui commençoient à se réunir. Immédiatement après, nous entrâmes dans la place. Nous avions à notre tête M. le marquis de Fougères, et les capitaines Bertrandet et Bertaud du Coin; l'état de souffrance du

colonel Druault ne lui permettoit pas de nous commander.

Les premières paroles que MONSIEUR, comte d'Artois, adressa aux Elèves de l'Ecole de Droit, furent tout à la fois pour eux et une récompense et une consolation ! « Mes amis, « dit le Prince, vous arrivez, bien fatigués, « pour recevoir vos brevets d'officiers. Nous « allons manger un pain de douleur, mais « du moins nous le partagerons ! » Dès la veille, S. A. R. nous avoit envoyé, par les mains de M. le marquis de Fougères, tous les secours dont nous pouvions avoir besoin.

Une ordonnance du roi confirma bientôt la promesse de son auguste frère, et nous fûmes traités avec toutes les prérogatives des corps d'officiers de sa maison militaire.

Voilà comment nos Princes savoient répondre à la fausse imputation du licenciement des troupes fidèles.

Le pain de douleur qu'ils nous offroient avec tant de grâce, nous sembloit meilleur dans l'exil, que n'eussent été tous les fruits d'une terre de Gessen, sous la tyrannie d'un nouveau Pharaon.

CHAPITRE II.

Maladie du colonel, et défaillance d'un Volontaire.

Le colonel Druault fut obligé de rester à Ypres, malade des suites de sa blessure et de ses fatigues.

Sa présence et celle du marquis de Fougères en Belgique, à la tête des Volontaires, est la meilleure preuve de l'effet qu'auroit pu produire, dans toute l'armée, un bon choix d'officiers. La maladie du colonel atteste encore ce qu'il avoit souffert pour arriver au but marqué par l'honneur.

Il est permis de faire aussi mention d'une défaillance complète que l'un des Volontaires éprouva au moment de sortir de la ville, pour prendre la route de Gand : un frère d'armes le soigna dans cet état d'évanouissement, sans le connoître, et ne le quitta, pour suivre le drapeau, qu'après l'avoir recommandé à son hôte plus encore par ses actes que par ses paroles. Le malade fut rétabli au bout de quelques heures : c'étoit un jeune avocat ; et, par une merveilleuse revanche, il a eu depuis le bonheur de gagner une cause où il s'agissoit de l'état civil et de toute la fortune de celui qui avoit si bien rempli envers lui le rôle du bon Samaritain !

CHAPITRE III.

Entrevue des Volontaires avec un général vendéen. —Ils apprennent la déclaration du Congrès de Vienne.

Nous séjournâmes d'abord dans la petite ville de Rousselarre, avec les braves Grenadiers de Larochejaquelein. Leur chef, de glorieuse mémoire, nous adressa des paroles qui nous associoient aux fidèles Vendéens; il proposa même à plusieurs d'entre nous, et en particulier à l'auteur de ce récit, de le suivre dans sa généreuse patrie, qu'il vouloit soustraire au joug du tyran : mais les compagnons dévoués du drapeau de l'Ecole de Droit étoient encore en trop petit nombre pour se diviser.

C'est dans la même ville de Rousselarre que nous eûmes connoissance de cette fa-

meuse déclaration que les souverains alliés avoient faite, le 13 mars :

« Les puissances qui ont signé le traité de « Paris, réunies en congrès, à Vienne, in« formées de l'évasion de Napoléon Buona« parte, et de son entrée à main armée en « France, doivent à leur propre dignité et « à l'intérêt de l'ordre social, une déclaration « solennelle des sentimens que cet événe« ment leur a fait éprouver.

« En rompant ainsi la convention qui l'a« voit établi à l'île d'Elbe, Buonaparte dé« truit le seul titre légal auquel son existence « se trouvoit attachée. En reparoissant en « France, avec des projets de troubles et de « bouleversemens, il s'est privé lui-même « de la protection des lois, et a manifesté, à la « face de l'univers, qu'il ne sauroit y avoir « ni paix, ni trève avec lui.

« Les Puissances déclarent, en consé« quence, que Napoléon Buonaparte s'est

« placé hors des relations civiles et sociales, « et que, comme ennemi et perturbateur du « repos du monde, il s'est livré à la vindicte « publique.

« Elles déclarent en même temps, que, « fermement résolues de maintenir intact le « traité de Paris, du 30 mars 1814, et les « dispositions sanctionnées par ce traité, et « toutes celles qu'elles ont arrêtées ou qu'el-« les arrêteront encore pour le compléter et « le consolider, elles emploieront tous leurs « moyens et réuniront tous leurs efforts pour « que la paix générale, objet de tous les « vœux de l'Europe et but constant de leurs « travaux, ne soit pas troublée de nouveau, « et pour la garantir de tous attentats qui me-« naceroient de replonger les peuples dans les « désordres et les malheurs des révolutions.

« Et quoique intimement persuadées que « la France entière, se ralliant autour de son « souverain légitime, fera incessamment

« rentrer dans le néant cette dernière tenta-
« tive d'un délire criminel et impuissant,
« tous les Souverains, animés des mêmes
« sentimens, et guidés par les mêmes prin-
« cipes, déclarent que si, contre tout cal-
« cul, il pouvoit résulter de cet événement
« un danger réel quelconque, ils seroient
« prêts à donner au Roi de France, et à la
« nation française, ou à tout autre gouver-
« nement attaqué, dès que la demande en
« seroit formée, les secours nécessaires pour
« rétablir la tranquillité publique, et à faire
« cause commune contre tous ceux qui en-
« treprendroient de la compromettre. »

À la lecture de cette protestation solennelle de tous les Rois de l'Europe, il nous étoit facile de comprendre que *celui qui règne dans les cieux et de qui relèvent tous les empires* tenoit leurs cœurs dans sa puissante main, et qu'il alloit les faire servir encore aux grands desseins de sa providence.

CHAPITRE IV.

Les Volontaires de l'Ecole de Droit deviennent plus nombreux. — Ordre du jour dicté par Mgr le duc de Berry.

De jour en jour, notre petit nombre s'augmentoit par la réunion successive de nos anciens camarades. Quelques élèves de l'Ecole de Médecine de Paris avoient passé la frontière dès le premier jour du désarmement de Béthune, et s'étoient réunis avec nous.

Par ordre de son Altesse Royale MONSIEUR, le colonel Pallu du Parc prit le commandement de tous les Volontaires Royaux qui, par diverses directions, entroient en Belgique.

En arrivant à Deinse, à trois lieues de Gand, les Volontaires de l'Ecole de Droit reçurent une nouvelle récompense de leur dévouement en la personne d'un de leurs

officiers. L'ordre du jour du 2 avril contenoit une lettre de M. le marquis de la Tour du Pin, commandant l'infanterie de la Maison du Roi, par laquelle il annonçoit au colonel Pallu du Parc, *conformément aux ordres de Monseigneur le duc de Berry, que la conduite distinguée du capitaine Bertrandet seroit mise sous les yeux du Roi.*

Peu de temps après, ce brave officier, couvert d'honorables cicatrices, reçut la croix de saint Louis.

Ainsi, même lorsque *tout est perdu fors l'honneur*, un roi de France porte toujours avec lui des trésors impérissables, et il y puise pour la fidélité, des récompenses bien préférables à la richesse de l'or.

Nos autres chefs étoient déjà décorés; mais ils ont aussi reçu, plus tard, le noble prix de leur dévouement.

CHAPITRE V.

Paroles du Roi aux Elèves de l'Ecole de Droit. — Hospitalité des Belges. — Le bataillon des Volontaires se recompose.

Enfin, les élèves de l'Ecole de Droit de Paris eurent le bonheur de revoir à Gand le Roi dont le trône, envahi un moment par des armes rebelles, n'avoit pas même été ébranlé dans le cœur des bons Français. « Mes « enfans, daigna dire Sa Majesté aux Volon- « taires, j'ai beaucoup de plaisir à vous voir... « Nous ne sommes ici qu'en voyage. Nous « rentrerons bientôt chez nous. »

La ville de Gand étoit devenue le rendez-vous de tous les royalistes émigrés. Mais Mgr. le duc de Berry, commandant en chef du corps d'armée qui se formoit, établit ensuite son quartier-général dans la ville

d'Alost, à six lieues de la résidence royale Le bataillon de l'Ecole de Droit fut cantonné d'abord à Gysegheim, puis à Ninove, puis à Dendermunde, et enfin à Moërsecke. Jamais nous ne perdrons le souvenir de la touchante hospitalité des habitans de la Belgique; ils auroient été nos concitoyens, nos parens, nos frères, qu'ils n'auroient pas prodigué plus de soins et de bienveillance dans les réceptions qu'ils nous faisoient de toutes parts. Peuple pieux, peuple aimable, tous les étrangers qui s'arrêteront parmi vous ne peuvent devenir que meilleurs!

Mais sont-ils étrangers entre eux les Français et les Belges, qui, par leur commune origine (1), et par un heureux voisinage, présentent l'aspect de deux familles unies, comme leurs chefs, dans une fraternelle alliance?

(1) ..... reperiebat plerosque Belgas esse ortos à Germanis.... *Cæs. Comment., de bell. Gallic., l. II, n. IV.*

Au lieu de la détresse à laquelle nous nous étions attendus, il faut le dire, au risque d'affoiblir l'intérêt de ce récit, jamais nous n'avons passé de plus heureux jours que dans ce pèlerinage. L'espoir de la seconde restauration, la satisfaction d'avoir bien fait, le bon accueil que nous recevions, et si j'ose le dire, parce que c'est la vérité, l'enthousiasme qui éclatoit partout à la vue du dévouement de l'Ecole de Droit de Paris, enfin, la belle saison qui sembloit renaître exprès pour notre voyage, tout, en un mot, sourioit à nos jeunes imaginations. Hélas! ce qui s'est ensuivi n'a pas entièrement répondu à notre attente. Quels désastres l'homme de malheur a-t-il entraînés sur notre patrie, au moment de s'enfuir une dernière fois devant le glaive exterminateur! Nous n'avions pas sous les yeux cette déplorable perspective; nous espérions que la vengeance de l'Europe ne s'exerceroit que

sur des têtes criminelles, et que les Français innocens de la trahison seroient épargnés. Mais le ciel a voulu faire sentir à la France que tout un peuple est solidaire dans les insurrections dirigées contre le trône de nos Rois, palladium sacré de la patrie et patrimoine public à la défense duquel aucun citoyen n'est dispensé de sacrifier, quand il le faut, et sa fortune et même sa vie.

Ce sentiment, vraiment national, étoit profondément gravé dans le cœur des Volontaires de l'Ecole de Droit. Ah! c'est qu'ils étoient constamment fidèles à leur devise : *Dieu, le Roi et la Patrie;* c'est qu'ils rendoient hommage à cette religion, dans laquelle toute puissance légitime vient de Dieu même. La grande époque de l'année qui avoit signalé le jour de leur émigration, avoit été aussi témoin de l'acte redoutable qui révéloit en eux des soldats chrétiens. « Vous donnez à notre pays un exemple que

« les militaires français ne lui avoient pas « donné depuis la révolution ! » nous disoit, les larmes aux yeux, un saint pasteur de la ville de Rousselarre.

Rétabli de sa maladie, le colonel Druault nous rejoignit à Gysegheim. Bientôt le bataillon de l'Ecole de Droit redevint assez nombreux pour reprendre ce nom.

Le colonel Pallu du Parc avoit toujours le commandement général des Volontaires royaux ; et nous nous trouvions heureux de conserver ainsi deux chefs également dignes l'un et l'autre de notre reconnoissance ; ils nous traitoient paternellement, mais sans rien relâcher d'une sévère discipline, que notre ancien colonel surtout portoit jusqu'à la rigueur.

CHAPITRE VI.

Mœurs des Volontaires du bataillon de l'Ecole de Droit.

Tous les Elèves en Droit vivoient ensemble comme des frères. Cette fraternité dure toujours entre tous ceux qui se retrouvent dans les différentes positions sociales. Jamais non plus les camps n'ont formé d'amitiés plus vraies. Tu m'en es témoin, toi que le glaive de la révolution a fait orphelin, et qui as trouvé ton meilleur ami sous la bannière de ton Dieu, de ton Roi et de ta patrie. Père de famille maintenant et magistrat, jouis longtemps du prix de tes vertus! Vous m'en êtes aussi témoins, et vous qui, parmi vos frères d'armes, avez su choisir des cœurs faits pour les solides affections; et vous qui, morts

avant le temps, avez emporté dans la tombe tant de regrets et tant de larmes (1)!

Le dirai-je, pour tracer une peinture toujours fidèle? Les Volontaires de l'Ecole de Droit n'étoient pas tous également pénétrés des principes qui font le vrai bonheur de l'homme. La jeunesse de plusieurs les entraînoit. Toutefois, ils avoient le courage de se condamner eux-mêmes, lorsque la franchise de leurs camarades gourmandoit leur conduite; et, s'il faut rendre ici un entier hommage à la vérité, je dois dire encore que le mauvais exemple leur étoit trop souvent donné par quelques-uns des vétérans de la première émigration. A Dieu ne plaise que je veuille faire tomber ce reproche sur

(1) MM. du Breuzet, de Varenne, Hua (fils de l'avocat-général), de Villenoisy, de La Grange, Alphée Coutte (porte-drapeau), Desboudard, et plusieurs autres, qui sont morts presque tous dans un temps où la fidélité n'étoit guère en honneur.

toute une armée de pieux chevaliers! Mais il est donc des vices que les plus longues infortunes n'ont pas déracinés dans certaines âmes! Puisse du moins cette vérité historique éveiller le repentir de ceux qui, après avoir depuis si long-temps cueilli les lauriers de la gloire, n'ont peut-être plus qu'un petit nombre de jours pour remporter aussi sur la terre quelques palmes de vertu!

Le faux point d'honneur eut pareillement ses esclaves et ses victimes parmi les Volontaires du bataillon de l'Ecole de Droit. Déjà les fossés de Vincennes avoient reçu le sang et le dernier soupir d'un parjure, frappé d'un coup de pointe par le sergent de la seconde compagnie de notre bataillon. Plus tard, et à Ninove, deux des plus jeunes Volontaires (ils n'avoient guère chacun que seize à dix-sept ans), tournèrent aussi l'un contre l'autre l'arme qui ne leur avoit été remise que pour la cause publique. Malgré les efforts de ceux

qui, dans l'espoir d'empêcher cette cruelle scène, avoient consenti à en être témoins, ils se battirent à la baïonnette. L'un d'eux fut blessé au ventre, et resta pendant près de huit jours en danger de périr. Il fut plus heureux néanmoins que l'un des sept compagnons de l'enlèvement du drapeau, qui n'a point été nommé tout-à-l'heure parmi les morts, mais qui, de retour en France, laissa entièrement sa vie dans un duel avec un ennemi du Roi.

Etrange fabrication du cœur de l'homme! le jeune Volontaire qui avoit si dangereusement frappé son frère d'armes à Ninove, redevint son ami. Il étoit même naturellement porté à la sensibilité, et il a su se faire aimer de plusieurs. Je l'ai vu pleurer d'attendrissement au sortir d'une pieuse cérémonie et promettre sa conversion au Dieu vengeur de l'homicide!

Pour achever le tableau de la situation

morale du bataillon de l'Ecole de Droit, sauf les exceptions que j'ai soin d'indiquer, je dois ajouter que la plupart de nos camarades préféroient rester simples Volontaires royaux, chargés du havre-sac et du fusil de munition, à l'honneur de porter dans d'autres corps nouvellement créés les épaulettes que la munificence royale décernoit au petit nombre de ceux qui n'avoient pas un seul instant quitté leurs armes.

Cependant, comme un sentiment d'orgueil se mêle souvent jusque dans les actes de modestie, tant est inexplicable le cœur humain, les Volontaires de l'Ecole de Droit refusèrent pendant quelque temps de se réunir en un seul corps avec les autres Volontaires, et il fallut une décision du Roi pour leur faire comprendre qu'aucune ligne de démarcation ne devoit s'établir entre de jeunes Français qui n'avoient tous qu'une seule et même devise.

Voilà comment la noblesse des actions a ses écueils, aussi bien que la noblesse du sang. Mais aussitôt que la volonté du père de famille fut connue, les Volontaires de l'Ecole de Droit s'étonnèrent eux-mêmes de la fierté de leurs prétentions.

Il sembloit que les Elèves de l'Ecole de Droit eussent toujours porté le mousquet, tant ils étoient franchement soldats, toujours contens de cette vie simple et frugale, que le plus grand nombre d'entre eux n'avoit presque jamais connue avant leur enrôlement.

CHAPITRE VII.

Généreuse impatience des Volontaires.

Le courage des Volontaires s'exalta en Belgique, et ils recouvrèrent l'espoir de verser leur sang sur le sol français pour la cause royale, lorsque la victoire, ouvrant à un Bourbon les portes de Valence et le cœur du royaume, sembla l'inviter à reconquérir ainsi tout le reste, à l'exemple du héros couronné,

Qui fut de ses sujets le vainqueur et le père.

Les Volontaires royaux du Midi avoient contribué aux succès des troupes de ligne sous les ordres de Mgr le duc d'Angoulême. Leurs frères d'armes ambitionnoient ardemment l'honneur d'une pareille destinée dans le nord de la France.

Plusieurs de nos camarades, ne pouvant résister à l'impatience qu'ils éprouvoient, s'embarquèrent pour la Vendée aussitôt qu'un rayon de gloire s'éleva du sein de cette région qui nous montroit pour ainsi dire une Lacédémone chrétienne et solitaire, dans un coin du royaume de France. C'est aussi là que se rallièrent un grand nombre d'officiers de la maison du Roi dispersés à Béthune. Ils y trouvèrent le preux chevalier, qui, après avoir conduit à Gand les grenadiers de la Garde, fiers de porter son nom, étoit allé presqu'aussitôt mener les Vendéens au combat, en leur répétant ces belles paroles du célèbre Henri de La Rochejacquelein, son frère : « Si je recule, tuez-moi; si j'a-« vance, suivez-moi; si je meurs, vengez-« moi! » Tous deux ils sont morts; ils sont vengés, et des lauriers couvrent leur tombe.

Moins brillans de gloire, mais non moins fidèles, les royalistes qui passoient alors la

frontière y laissoient souvent leur vie. Les troupes de Buonaparte et les soldats de la douane tiroient comme à l'affût sur les émigrans. Dieu seul peut savoir combien de serviteurs du Roi périrent victimes de l'empressement qu'ils avoient de nous rejoindre.

Ces dangers n'empêchèrent pas des Volontaires de notre bataillon de se charger de missions importantes jusque dans l'intérieur du royaume. Je citerai, pour exemple, Auguste de Villenoisy, qui, deux fois, fit le voyage de Paris, pour y porter et en rapporter de périlleuses dépêches.

Quelques frères d'armes, miraculeusement échappés aux décharges de mousqueterie qui saluoient leur passage, nous ont maintes fois raconté toutes les difficultés qu'ils avoient à vaincre même avant de franchir des lignes si bien gardées. On peut en juger par une circulaire des sous-préfets de Buonaparte aux maires de tous les pays limi-

trophes, pour leur enjoindre de faire *arrêter sur la frontière tout ce qui sera suspect*, même les ouvriers : car *on doit s'attendre*, ajoutoit la lettre, *que pour éluder la surveillance, on usera de déguisemens ou de travestissemens* (1).

Les royalistes qui tomboient entre les mains de Buonaparte, après avoir tenté inutilement de passer en Belgique, étoient mis en jugement et condamnés comme déserteurs. Nous verrons plus tard comment un ministère pour le moins *semi-libéral* a traité ceux dont les jugemens n'étoient pas exécutés à l'époque de la seconde restauration.

(1) Voyez *Journal universel* de Gand.

CHAPITRE VIII.

Nouvelles de l'armée royale du Midi de la France. — Manifeste du roi d'Espagne.

AUCUNE joie n'avoit surpassé la joie des Elèves de l'Ecole de Droit, au récit des succès de Mgr le duc d'Angoulême.

Nulle douleur non plus ne surpassa notre douleur, à la sinistre annonce de la captivité du Prince.

L'héroïque valeur du nouveau saint Louis avoit enfanté ses triomphes, et la trahison avoit préparé ses fers.

Cette dernière catastrophe arrivoit sans doute pour montrer à l'univers toute la différence d'un courage qui sait affronter le malheur aussi bien que la gloire, et d'un courage qui s'exalte en présence de la gloire, mais qui fuit devant le malheur. Un Bourbon

venoit de donner l'exemple du premier; Buonaparte alloit bientôt renouveler l'exemple du second.

L'historien de l'armée royale du Midi (1), témoin des événemens qu'il raconte, nous a donné, sur la nuit du 7 avril, dans laquelle Mgr le duc d'Angoulême étoit sur le point d'être fait prisonnier, des détails dont je m'empare, pour montrer à quels Princes les Volontaires royaux avoient voué leurs services.

«...... Le péril devenoit imminent, dit cet historien; le salut du Prince dépendoit d'une résolution prompte; chaque moment qui s'écouloit rendoit sa position plus dangereuse. A onze heures du soir, deux officiers entrèrent dans son appartement, et lui exposant rapidement tous les dangers dont il étoit menacé, ils lui proposèrent de partir sur-le-

(1) M. Élysée Suleau.

champ dans la voiture du ministre de Sardaigne, ou de se jeter dans les montagnes (1) avec une troupe choisie et d'une fidélité à toute épreuve; qui le conduiroit en Piémont. A cette proposition, le Prince parut violemment agité; l'expression de la douleur et de l'étonnement étoit dans tous ses traits; puis, tout à coup, interrompant avec vivacité ceux qui lui parloient, il leur demanda s'ils avoient jamais pu douter assez de lui pour croire que lui, Prince et chevalier français, pût abandonner, au moment du danger, comme un lâche déserteur, une armée qui s'étoit rassemblée à sa voix, qui avoit déjà versé son sang pour lui, et qui l'auroit conduit plus loin, dans le royaume, sans d'infâmes trahisons.

« En vain les deux officiers voulurent-ils revenir à la charge, en faisant envisager au Prince toute l'horreur de sa position; l'af-

(1) Cette scène se passoit à Montélimart.

freuse joie de l'usurpateur, s'il venoit à tomber en son pouvoir; sa main même se plongeant avidement dans un sang dont elle étoit déjà teinte! En vain lui remontrèrent-ils qu'un prince appelé au trône par les droits de sa naissance, ne pouvoit disposer de sa vie; qu'il en devoit compte au royaume: toutes ces représentations furent inutiles; le duc d'Angoulême demeura inflexible. Il déclara que, quels que fussent les desseins de la Providence à son égard, il n'abandonneroit jamais à la merci d'un ennemi cruel, sans convention et sans sûreté, des amis, des compagnons qui avoient suivi son étoile; que leurs destinées seroient les siennes, et que rien ne les sépareroit. »

Je regrette que mon sujet ne me permette pas d'étendre cette citation; mais c'en est assez pour faire comprendre de plus en plus que ce n'est pas un Bourbon qui a commandé le désarmement de Béthune.

Pour sauver l'auguste prisonnier, une main divine semble avoir placé devant lui l'image sanglante du petit-fils du Grand Condé, comme une égide redoutable, sur laquelle le tyran, dévoré de remords, n'a pas même osé fixer sa vue.

Sous la garde de cette nouvelle Providence, le héros du Midi n'alla pas en vain réclamer l'assistance d'un roi de sa race, alors si fortuné, et maintenant si malheureux!

Le roi d'Espagne, accédant aux voeux du Prince, digne interprète de Louis XVIII, et à la déclaration des Puissances alliées, publia, le 2 mai, un manifeste, dont voici quelques passages bien mémorables, surtout aujourd'hui (1).

« Un des meilleurs rois qu'ait eu la France, Louis XVI, fut victime de cruels régicides: ce crime fut l'épouvante et la terreur du monde, et le désespoir de la France, qui vit

(1) Voyez *Journal universel* de Gand, du 27 mai.

avec une profonde douleur interrompre la suite des souverains de la dynastie des Bourbons; de ces rois qui ont mérité le surnom de Justes, de Pieux, de Bien-aimés, et qui toujours ont été les pères de leurs peuples; qui ont toujours servi et fait servir Dieu; maintenu dans leur royaume la justice, la paix, et la tranquillité, qui font le bonheur des états, et doivent toujours être le but de tout gouvernement; de ces souverains qui ont toujours senti la responsabilité de l'amour et de la confiance de leurs sujets.....

« La guerre est une grande calamité, et un souverain ne doit l'entreprendre que pour éviter de plus grands maux. C'est la position où nous sommes, Espagnols..... elle est légitime et juste cette guerre, parce qu'elle est faite pour le bonheur des peuples et le maintien des souverains nommés par la Providence et par les lois fondamentales des états; elle est prudente, parce que les mesures que

les puissances alliées ont prises pour reconquérir la paix de l'Europe, sont d'accord avec la gravité et l'importance de l'entreprise, et surtout elle est nécessaire, pour que les corps de la nation et les individus obéissent à la loi de la conservation......

« Je connois mes droits. Je sais que je puis déclarer et faire la guerre; je suis certain que mes sujets se reposent dans la confiance qu'un roi, qui a fondé son bonheur sur celui de son peuple, ne peut entreprendre la guerre sans une véritable peine : mais j'ai voulu m'appuyer de la force de la conviction, pour paroître juste aux yeux des nations, pour animer la valeur de mes troupes, stimuler la générosité des souverains, et pour que la guerre étant sanctifiée, tous espèrent dans le secours de celui qui accorde les victoires. »

De mon Palais royal de Madrid, le 2 mai 1815,

Signé FERDINAND.

CHAPITRE IX.

Exercices militaires des Elèves en Droit.

Malgré la sévérité du colonel Druault, qui nous endurcissoit à mener la vie de simples soldats, rien n'égaloit l'ardeur du bataillon pour le maniement des armes et pour les évolutions sur le terrain. En très-peu de temps, chacun de nous s'étoit trouvé tout à fait dressé à ce nouveau métier, et capable d'instruire les recrues qui nous arrivoient journellement; mais le colonel, jaloux de maintenir une rigoureuse discipline, ne se lassoit pas de nous tenir toujours en haleine; et dès l'aube du jour, il falloit être prêt pour l'exercice.

De temps en temps, nos Princes venoient nous passer en revue dans les divers cantonnemens, et ils avoient toujours des paroles de bienveillance à nous adresser. Je ne les ai

pas toutes entendues; mais j'avois le bonheur de contempler presque face à face Mgr le duc de Berry, lorsque, passant dans nos rangs à Dendermunde, il nous dit avec un accent pénétrant : « Vous êtes bien tout à « nous, Messieurs de l'Ecole de Droit; mais « nous sommes aussi tout à vous! nous ne « vous oublierons jamais! » Il nous a tenu sa promesse, ce malheureux prince; jusqu'à son dernier soupir il a été le protecteur des Volontaires Royaux. Bien se souvenoit-il d'avoir été lui-même simple Volontaire à l'armée de Condé, dans le régiment noble à cheval commandé par son auguste frère Mgr. le duc d'Angoulême.

La franchise de Mgr. le duc de Berry égaloit sa bonté. Un jour que le prince présidoit à nos exercices, il ne nous laissa point ignorer qu'il n'étoit pas entièrement satisfait de la manœuvre du bataillon. Tous les Elèves de l'Ecole de Droit furent extrêmement sen-

sibles à un pareil reproche, et cette mercuriale donna un nouveau prix aux complimens réitérés que nous méritâmes ensuite de la part de Son Altesse Royale, dont les talens militaires faisoient notre admiration, sans étonner les compagnons de ses anciens malheurs et de sa première gloire.

Combien plus grande encore auroit été sa martiale ardeur, s'il se fût agi de combattre d'autres ennemis que des frères égarés!

CHAPITRE X.

Délassemens des Volontaires.

DANS presque tous nos cantonnemens, nous étions environnés de sites délicieux. Les champs, les prairies, les bois, les eaux d'un beau fleuve étoient rassemblés sous nos yeux. De tous les jours d'un admirable printemps, aucun n'étoit perdu pour nous.

Mais peu s'en fallut que le voisinage de

l'Escaut à Moërsecke ne nous mît en deuil. Un jeune homme du bataillon de l'Ecole de Droit s'y baignant, courut le risque de se noyer. Il eut le bonheur d'être sauvé par un Volontaire qui faillit périr lui-même, et qui se trouva trop heureux d'avoir ainsi exposé sa vie pour un frère d'armes, avant de l'exposer de nouveau pour son Roi.

Notre solitude champêtre n'étoit troublée que par le bruit de nos exercices militaires. Elle convenoit à l'état de nos âmes, nourries tout à la fois de douleurs, de consolations et d'espérances.

Tantôt le Volontaire royal se promenoit seul, rêvant à sa patrie, à un bon père, à une tendre mère, à tout ce qu'il avoit de plus cher au monde. Tantôt, réuni avec ses camarades, il retrouvoit en eux les sentimens d'un frère, d'un ami absens.

Ces innocentes distractions dissipoient facilement nos fatigues journalières.

Toujours aussi nos généreux hôtes nous prodiguoient leurs attentions et leurs frugales richesses. Souvent ils ne se contentoient pas des commensaux que le sort leur avoit départis, mais ils invitoient encore nos compagnons d'exil à partager tour à tour les douceurs d'une hospitalité toute spontanée et toute cordiale. Ils aimoient surtout à nous entretenir des destinées de notre France, et faisoient des vœux pour son meilleur avenir. Pourquoi craindrois-je donc de publier hautement notre reconnoissance?

Buonaparte osoit alors faire imprimer dans les journaux, et notamment dans le Moniteur, que les habitans d'Alost et des contrées environnantes, fatigués de la présence des royalistes, avoient enfin obtenu d'en être délivrés. Par une rencontre piquante, ces mêmes journaux arrivèrent à Alost pendant les divertissemens d'une fête que cette ville donnoit aux officiers de l'armée royale.

Souvent, dans nos loisirs, nous écoutions avec avidité les récits de ces anciens preux de l'armée de Condé, qui, après s'être réchauffés un moment au soleil de la patrie, se préparoient encore à mourir, les armes à la main, sur une terre étrangère. Ils nous combloient de leur bienveillance, et peu s'en falloit que leur modestie ne mît au-dessus de leur gloire le dévouement des Elèves de l'Ecole de Droit. Envieux détracteurs de la noblesse française, que n'avez-vous été témoins des sentimens fraternels que ses héros nous témoignoient!

Le caractère national se montre partout. Malgré nos sujets de larmes, des couplets échappèrent quelquefois à la distraction d'une muse émigrée avec nous. Nos soldats les chantoient avec enthousiasme. Il faut vouer à l'oubli ces productions éphémères lancées contre des ennemis réconciliés ou abattus. Mais en voici quelques morceaux où respi-

rent des sentimens qui seront toujours de saison (1).

Vive le Roi ! cri d'heureuse mémoire,
Des ennemis tu fus toujours l'effroi ;
Sonnant la charge, ou chantant la victoire,
Tout bon Français te répète avec gloire :
Vive le Roi !

Vive le Roi ! si, bornant ma carrière,
Un plomb mortel arrive jusqu'à moi,
Puissé-je au moins, en fermant la paupière,
Redire encore à mon heure dernière :
Vive le Roi !

Les honteuses désertions de Buonaparte, abandonnant ses armées au moment de leurs grands désastres, excitoient aussi la verve d'un autre Volontaire royal, et il disoit :

Quel parti va donc prendre
Le tyran confondu ?

(1) Je les emprunte à M. Petitjean, avocat à la Cour royale de Paris, alors Volontaire royal.

Il n'ira pas se pendre,
Mais il sera pendu !

Cette pensée étoit bonne en chansons, quoique, dans la vérité, et pour l'instruction des peuples, la punition toute divine du nouveau Nabuchodonosor, enfermé presque seul sur un rocher au milieu de l'univers, fût bien plus digne des sublimes desseins de la Providence. Du reste, nous n'étions pas si impitoyables qu'on auroit pu le croire, et le même Volontaire Royal auteur de l'épigramme, avoit exprimé en 1814, le vœu du salut de Buonaparte dans ces vers :

« Ah ! malgré tout le sang dont ta gloire est coupable,
« Puisse là s'arrêter le malheur qui t'accable,
« Et ne point te poursuivre au-delà du trépas ;
« Et puisse un Dieu sauveur t'arracher aux abîmes
« Que déjà les enfers, enrichis par tes crimes,
« Entr'ouvrent sous tes pas !

« Douce Religion, telle est donc ta puissance !
« C'est toi qui dans nos cœurs fais mourir la vengeance,

« Et nous prions le ciel pour nos persécuteurs !
« Aux portes de la mort, un enfant de colère
« Peut encore pour nous redevenir un frère,
« Et mériter nos pleurs. »

CHAPITRE XI.

La foi des Volontaires.

A L'ÉPOQUE de la plus étonnante prospérité de Buonaparte, au moment où son union avec la fille des Césars couronnoit sa gloire en même temps que son divorce consommoit sa honte, un vieillard presque octogénaire prédisoit à des jeunes gens confiés à sa garde la décadence du grand homme. Celui des Volontaires Royaux que je connois le plus étoit alors au nombre des élèves privilégiés que ce vénérable maître (1) entrete-

(1) M. Bizouard, principal du Collége de Chatillon-sur-Seine. Une grande partie de sa prédiction

noit de ses prophétiques espérances ; et il se rappelle, avec toute la vivacité d'un souvenir gravé dans le premier âge, ces paroles d'un patriarche de la jeunesse : « Mes « amis, Dieu n'élève si haut Buonaparte, « que pour rendre sa chute plus éclatante. « Un jour viendra (je ne serai plus au monde, « mais vous y serez), où les Bourbons re- « monteront sur le trône de France. » Dans cette croyance, qui ne s'est jamais démentie, le vieillard proposoit à l'un de ses jeunes confidens, pour sujet d'un poëme : *Abdolonyme rétabli à Sidon sur le trône de sa famille, par Alexandre-le-Grand, à la place du tyran Straton* (1).

Combien plus facile étoit-elle dans l'inter-

s'est accomplie de son vivant. Il est mort à plus de quatre-vingts ans, quelques jours avant les fameuses conférences tenues dans cette même petite ville.

(1) *Quinte-Curce*, lib. IV, cap. 1.

règne de 1815, l'espérance d'une seconde restauration, après le miracle de la première !

Le ciel vouloit affermir notre confiance par une double résurrection, et consterner les méchans par de nouveaux désastres, comme autrefois la double délivrance du peuple tiré de la terre de servitude et des flots de la mer, avoit consolidé la foi d'Israël et épouvanté l'Egypte toujours impie au milieu de toutes ses plaies.

Pour les hommes qui ont le cœur droit, les merveilles que la Providence a opérées sous nos yeux, ne sont ni moins imposantes ni moins décisives que celles qui renversoient alors les lois de la nature.

Quelle époque dans notre vie, que ce siècle de cent jours aussi fécond en évènemens prodigieux que ne l'avoit été tout le cours de nos révolutions !

Déjà le souverain Pontife rentroit dans

Rome, naguère menacée par les armes d'un médiocre imitateur de Buonaparte. Déjà remontoit sur le plus beau trône de l'Italie le souverain légitime qui devoit bientôt faire à la France un si riche présent dans la mère de notre Dieudonné. Déjà d'innombrables armées accouroient des bouts du monde au secours du Roi très-chrétien. La voix du ciel sembloit dire à la terre : « Le bras du « Tout-Puissant renouvelle en un jour ce « qu'il avoit préparé d'abord pendant une « longue suite de crimes, de fléaux et de « désolations, afin que les hommes sachent « qu'à Dieu seul appartient la gloire et la « puissance. »

Les accens religieux de tous les Bourbons, en Belgique, en Sicile et en Espagne, reconnoissoient le doigt divin sur la tête de leurs peuples dans toutes ces révolutions subites de la vie à la mort, et de la mort à la vie.

Il n'a point fallu demander à ces nouveaux

Abdolonymes comment ils avoient supporté le malheur (1). Les vicissitudes de leurs illustres destinées avoient fait voir que des Rois légitimes n'ont pas besoin de leurs armées pour rester Rois.

La postérité admirera éternellement le Prince détrôné qui parloit en souverain au conquérant de l'univers.

Dans le temps où Buonaparte, encore effrayé de s'asseoir sur un trône usurpé, osoit solliciter l'abdication de Louis XVIII et la mettre à prix, le Roi exilé répondoit ces paroles qui ne peuvent pas revenir trop souvent dans les pages de l'histoire : « J'ignore « quels sont les desseins de Dieu sur ma race « et sur moi ; mais je connois les obligations « qu'il m'a imposées par le rang où il lui a

(1) .... *libet scire inopiam quâ patientiâ tuleris?* Tum ille, *utinam,* inquit, *eodem animo regnum pati possim...... nihil habenti, nihil defuit.* Quinte-Curce, lib. IV, cap. 1.

« plu de me faire naître. Chrétien, je rem-
« plirai ces obligations jusqu'à mon dernier
« soupir; fils de Saint-Louis, je saurai, à son
« exemple, me respecter jusque dans les fers;
« successeur de François Ier, je veux du-
« moins pouvoir dire comme lui : *Nous avons*
« *tout perdu, fors l'honneur.* »

Tel étoit le langage du Roi de France, lorsque la terre entière restoit muette devant l'homme qui, lui-même, supplioit un proscrit!

Ce spectacle donné au monde au milieu des catastrophes de la Famille Royale, et agrandi ensuite de toute la gloire de sa restauration miraculeuse, n'étoit pas perdu pour les souverains de l'Europe, dans la nouvelle épreuve que le ciel vouloit faire de leur sainte et tardive alliance.

Louis XVIII sembloit régner à Gand comme à Paris, tant est grande la majesté d'un roi de France, même dans l'infortune, et tant est généreuse l'hospitalité d'une nation amie!

Le monarque exilé étoit environné de ses ministres et des ambassadeurs de toutes les puissances coalisées, et la légitimité des rois étoit ainsi vengée de l'oubli que les rois eux-mêmes en avoient fait pendant vingt années.

Comment les sujets fidèles du père des Français n'auroient-ils point partagé son courage et sa foi, à la vue des œuvres d'une Providence qui faisoit marcher l'univers comme un seul homme (1) au but marqué par sa puissante main? Aussi n'hésitoient-ils pas à braver le décret de Buonaparte qui les condamnoit à mort (2).

(1) *Convenitque universus Israël....... Quasi homo unus.* Judic., XX-11.

(2) Voici le texte de ce décret, en date du 9 mai 1815 : « Tous les Français, autres que ceux compris « dans l'art. 2 de notre décret d'amnistie du 12 mars « dernier, qui se trouvent hors de France, au service « ou auprès, soit de Louis-Stanislas-Xavier, comte « de Lille, soit des Princes de sa Maison, sont tenus « de rentrer en France, et de justifier de leur retour « dans le délai d'un mois, conformément aux art. 7, « 8 et 9 de notre décret du 6 avril 1809, à peine d'être « poursuivis aux termes dudit décret. »

CHAPITRE XII.

Déclaration de Louis XVIII, à Gand.

PAR une lettre autographe, que les souverains refusèrent de recevoir, Buonaparte s'étoit empressé de leur annoncer, dès le 4 avril, que ses projets ambitieux étoient convertis désormais en des conseils tout-à-fait pacifiques.

« . . . . Le rétablissement du trône impé-
« rial, disoit-il, étoit nécessaire au bonheur
« des Français. Ma plus douce pensée est de
« le rendre en même temps utile à l'affermis-
« sement du repos de l'Europe. Assez de
« gloire a illustré tour à tour les drapeaux
« des diverses nations ; les vicissitudes du
« sort ont assez fait succéder de grands re-
« vers à de grands succès. Une plus belle
« arène est aujourd'hui ouverte aux souve-
« rains, et je suis le premier à y descendre.
« Après avoir présenté au monde le specta-

« cle de grands combats, il sera plus doux de « ne connoître désormais d'autre rivalité que « celle des avantages de la paix, d'autre lutte « que la lutte sainte de la félicité des peu- « ples, etc. (1) »

A la vue de cette lettre, que la dignité même de l'histoire permettra de qualifier proprement de *patelinage*, on seroit tenté de dire que les cent jours étoient nécessaires pour faire connoître le langage du conquérant lui-même, au sujet de tant de sang répandu, de tant de pays ravagés, de tant de nations couvertes d'un deuil éternel !

Louis XVIII, instruit de la tentative de Buonaparte auprès des puissances, avoit fait, le 2 mai, la déclaration suivante :

« La France libre et respectée jouissoit, par nos soins, de la paix et de la prospérité qui lui avoient été rendus, lorsque l'évasion de Buonaparte de l'île d'Elbe, et son appari-

(1) *Moniteur* du 14 avril.

tion sur le sol français, ont entraîné dans la révolte la plus grande partie de l'armée. Soutenu par cette force illégale, il a fait succéder l'usurpation et la tyrannie à l'équitable empire des lois.

« Les efforts et l'indignation de nos sujets, la majesté du trône et celle de la représentation nationale, ont succombé à la violence d'une soldatesque mutinée que des chefs traîtres et parjures ont égarée par des espérances mensongères.

« Ce criminel succès ayant excité, en Europe, de justes alarmes, des armées formidables se sont mises en marche vers la France, et toutes les puissances ont prononcé la destruction du tyran.

« Notre premier soin, comme notre premier devoir, ont été de faire reconnoître une distinction juste et nécessaire entre le perturbateur de la paix et la nation française opprimée.

« Fidèles aux principes qui les ont toujours guidés, les souverains, nos alliés, ont déclaré vouloir respecter l'indépendance de la France, et garantir l'intégrité de son territoire. Ils nous ont donné les assurances les plus solennelles de ne point s'immiscer dans son gouvernement intérieur : c'est à ces conditions que nous sommes décidés à accepter leurs secours généreux.

« L'usurpateur s'est en vain efforcé de semer entre eux la désunion, et de désarmer, par une fausse modération, leur juste ressentiment. Sa vie entière lui a ôté à jamais le pouvoir d'en imposer à la bonne foi. Désespérant du succès de ses artifices, il a voulu, pour la seconde fois, précipiter avec lui dans l'abîme la nation sur laquelle il fait régner la terreur. Il renouvelle toutes les administrations, afin de n'y placer que des hommes vendus à ses projets tyranniques ; il désorganise la Garde nationale, dont il a le dessein

de prodiguer le sang dans une guerre sacrilége ; il feint d'abolir des droits qui depuis long-temps ont été détruits; il convoque un prétendu *Champ de Mai*, pour multiplier les complices de son usurpation ; il se promet d'y proclamer, au milieu des baïonnettes, une imitation dérisoire de cette constitution qui, pour la première fois, après vingt-cinq années de troubles et de calamités, avoit posé sur des bases solides la liberté et le bonheur de la France. Il a enfin consommé le plus grand de tous les crimes envers nos sujets, en voulant les séparer de leur souverain, les arracher à notre famille, dont l'existence, identifiée depuis tant de siècles à celle de la nation elle-même, peut seule encore aujourd'hui garantir la stabilité et la légitimité du gouvernement, les droits et la liberté du peuple, les intérêts mutuels de la France et de l'Europe.

« Dans de semblables circonstances, nous comptons avec une entière confiance sur les

sentimens de nos sujets, qui ne peuvent manquer d'apercevoir les périls et les malheurs auxquels un homme, que l'Europe assemblée a voué à la *vindicte publique*, les expose. Toutes les puissances connoissent les dispositions de la France; nous nous sommes assurés de leurs vues amicales et de leur appui.

« Français! saisissez les moyens de délivrance offerts à votre courage! Ralliez-vous à votre roi, à votre père, au défenseur de tous vos droits; accourez à lui pour l'aider à vous sauver, pour mettre fin à une révolte dont la durée pourroit devenir fatale à notre patrie, et pour accélérer, par la punition de l'auteur de tant de maux, l'époque d'une réconciliation générale.

« Donné à Gand, le deuxième jour du mois de mai de l'an de grâce 1815, et de notre règne le vingtième (1). »

Signé LOUIS.

(1) *Journal universel* de Gand, du 5 mai.

CHAPITRE XIII.

Madame, duchesse d'Angoulême, paroît en Belgique.

Il y avoit à peine deux mois que la fille de Louis XVI avoit laissé Louis XVIII dans sa capitale, environné de toute sa puissance : et elle le retrouvoit dans l'exil !

Sur la route de Paris à Bordeaux, elle avoit recueilli partout, à son passage, les tributs de l'allégresse et du bonheur des peuples, pour les apporter aux pieds du trône : et elle revenoit chargée du poids des douleurs de la France ! épreuve digne d'une âme depuis long-temps placée au-dessus de toutes les infortunes.

L'héroïne de Bordeaux avoit en vain interrogé le silence des soldats qui trahissoient

sa cause, mais qui, du moins, restoient muets en présence d'un courage égal à tant de malheurs. Elle s'étoit donc arrachée du sein d'une ville qui vouloit braver les vengeances du tyran, et qui avoit eu un si fidèle interprète dans l'un de ses illustres citoyens, lorsque ce chef des députés de la France protestoit énergiquement contre l'usurpation et aspiroit *à l'honneur d'être la première victime de l'ennemi du Roi, de la Patrie, et de la liberté* (1).

MADAME avoit traversé l'Océan, et après avoir séjourné en Angleterre, elle venoit un moment, pleurer avec des Français, sur l'abaissement de la France; et dépositaire des secrets d'Etat confiés à son auguste entremise, elle retournoit presqu'aussitôt à la cour de Londres.

Avant de repartir, MADAME assista, le

(1) Déclaration de M. Lainé.

31 mai, à une revue générale des troupes fidèles, dans la plaine de Walden près Alost. Ce fut un beau jour pour nous, et une grande consolation pour Son Altesse Royale. « Il me « semble que je suis dans une petite France ! » dit la Princesse, au moment où elle se trouva au milieu des serviteurs du Roi.

MADAME n'adressa particulièrement aucune parole aux Volontaires du bataillon de l'Ecole de Droit. Nous avions si bien pris la tournure des autres corps de simples soldats, que son Altesse Royale ne nous avoit pas reconnus. Elle en manifesta le jour même son regret à plusieurs chefs de l'armée, en ajoutant qu'elle vouloit voir quelques-uns des Elèves, pour les charger de porter à tous leurs frères d'armes l'expression des sentimens qu'elle auroit désiré nous témoigner elle-même. Déjà nous étions retournés à Moërsecke, notre dernier cantonnement, à quatre lieues de la plaine de Walden;

mais le bataillon s'empressa de voter à son Altesse Royale l'adresse suivante :

« MADAME,

« La bienveillance que votre Altesse « Royale a daigné nous témoigner, est la « plus douce récompense que pouvoit rece- « voir notre dévouement.

« Être fidèles aux Bourbons, c'est l'être « à l'honneur et vouloir le bonheur de notre « patrie.

« Chaque jour du règne de Sa Majesté « nous a convaincus que nous avions cessé « d'être malheureux en retrouvant notre « père. Jeunes encore, nous n'avons rien « fait pour mériter les grâces dont Sa Ma- « jesté nous a comblés. Puissent les chances « de la guerre nous offrir l'occasion de prou- « ver notre zèle pour le service du Roi et « notre reconnoissance pour ses bienfaits!

« Daignez croire, MADAME, que le sou-

« venir du regard de bonté que la vertu a « laissé tomber sur nous, sera toujours notre « guide. »

Cette adresse fut portée par une députation de Volontaires, qui revinrent pénétrés de nouveaux sentimens d'admiration et de reconnoissance pour l'héritière des vertus d'un Roi martyr.

CHAPITRE XIV.

Appel des Elèves de l'École de Droit à tous les Volontaires royaux.

Aux approches des hostilités, les Elèves en Droit adressèrent une proclamation à tous leurs frères d'armes restés en France : mais comme elle contenoit des expressions incompatibles avec la clémence du Roi, toujours inépuisable, même pendant le triom-

phe des parjures, cette proclamation parut dans le journal universel de Gand, un peu tard, et légèrement modifiée, ainsi qu'il suit:

« Braves camarades, qui avez comme « nous spontanément offert tout votre sang « pour la cause du Roi et de la patrie, voici « le moment de reprendre les armes et de « rassembler tous ces corps de fidèles Fran- « çais que la trahison et la force des circons- « tances ont si malheureusement dispersés. « Déjà un grand nombre de Volontaires se « trouvent réunis dans l'armée royale. Ils « viennent de tous les points du royaume. « Sa Majesté veut qu'ils ne forment qu'un « seul corps.

« Les Elèves de l'Ecole de Droit, qui ont « toujours suivi le Roi avec le drapeau confié « à leur courage, et qui eux-mêmes appartien- « nent à toutes les parties du territoire, ont « formé le noyau de ce nouveau corps, au- « quel va se rattacher l'élite des bons Français;

« Venez vous joindre, braves camarades, « à cette tribu sacrée ; vous en faites partie ; « vous êtes à nous par ce noble titre de Vo- « lontaires Royaux que vous avez pris avec « nous. Vous avez déjà partagé nos fatigues « et nos traverses ; vous avez droit de parta- « ger aussi l'infaillible succès qui nous at- « tend.

« Partout où nous porterons nos pas, la « France nous ouvrira son sein ; elle nous « appellera ses fidèles enfans ; nous lui ra- « mènerons en triomphe son roi *désiré*, qui « va devenir une seconde fois le libérateur « de ses peuples. Le Ciel récompensera ainsi « les vertus de Louis XVIII, et il va se char- « ger en même temps de la punition du grand « coupable et de tous ses complices.

« Quelle gloire pour nous que de hâter « par nos efforts l'accomplissement de ces « grands desseins, et de nous dévouer au sa- « lut de la patrie ! Oui, notre belle France

« renaîtra encore sous le gouvernement pa-
« ternel du plus juste des Rois, d'un Roi qui
« lui avoit déjà rendu la paix et le bonheur,
« et qui avoit encore assuré sa prospérité
« future en la dotant d'une Charte constitu-
« tionnelle, protectrice à la fois et du trône
« et des libertés publiques.

« Voilà les biens inestimables que nous
« allons reconquérir. Est-il un bon Français
« qui ne soit prêt à nous suivre dans cette
« noble entreprise? Vous surtout, braves
« camarades, qui, dès le commencement,
« avez fait une démarche si glorieuse, et qui
« l'avez soutenue avec tant de courage jus-
« qu'aux dernières extrémités, rien ne peut
« vous arrêter dans ce moment qui va déci-
« der le triomphe de la plus juste des
« causes.

« Déjà l'intrépide Vendée a porté les pre-
« miers coups; marchons pour achever
« l'œuvre qu'elle étoit si digne de commen-

CHAPITRE XVI.

De Louis Frichard, cultivateur, volontaire royal, et de son régiment.

Indépendamment des Volontaires Royaux qui arrivoient de tous les points de la frontière, ou qui débarquoient sur les côtes des Pays-Bas, nous étions sûrs d'en trouver un régiment dans le département du Nord. Il s'étoit formé, en majeure partie, de jeunes habitans des campagnes de la Flandre française, et, malgré la police tyrannique de Buonaparte, il étoit prêt à marcher au premier signal des hostilités. Ce fait historique est assez notable pour mériter d'être entièrement expliqué, et je ne m'éloignerai pas de mon sujet, car plusieurs de nos camarades de l'Ecole de Droit furent nommés officiers dans ce régiment, qui fut appelé depuis *Régiment du Nord.*

Avant la première restauration, la funeste loi qui décimoit nos familles sous le nom de *conscription*, avoit couvert de deuil la chaumière d'un cultivateur, ancien royaliste, de la paroisse de la Gorgue, près d'Armentières. Ce brave homme, nommé Frichard, après avoir été forcé de laisser partir pour les armées de Buonaparte, c'est-à-dire, pour la boucherie, plusieurs soutiens de sa vieillesse et de son infortune, n'avoit plus qu'un seul fils, Louis Frichard, et il étoit menacé de le perdre de même, dans les premiers jours de l'année 1814.

Le jeune Louis, à qui le courage ne manquoit pas, jure alors, non-seulement de se délivrer lui-même, mais encore de délivrer tous les jeunes gens des contrées circonvoisines, du joug sanglant auquel on espéroit déjà voir succéder bientôt le sceptre pacifique du Roi légitime.

Pour mieux réussir, il se donne, par je ne

sais quelle fantaisie le surnom de *Louis XVII*, qu'il écrit sur son chapeau; puis, monté sur un bon cheval, il parcourt les campagnes, rassemble les conscrits, et les encourage dans la résolution de ne pas servir leur bourreau. Une partie de ces jeunes paysans s'attache à ses pas; les autres, en plus grand nombre, se tiennent cachés, mais tout prêts à suivre ses ordres comme ceux d'un général. Il étoit souvent accompagné d'environ quatre cents hommes mal armés, mais bien disciplinés, et d'un dévouement sans peur et sans reproche. La gendarmerie impériale fuyoit devant cette troupe qu'elle avoit ordre de poursuivre, et qui passoit pour beaucoup plus nombreuse qu'elle n'étoit effectivement. On la faisoit monter à plusieurs milliers d'hommes. La tête de Louis Frichard fut mise à prix, et une légion de gendarmes, souvent soutenue par des troupes de ligne, fut organisée contre lui. Sa manière de faire la guerre

étoit semblable à celle du plus grand nombre des Vendéens. Il plaçoit ses soldats dans les petits bois et dans les haies dont le pays est fourré, et aussitôt que les gens de Buonaparte arrivoient, les conscrits faisoient feu de tous côtés et déconcertoient l'ennemi, qui ne voyoit ni le nombre, ni la position, ni la manœuvre des insurgés. Frichard, en habile capitaine, avoit nommé des officiers dans toutes les communes, et il avoit pris un moyen bien simple de rassembler ses camarades : dans les momens de danger, le tocsin se faisoit entendre et étoit aussitôt répété de clochers en clochers, ce qui troubloit entièrement les Buonapartistes, et leur donnoit souvent la crainte de ne pas même trouver de salut dans la fuite.

Après la première restauration, Frichard et ses braves compagnons ne songèrent qu'à jouir des bienfaits et du bonheur de la paix, dans une soumission parfaite aux ordres de

Louis XVIII. Mais, pendant les cent jours, ils recommencèrent les mêmes exploits. Autant ils détestoient le règne du tyran, autant ils regrettoient le gouvernement paternel des Bourbons. Aussi leur chef s'empressa-t-il de venir à Gand, pour offrir au Roi son bras et ceux de tous ses camarades, en qualité de Volontaires Royaux, témoignant de nouveau par cette démarche que leur coalition n'avoit jamais eu pour but de méconnoître l'autorité légitime, mais seulement de combattre l'ennemi commun.

La croix de la Légion-d'Honneur fut décernée au brave général de cette petite Vendée, et il est aujourd'hui officier porte-drapeau; véritablement digne en effet, par sa courageuse fidélité, de servir de guide aux braves de l'armée.

CHAPITRE XVII.

Dispositions du duc de Feltre sur le choix des officiers. — Plusieurs Volontaires reçoivent leurs brevets pour les nouveaux régimens.

« Quand je devrois mettre les épaulettes « de capitaine sur des paysans, disoit le duc « de Feltre en Belgique, je les préférerois aux « hommes qui ont trahi le Roi et la Patrie. »

Ce Ministre, à qui la France est redevable de la bonne compositoin de l'armée en 1815, et par conséquent du salut de l'Etat dans les années subséquentes, persista à vouloir prendre, parmi les Volontaires du bataillon de l'École de Droit, pour les troupes qu'il organisa en Belgique, un assez grand nombre d'officiers, dont quelques-uns ont eu l'honneur d'entrer depuis dans la Garde Royale.

« Il faut récompenser ces braves jeunes gens,
« disoit-il; leur dévouement est à toute
« épreuve; il faut les placer. » Sans aucune ambition militaire, la plupart de nos camarades ne voyoient pas de plus beau poste pour eux que sous le drapeau qu'ils avoient su conserver. Mais les nominations se faisoient sans nous avertir; et, puisqu'il s'agit de constater un fait purement personnel au fidèle Ministre, je puis affirmer, avec plusieurs de mes frères d'armes, que nous n'avons jamais ni sollicité ni fait solliciter nos brevets. Quelques-uns d'entre nous furent même très-fâchés de ne pas rester simples Volontaires dans notre bataillon. Il est remarquable aussi que Son Excellence ait présenté à la nomination du Roi, pour officiers-porte-drapeaux des nouveaux régimens, précisément deux des sept compagnons de l'enlèvement du drapeau de l'Ecole de droit. Le jeune Hua, nommé porte-drapeau du

régiment du Nord presque en même temps que je le fus du régiment de la Couronne, ne savoit pas plus que moi le secret de notre promotion. Il m'apprit la nouvelle de la mienne à Dendermunde, au moment où mon colonel m'avoit donné une toute autre destination, en me confiant un détachement de soixante-quinze Volontaires. Mais voici quelque chose de plus positif encore sur les dispositions du duc de Feltre pour les Elèves de l'Ecole de Droit : le drapeau du régiment de la Couronne avoit été demandé par Mgr. le duc de Berry lui-même, pour un brave sergent-major qui le portoit provisoirement, et dont je fus désolé d'avoir été, à mon insu, le concurrent, surtout ne voulant pas suivre la profession des armes. Le Prince témoigna même en public du mécontentement quand il vit son protégé quitter le drapeau; mais il lui promit de l'en dédommager, et se calma quand il sut que le choix du

Ministre étoit tombé sur un Volontaire de l'Ecole de Droit.

CHAPITRE XVIII.

Piété de l'armée royale. — Son ardeur pour le combat. — Quelle place le Roi lui assigne pendant les hostilités.

Quelques jours avant celui des hostilités, les troupes royales, à l'exemple du Prince, leur général en chef, accompagnèrent, dans leurs divers cantonnemens, *une fête chrétienne, celle où l'on célèbre le nom de ce Dieu pour lequel il n'y a point de terre étrangère, fête éternelle qui ne passe point comme celle des hommes*. On reconnoît ici le langage de l'illustre auteur des Mémoires touchant la Vie et la Mort de Mgr. le Duc de Berry (1).

(1) IIe part., liv. I, chap. 4.

L'ardeur du combat enflammoit le cœur des fidèles phalanges. *C'étoit une seconde armée de Condé*, a dit encore l'historien du royal capitaine. Aussi renfermoit-elle dans son sein quelques glorieux débris de la première. Quelle douleur pour elle que la nécessité d'un secours étranger contre les oppresseurs de la patrie! Elle auroit voulu périr toute entière pour laver dans leur sang cette honte que leur parjure attiroit sur notre pays. Mais le Monarque de la France crut devoir « enchaîner le courage de ses servi« teurs (1), et ne pas unir son bras ni ceux « de sa famille aux instrumens dont la Pro« vidence se servoit pour punir la trahi« son (2). » puis, se réservant le rôle de médiateur entre ses peuples et les souverains coalisés pour la cause de toute l'Europe,

(1) Proclamation de Cambrai.

(2) Proclamation de Cateau-Cambresis.

Louis XVIII alloit s'avancer entouré des Princes de sa race et de soldats vraiment Français.

Toutefois, Sa Majesté permit au dévouement de son armée, non pas de prendre place dans les rangs étrangers, mais sur la lisière de la croisade européenne; non pas d'attaquer d'anciens frères d'armes, mais de défendre le Père de la Patrie; non pas de chercher le sang des coupables, mais d'arrêter le bras des parricides.

LIVRE TROISIÈME.

QUATRE JOURS D'HOSTILITÉS. — RENTRÉE EN FRANCE.

CHAPITRE PREMIER.

Journées des 15, 16 et 17 juin. — L'armée royale est en danger d'être cernée.

Le moment arriva, où des Français étoient encore prêts à combattre des Français.

Buonaparte avoit attaqué subitement, le 15 juin, les lignes des alliés, et étoit entré à Charleroy. La nouvelle en fut rapidement apportée à l'armée royale.

Aussitôt les Volontaires de l'Ecole de Droit sortirent de Moërsecke, et se portèrent à

Alost avec les troupes qui, toutes, se concentroient sous les ordres de Mgr le duc de Berry.

MONSIEUR, comte d'Artois, étoit toujours près de son fils, pour partager aussi tous les dangers.

Nous étions placés sur le flanc droit des alliés, mais à une distance de quelques lieues, conformément à la volonté souveraine du Roi, qui persistoit à ne pas vouloir joindre nos armes aux armes étrangères.

Cette position avoit le danger de laisser à Buonaparte, en cas de succès, l'extrême facilité de cerner entièrement l'armée des Princes français, et de renouveler les souvenirs et les désastres de Quiberon : à peine quelques ports de mer, éloignés de quinze ou vingt lieues, pouvoient-ils offrir une issue, et seulement pour la retraite précipitée du Roi.

Sa Majesté, entourée de sujets fidèles et dévoués jusqu'à la mort, n'avoit pas quitté

la ville de Gand, malgré la proximité de l'ennemi, dont les premiers coups sembloient menaçans.

Le 16 juin, Buonaparte croyoit avoir retrouvé la victoire à Fleurus, dans ces mêmes lieux où jadis la gloire des armes françaises étoit sans tache et éternisoit le nom du maréchal de Luxembourg.

Déjà le feu devenoit plus vif, s'approchoit, et la fumée du canon s'apercevoit depuis Alost. Buonaparte s'étoit mis en mouvement le 17, contre lord Wellington, sur la route de Charleroi, à Bruxelles. Une division anglaise soutint le même jour un combat très-vif près des *Quatre-Bras.*

Je n'entrerai dans aucun détail sur les événemens militaires qui se sont terminés à Waterloo, car il faudroit parler d'une gloire qui n'est pas celle de la patrie; je ne raconterai que les faits exclusivement relatifs à l'histoire des Volontaires royaux.

CHAPITRE II.

Journée de Waterloo.

Tout étoit encore douteux dans le sort des armes.

Buonaparte s'avançoit sur Waterloo.

Tout à coup, dans la matinée du 18 juin, le bruit se répand que l'ennemi de l'Europe a pénétré jusqu'à Bruxelles; ses proclamations, imprimées à Paris, et datées du château de Laken, étoient déjà colportées par les agens de son charlatanisme. La déroute de quelques troupes anglaises, couvertes de sang et de boue, abandonnant leurs armes, leur artillerie, leurs équipages, et fuyant, vers Alost, avec la précipitation de l'épouvante, sembloit confirmer cette nouvelle désastreuse.

L'armée royale, postée sur la route d'A-

lost à Waterloo, oubliant alors et son petit nombre, et son isolement, et qu'elle marchoit contre des Français égarés, contre d'anciens amis et d'anciens frères d'armes, se trouvoit heureuse d'avoir à les combattre; elle s'applaudissoit d'échapper enfin aux entraves dans lesquelles la sagesse de Louis XVIII avoit jusqu'alors retenu ses fidèles soldats; le désir de la gloire, trop naturel au caractère national, leur faisoit jeter des cris de joie, au-dessus desquels dominoit surtout le nom qui enfante des prodiges, le nom sacré du Roi, ce nom qui porte avec lui la patrie, et qui a fait tant de fois le salut de la France! « *Du sang-froid, mes amis! du sang-froid!* » disoit le colonel Druault aux Elèves de l'Ecole de Droit. Mais il avoit peine à comprimer leur généreuse ardeur aux approches du combat; il sembloit que chaque Volontaire fût, à lui seul, une puissance, avec son arme et son cœur exalté.

Le canon se faisoit entendre sans interruption; à tout moment on s'attendoit à voir l'ennemi.

Les Anglais, qui s'étoient échappés du champ de bataille, répandoient dans leur fuite les plus sinistres présages : la peur leur donnoit des ailes; à peine prenoient-ils le temps de répondre aux questions qui leur étoient adressées. Bien loin de déconcerter les Volontaires, dont un grand nombre avoient à peine dix-sept à dix-huit ans, ce spectacle leur inspiroit une nouvelle impatience d'en venir aux mains avec les vainqueurs.

Tous les Royalistes, doublement condamnés à mort, et comme émigrés et comme combattans, se préparoient à vendre cher leur vie aux soldats de Buonaparte. Une grande consolation devoit embellir leur sacrifice : ils se flattoient de mourir pour le Roi, et d'assurer son embarquement; mais

Sa Majesté préféroit les dernières extrémités à une retraite trop facile et trop prématurée. Elle voyoit, avec le calme d'une constance depuis long-temps éprouvée, les préparatifs du départ, sollicité par quelques sujets dévoués et tremblans pour une tête si précieuse.

Plus heureux qu'un monarque sexagénaire et infirme, nos Princes, presque toujours à cheval, ne quittoient pas un seul instant l'armée. On se rappelle que, deux mois auparavant, un des Fils de France, après avoir combattu héroïquement, avoit voulu tomber entre les mains de l'assassin du duc d'Enghien, plutôt que d'abandonner ses fidèles soldats.

Cependant, les courriers qui arrivoient par la route de Waterloo annoncèrent, avec effroi, que lord Wellington manœuvroit sur sa droite, et les dépêches nous mettoient dans la nécessité de nous replier sur Dendermunde, à deux ou trois lieues d'Aost.

Les Enfans de la France n'aiment pas à rétrograder devant les périls. Les troupes royales s'arrêtèrent à moitié chemin de Dendermunde, entre Wish et Gysegheim. Dans ces momens qui décidoient de la destinée du trône et de la patrie, les Bourbons portoient sur leur front et dans leurs regards le calme de la résignation ; et toute l'armée, en les contemplant, éprouvoit ces émotions de joie qui sont, dans le sein du malheur, comme quelquefois les rayons de l'astre du jour au milieu des ténèbres de l'orage.

Les habitans des contrées hospitalières, dont nous avions déjà éprouvé l'accueil affectueux, nous recevoient encore avec une nouvelle effusion de générosité. Une pensée cruelle navroit le cœur des Français reconnoissans. Pour prix de tant de soins et d'empressement, nos malheureux hôtes alloient sans doute être en butte à toutes les horreurs de la guerre ! leurs fertiles campagnes alloient

être dévastées! le beau château de Gysegheim seroit peut-être la proie des flammes!

C'étoit dans de telles réflexions que plusieurs de nos chefs se présentèrent devant la maîtresse de la maison, madame la baronne de Candèle, qui fondoit en larmes. Un des officiers, croyant deviner le sujet de sa douleur, lui adressa quelques mots de condoléance sur le danger qui menaçoit. « Ah! « je ne pleure pas pour moi! répondit aussitôt cette femme généreuse; je pleure pour « vos Princes, dignes d'un meilleur sort! »

Tout à coup un message arrive à madame de Candèle, et aussitôt toute sa tristesse est changée en joie. A la voir, on croit que les nouvelles d'une victoire lui sont parvenues : non, pas encore; mais elle vient d'apprendre que deux Princes de la Maison de Bourbon désirent recevoir l'hospitalité dans sa demeure!

CHAPITRE III.

Bivouac de Gysegheim.

Les Elèves de l'Ecole de Droit arrangèrent leurs lits de repos sur la terre, avec quelques branches de feuillage, dans l'avenue du château de Gysegheim. Les autres corps de troupes disposèrent également leur bivouac dans les environs.

Toute la nuit l'armée fut sur le *qui vive*. Plusieurs fois, Mgr le duc de Berry alla visiter les différens postes, et trouva partout la plus active surveillance et la plus parfaite exactitude dans le service. Pouvoit-il en être autrement? des Français veilloient à la garde des Bourbons.

Pendant la même nuit, les Volontaires de l'Ecole de Droit furent témoins d'un nouveau trait de bonté de Mgr le duc de Berry. Une

grande pluie étoit tombée; le Prince étoit mouillé ; dans une de ses rondes près du château, il aperçoit un de nos camarades qui avoit une gourde pendue. à son côté; il demande ce qu'elle contient : c'est de l'eau-de-vie du pays. Alors, sans plus de façon que le bon Henri, son petit-fils prend le modeste flacon, et boit la goutte des Volontaires.

Enfin la voix du Prince annonça, avant l'aurore, la nouvelle du salut de la patrie et des désastres de l'usurpateur.

Un jour, la veuve du royal martyr devoit annoncer pareillement, avant l'aurore, la résurrection de la dynastie et du bonheur de la France.

CHAPITRE IV.

Les Volontaires pansent les prisonniers français blessés à Waterloo.

Dès l'aube du jour, toute l'armée royale alla reprendre le 19 juin la position de la veille, près d'Alost.

Bientôt des prisonniers français furent amenés de Waterloo, par des détachemens de troupes alliées. Ici le cœur se brise ! Les Volontaires royaux et les autres soldats fidèles ne sont plus ennemis de leurs anciens frères ; ils volent à leur rencontre ; il les arrachent des mains de l'étranger ; ils pansent leurs plaies ; ils leur prodiguent des secours de toute sorte, des vêtemens, des vivres, et tout l'argent qu'ils possèdent.

Mais faut-il publier qu'un officier d'artillerie refusa d'être pansé par des Français dé-

voués à leur Roi? Elle étoit sans doute le fruit du parjure, cette haine qui résistoit même aux empressemens de l'humanité. Vaincu et souffrant, le coupable prisonnier étendoit la main pour repousser, par un geste affreux, toute réconciliation! Vainqueur et triomphant, n'auroit-il pas égorgé de la même main un royaliste désarmé? Ici, la pensée se reporte naturellement sur les assassinats commis à la suite du désarmement de Béthune.

Dans quelle nouvelle ère de révolution étions-nous donc? N'est-il pas vrai que, même au temps des fureurs de la Ligue, deux ennemis couchoient sous la même tente?

L'officier d'artillerie n'étoit pas le seul qui refusât les secours des Volontaires royaux. Non loin delà, d'autres prisonniers français leur disoient avec l'accent de la plus profonde douleur : « Laissez-nous mourir; nous « avons trahi notre Roi!......... nous sommes

« indignes de pardon..... Vous, vous avez été « fidèles ! » puis ils répandoient des larmes, et ne vouloient pas être soulagés. Il fallut bien des prières, il fallut pleurer avec eux, pour leur persuader de vivre et d'espérer un meilleur avenir ; il fallut même plaider leur propre cause devant eux: « N'avoient-ils pas « été égarés par des chefs perfides? par des « mensonges audacieux ? par les prestiges « de la gloire militaire? Avoient-ils eu seu« lement le temps d'une salutaire réflexion ? « Le torrent des trahisons ne les avoit-il pas « entraînés? Mais, puisque tous ces motifs « d'excuse ne les persuadoient pas, et « ne pouvoient les consoler, le cœur des « Bourbons n'étoit-il pas toujours prêt à « pardonner? et, s'il en falloit un nouveau « gage, nos Princes ne venoient-ils pas « d'envoyer d'abondantes largesses, preuves « touchantes de leur bonté, et signes précur« seurs de la sollicitude paternelle du Roi?

« Ne seroit-ce pas affliger davantage encore « leur sensibilité, que de ne pas croire à « leur clémence, et de ne pas accepter leurs « dons? »

C'est ainsi que les Volontaires de l'Ecole de Droit remportoient, sur le désespoir des braves de Fleurus et de Waterloo, une victoire bien plus précieuse que celle des armes. J'en appelle à la franchise de tous ces héros convertis, qui font aujourd'hui partie de l'armée et de la Garde royale! et d'ailleurs, depuis cette époque, notre histoire n'est-elle pas remplie des preuves de leur fidélité désormais inaltérable?

CHAPITRE V.

Honneur d'un grenadier français.

Je veux rendre hommage à l'un des braves de Waterloo, qui, jusqu'au sein de la captivité, et à la face des étrangers dont il étoit le prisonnier, donna un exemple unique de ce que peut l'honneur français, même dans un soldat infidèle. Ses ennemis lui avoient arraché la décoration qu'il avoit conquise au prix de son sang; mais son ingénieuse fierté, au lieu de se plaindre, sut trouver aussitôt, dans un des lambeaux ensanglantés de son uniforme, de quoi remplacer le ruban qui venoit de lui être enlevé.

Autant ce nouveau signe de gloire étoit hardi contre l'étranger, autant le cœur qui le portoit fut touché de la générosité de ses fidèles compatriotes, qui se gardoient bien de ne pas faire éclater leur admiration!

CHAPITRE VI.

Alarmes et joie de la ville de Gand. — Mot du Roi au duc de Bellune.

Ici je me borne à transcrire un article du célèbre journal imprimé sous les yeux de toute la Belgique ; il est inséré dans le n°. du 20 juin 1815, et porte ce qui suit :

« Gand a offert, ces quatre derniers jours, un spectacle aussi touchant qu'extraordinaire. La population inquiète s'attroupoit sous les fenêtres du Roi de France : elle sembloit attacher ses vœux, ses craintes et ses espérances à la destinée du vertueux et vénérable Monarque. Si des bruits sinistres se répandoient, elle paroissoit abattue ; si l'on annonçoit un succès, elle crioit aussitôt *vive le Roi!* Il n'y a point de marque d'intérêt que les Gantois n'aient donnée dans ce

moment aux Français royalistes, envers lesquels ils exercent depuis trois mois la plus noble et la plus généreuse hospitalité. Dans cette grande cause de l'humanité, la différence de patrie s'étoit effacée, et tous ceux qui détestoient Buonaparte étoient du même pays. Si quelque chose pouvoit augmenter l'horreur qu'il inspire, ce seroit le massacre de tant d'hommes immolés de nouveau à son abominable ambition, hommes à qui le règne de Louis-le-Désiré assuroit une vie longue, heureuse et paisible ! Les complices de l'usurpateur diront-ils encore que leur maître est adoré dans la Belgique ? Ces braves soldats qu'il espéroit corrompre lui ont appris que l'on ne trouve pas toujours des traîtres, et que le plus grand courage peut s'allier avec la plus honorable fidélité.

« Le Roi de France, touché des sentimens que lui témoignoient les habitans de cette grande ville, n'a point voulu les quitter; il

n'a point voulu s'éloigner davantage d'une patrie qui l'appelle, lors même que l'incertitude des événemens militaires, son âge, sa santé et le salut de la France attaché à sa personne, sembloient commander une retraite. Il est resté, pour ainsi dire, aux avant-postes, avec cette sérénité que lui ont toujours donnée, dans ses longs malheurs, une conscience sans reproches, et une espérance sans bornes dans la justice de la Providence. Lorsque la victoire a été connue, les transports du peuple ont éclaté avec une vivacité dont il y a peu d'exemples. On entendoit répéter une seconde fois le mot de l'empereur Alexandre : « La cause de l'humanité est ga-« gnée ! » Le Roi, cédant aux instances de la foule, a paru à la fenêtre. On a été singulièrement frappé de son air grave : le peuple dans son ivresse s'attendoit à lire la même joie sur le front de Louis XVIII. Mais on a bientôt senti avec attendrissement que la

juste satisfaction du Roi de France, pour les triomphes les plus légitimes, n'étouffoient point dans ce cœur paternel des sentimens qui ont résisté à la plus noire des ingratitudes.

« Quelques instans auparavant, le Roi, par un de ces mots qui le montrent tout entier, avoit dit au duc de Bellune, admis à l'honneur de dîner avec Sa Majesté : « M. le « Maréchal, jamais je n'ai bu au succès des « alliés avant la restauration : leur cause « étoit juste ; mais j'ignorois leurs desseins « sur la France. Aujourd'hui qu'ils sont les « alliés de ma couronne, qu'ils combattent, « non des Français, mais des Buonapartistes, « qu'ils se dévouent si noblement pour la dé- « livrance de nos peuples et le repos du « monde, nous pouvons saluer la victoire « sans cesser d'être Français. »

CHAPITRE VII.

Départ de l'armée royale pour la France. — Mgr le duc de Berry porte des secours aux prisonniers français.

Aussitôt après la confirmation de l'entière déroute de Buonaparte, l'armée royale s'avança à marches forcées à la suite du Roi, qui se précipitoit entre son peuple et les Souverains alliés pour arrêter les fléaux de la guerre.

Au moment du départ, un grand nombre de prisonniers français refluoient encore du champ de bataille dans les villes des Pays-Bas. Le Roi avoit donné d'abord cinq cent mille francs pour les soulager.

Mgr. le duc de Berry s'étoit chargé de porter ces secours. Apercevant un soldat blessé qui avoit été oublié, il lui prodigue ses soins

et lui adresse ces paroles en le quittant : « Va, mon ami ! rentre dans ta patrie, et dis « à tes camarades que c'est le Duc de Berry « qui, le premier, a pansé ta blessure ».

Les *Mémoires sur la Vie et la Mort du prince*, disent à ce sujet : « Il reste un té- « moignage touchant de sa magnanimité ; « c'est le mouchoir dont il enveloppa la « main d'un soldat blessé à Waterloo. Le « grenadier qui possède ce drapeau blanc ne « s'en séparera qu'avec la vie ; et il auroit « versé mille fois son sang pour guérir la « blessure du Prince qui pansa la sienne. »

CHAPITRE VIII.

Le doigt de Dieu à Waterloo.

Un de nos vieux et naïfs historiens (1) a intitulé l'un des chapitres de son livre : *Du Rétablissement de l'Etat sous Charles septième, et comme en ceci il y eut du miracle très-exprès de Dieu.*

Il nous est également permis de tenir ce langage sur un événement qui, pour être contemporain du *siècle des lumières*, n'en est pas moins aussi miraculeux que la restauration de Charles VII.

La même puissance qui donna tant de triomphes à la vierge de Domremy, refusa long-temps la victoire à tous les peuples de

(1) Pasquier, *Recherches de la France*, liv. VI, chap. 4.

l'univers unis contre un seul peuple, ou plutôt contre un seul homme.

Il est constant que le succès de la bataille de Waterloo a été douteux un moment. Jusqu'à quel point un pareil triomphe auroit-il exalté de nouveau le soldat heureux? Vous seul, Dieu des armées, vous le savez; mais votre toute-puissance a voulu nous montrer, par l'hésitation de la victoire, que, même au milieu de la confédération de tous les peuples, ils ont encore besoin du secours de votre bras, et que vous êtes toujours l'arbitre suprême des combats et de la destinée des empires!

La méprise de Buonaparte, à l'arrivée d'un corps d'armée qu'il croyoit être à lui, et qui venoit, au contraire, augmenter inopinément le nombre de ses ennemis, fut le signal et la principale cause de sa défaite.

Etrange événement, que certains hommes appelleront du nom de fatalité, mais qui avoit

évidemment une place bien marquée dans les décrets de la Providence.

L'histoire remarquera aussi que la bataille s'est donnée près d'un lieu appelé la *Belle-Alliance*, et qu'elle en avoit même d'abord pris le nom (1).

Le glaive des vengeances divines sembloit précéder les armes de l'Europe conjurée ; la trahison se trouvoit punie sans la participation du monarque trahi ; et jamais n'a mieux été proclamée cette grande vérité, sortie de la bouche même d'un prince de Rome païenne, que *Dieu se réserve toujours le châtiment des parjures* (2).

Une terreur soudaine s'étoit emparée des vainqueurs de l'univers. Le ci-devant conquérant donnoit encore l'exemple de la fuite,

(1) Moniteur du 10 juillet 1815.

(2) *Jurisjurandi contempta relligio satis Deum habet ultorem*. Paroles d'Alexandre-Sévère.

pour aller, de là, sur le roc de Sainte-Hélène ensevelir, sous quelques pieds de terre, et la fumée de son ancienne gloire, et la honte de sa nouvelle dégradation (1).

Il semble que le ciel ait pris plaisir à faire contraster dans le même temps, d'un côté le délire d'un général également troublé par l'orgueil de la victoire et par le dépit des revers; et d'autre part, la sagesse d'un roi pacificateur, également grand dans l'infortune et dans la prospérité.

Aussi Louis XVIII est rentré une seconde fois en France, au milieu des acclamations universelles de ses peuples, et l'armée de Buonaparte, revenue de son illusion, s'est elle-même étonnée d'avoir immolé au fantôme sanglant de son empereur les trophées de vingt ans de combats et de triomphes.

(1) Buonaparte s'étoit enfui avec tant de précipitation qu'il avoit laissé son épée et son chapeau dans sa voiture, qui fut prise.

Dix mois de règne des Bourbons avoient consolidé le royalisme dans toute la France, en faisant connoître aux générations nouvelles les vertueux Princes qu'une révolution impie avoit exilés du sol de la patrie.

L'enthousiasme, ou plutôt l'ivresse des Français étoit donc dans une exaltation bien plus grande encore qu'à la première restauration.

CHAPITRE IX.

Rentrée du Roi en France. — Proclamation de Cateau-Cambresis. — Bivouac des Volontaires royaux et des troupes royales.

C'EST le 24 juin que les troupes royales repassèrent la frontière avec le Roi et les Princes.

A la vue de leurs Bourbons, les peuples oublioient tous les désastres inséparables du

passage d'une armée vaincue et d'une armée victorieuse, toutes deux innombrables. Les habitans de Bavay et des pays circonvoisins se précipitèrent au-devant de la voiture de Louis XVIII, et voulurent la traîner eux-mêmes : symbole touchant des vœux de la Patrie.

Telle une contrée purgée tout à coup des lions qui la dévoroient, telle la France, dégagée du joug de Buonaparte et de ses Janissaires, se livroit aussitôt à la confiance et au bonheur. Elle regrettoit sans doute de n'avoir pu se sauver elle-même, mais elle n'en étoit pas moins enivrée de la joie de sa délivrance, et saluoit avec des transports unanimes le retour du père de famille au milieu de ses enfans, la restauration du Roi sur son trône, l'apparition soudaine de l'astre précurseur de la paix.

Le soir du même jour, le Roi s'arrêta à Cateau-Cambresis, au milieu d'une popula-

tion toute dévouée à sa dynastie, et adressa aussitôt à tous les Français la proclamation suivante :

« Dès l'époque où la plus criminelle des entreprises, secondée par la plus inconcevable défection, nous a contraints de quitter momentanément notre royaume, nous vous avons avertis des dangers qui vous menaçoient, si vous ne vous hâtiez de secouer le joug du tyran usurpateur. Nous n'avons pas voulu unir nos bras, ni ceux de notre famille, aux instrumens dont la Providence s'est servie pour punir la trahison.

« Mais aujourd'hui que les puissans efforts de nos alliés ont dissipé les satellites du tyran, nous nous hâtons de rentrer dans nos états, pour y rétablir la constitution que nous avions donnée à la France; réparer, par tous les moyens qui sont en notre pouvoir, les maux de la révolte et de la guerre qui en a été la suite nécessaire; récompenser les bons,

mettre à exécution les lois existantes contre les coupables; enfin, pour appeler autour de notre trône paternel l'immense majorité des Français dont la fidélité, le courage et le dévouement ont porté de si douces consolations dans notre cœur.

« Donné au Cateau-Cambresis, etc. »

Signé LOUIS.

Toujours fidèles au vœu du monarque, les troupes royales, pour ne pas marcher au milieu des armées étrangères, s'étoient arrêtées à une lieue du Cateau-Cambresis, et avoient passé la nuit au bivouac.

CHAPITRE X.

Séjour à Cambrai. — Nouvelle proclamation du Roi.

Ô VILLE de Cambrai ! avec quels transports tu reçus dans tes murs le bon Roi qui avoit *quitté Lille au milieu de tant de larmes*, nos Princes magnanimes, leur fidèle armée, et tous ces illustres proscrits, au milieu desquels tu contemplois avec tant d'émotion le défenseur du roi martyr !

Quel spectacle aussi que celui dont cette ville conservera, comme nous, un immortel souvenir ! Au milieu même de tout l'appareil militaire que présentoit la grande place, on voit tout à coup une foule innombrable d'habitans de la campagne, qui s'avancent dans un ordre parfait, portant chacun une branche d'arbre à la main, et divisés en plusieurs

processions, ayant toutes leur croix et leur bannière : c'étoient les habitans d'une vingtaine de villages circonvoisins. Ils avoient laissé, disoient-ils, leurs maisons désertes; et l'on n'avoit pas de peine à le croire, à la vue des vieillards à cheveux blancs, des femmes, et de leurs enfans dont un grand nombre ne marchoient pas encore, ou ne marchoient qu'avec peine. La joie étoit peinte sur leurs visages. Ils ne demandoient qu'une seule grâce, c'étoit de voir le Roi! Touchée jusqu'aux larmes de l'amour de ce bon peuple, Sa Majesté leur donna satisfaction : ils défilèrent tous devant elle, avec des élans de cœur difficiles à décrire. Les nombreux témoins de cette scène attendrissante n'avoient qu'un seul regret : *pourquoi les ennemis des Bourbons n'étoient-ils pas tous présens?* D'autant plus touchante qu'elle étoit plus imprévue, cette fête de famille répondoit d'avance au blasphème du futur profanateur de

la tribune publique. De malheureux villageois, victimes du passage des armées, oublioient ainsi tous leurs maux, pour venir spontanément faire retentir jusqu'au ciel les cris de joie dont leurs Princes étoient l'objet. Voilà la *répugnance* du peuple français pour les Bourbons!

Une nouvelle proclamation de Louis XVIII manifesta à toute la France, avec plus d'étendue, ses royales intentions, le 28 juin :

« Les portes de mon royaume viennent enfin de s'ouvrir devant moi, disoit Sa Majesté. J'accours pour ramener mes sujets égarés; pour adoucir les maux que j'avois voulu prévenir; pour me placer une seconde fois entre les armées alliées et les Français, dans l'espoir que les égards, dont je peux être l'objet, tourneront à leur salut : c'est la seule manière dont j'ai voulu prendre part à la guerre. Jc n'ai pas permis qu'aucun Prince de ma famille parût dans les rangs des étran-

gers, et j'ai enchaîné le courage de ceux de mes serviteurs qui avoient pu se ranger autour de moi.

« Revenu sur le sol de la patrie, je me plais à parler de confiance à mes peuples. Lorsque je reparus au milieu d'eux, je trouvai les esprits agités et emportés par des passions contraires; mes regards ne rencontroient de toutes parts que des difficultés et des obstacles. Mon gouvernement devoit faire des fautes; peut-être en a-t-il fait. Il est des temps où les institutions les plus pures ne suffisent pas pour diriger, où quelquefois même elles égarent: l'expérience seule pouvoit avertir; elle ne sera pas perdue. Je veux tout ce qui sauvera la France!

« Mes sujets ont appris, par de cruelles épreuves, que le principe de la légitimité des souverains est une des bases fondamentales de l'ordre social, la seule sur laquelle puisse s'établir, au milieu d'un grand peuple, une

liberté sage et bien ordonnée. Cette doctrine vient d'être proclamée comme celle de l'Europe entière. Je l'avois consacrée d'avance par ma Charte, et je prétends ajouter à cette Charte toutes les garanties qui peuvent en assurer le bienfait.

« L'unité du ministère est la plus forte que je puisse offrir ; j'entends qu'elle existe, et que la marche franche et assurée de mon conseil garantisse tous les intérêts, et calme toutes les inquiétudes.

« On a parlé, dans les derniers temps, du rétablissement de la dîme et des droits féodaux. Cette fable, inventée par l'ennemi commun, n'a pas besoin d'être réfutée. On ne s'attendra pas que le Roi de France s'abaisse jusqu'à repousser des calomnies et des mensonges : le succès de la trahison en a trop indiqué la source. Si les acquéreurs de domaines nationaux ont conçu des inquiétudes, la Charte auroit dû suffire pour les ras-

surer. N'ai-je pas moi-même proposé aux Chambres, et fait exécuter des ventes de ces biens? Cette preuve de ma sincérité est sans réplique.

« Dans ces derniers temps, mes sujets de toutes les classes m'ont donné des preuves égales d'amour et de fidélité; je veux qu'ils sachent combien j'y ai été sensible, et c'est parmi tous les Français que j'aimerai à choisir ceux qui doivent approcher de ma personne et de ma famille.

« Je ne veux exclure de ma présence que ces hommes dont la renommée est un sujet de douleur pour la France, et d'effroi pour l'Europe. Dans la trame qu'ils ont ourdie, j'aperçois beaucoup de mes sujets égarés, et quelques coupables.

« Je promets, moi qui n'ai jamais promis en vain (l'Europe entière le sait), de pardonner aux Français égarés tout ce qui s'est passé depuis le jour où j'ai quitté Lille au

milieu de tant de larmes, jusqu'au jour où je suis rentré dans Cambrai au milieu de tant d'acclamations.

« Mais le sang de mes enfans a coulé par une trahison dont les annales du monde n'offrent pas d'exemple : cette trahison a appelé l'étranger dans le cœur de la France. Chaque jour me révèle un désastre nouveau. Je dois donc, pour la dignité de mon trône, pour l'intérêt de mes peuples, pour le repos de l'Europe, exempter du pardon les instigateurs et les auteurs de cette trame horrible : ils seront désignés à la vengeance des lois par les deux Chambres, que je me propose d'assembler incessamment.

« Français! tels sont les sentimens que rapporte au milieu de vous celui que le temps n'a pu changer, que le malheur n'a pu fatiguer, et que l'injustice n'a pu abattre.

« Le Roi, dont les pères règnent depuis huit siècles sur les vôtres, revient pour con-

sacrer ses jours à vous défendre et à vous consoler.

«Donné à Cambrai, le vingt-huitième jour du mois de juin de l'an de grâce 1815, et de notre règne le vingt-unième. »

Signé LOUIS.

CHAPITRE XI.

Retour du Roi dans sa capitale.

De Cambrai jusqu'à Paris, les peuples de Louis XVIII accouroient à son passage, et prolongeoient les cris d'allégresse et de bénédiction qui s'étoient élevés à la frontière de France, et qui alloient retentir jusqu'aux autres extrémités du royaume.

La journée du 8 juillet offrit ensuite, dans la capitale, le plus touchant spectacle dont elle ait jamais été témoin: une population tout entière se précipitant au-devant de son Roi,

sans autre préparation que son amour, sans autre pompe que des fleurs de lis, sans autre ordre que la confusion de tous les rangs et de toutes les classes; en telle sorte, qu'il n'est guère possible d'exprimer plus énergiquement cette fête de famille, que par ce mot échappé à une femme d'esprit : *C'étoit un salmigondis superbe!*

Aussi, la représentation théâtrale du Champ-de-Mai, donnée par Buonaparte, le premier juin 1815, dans le Champ-de-Mars, ne vaut pas, aux yeux de tout impartial historien, un seul des bouquets blancs du 8 juillet.

A l'exception de quelques grands conspirateurs dont l'intérêt de la Patrie exigeoit la punition, ceux-là même qui, parmi les Français, avoient été un moment entraînés dans le parti du tyran, étoient dans un état de sécurité bien voisin de la satisfaction. Certains que les Bourbons ne connoissoient

pas la vengeance, ils disoient tous à Louis XVIII, par la bouche d'un Magistrat de la capitale : « Sire, le Ciel... ne vous « rend à nous que pour pardonner (1) ».

Le cœur du Roi étoit bien consolé à la vue de l'enthousiasme des bons, et de la confiance des repentans ; et Sa Majesté prononça ces paroles paternelles : « Je ne me « suis éloigné de Paris qu'avec la douleur la « plus vive et une égale émotion. Les té- « moignages de fidélité de ma bonne ville « de Paris sont arrivés jusqu'à moi. J'y re- « viens avec attendrissement ; j'avois prévu « les maux dont elle étoit menacée ; je désire « les prévenir et les réparer ».

Dans la matinée du même jour, au moment où les couleurs de la rébellion étoient encore mises par les deux chambres de Buonaparte, *sous la sauve-garde spéciale des*

(1) Discours de M. de Chabrol, préfet de la Seine.

armées, des gardes nationales, et de tous les citoyens (1), un seul homme triompha de cette œuvre du dépit révolutionnaire, avec tant de courage et de bonheur, et d'une manière si honorable pour la cause royale, qu'il faut en faire mention comme de la meilleure preuve des sentimens de la capitale.

Le Général Comte de Saint-Morys, qui depuis a péri par l'épée du colonel Dufaÿ, avoit été chargé par le Duc de Luxembourg d'aller reconnoître la situation des Parisiens. A huit heures du matin, il pénètre seul dans la ville en uniforme de garde-du-corps, et la cocarde blanche à son chapeau. Personne, parmi les habitans, n'avoit encore osé paroître en public avec ce symbole de la fidélité. La multitude se précipite sur ses pas; quelques vociférations coupables se font entendre; il y répond par le cri *de vive le Roi!* et une

(1) Art. 5 de la résolution du 4 juillet.

foule de voix, entraînées par son courage, répètent avec lui ce cri de la Patrie.

C'est avec ce cortége, mais toujours avec une seule épée, que M. de Saint-Morys arrive au château des Tuileries, entre neuf et dix heures du matin. Il traverse les rangs de la garde nationale qui n'attendoit que le premier signal pour fouler aux pieds la cocarde tricolore; il inspire la confiance par sa noble attitude, et fait arborer le pavillon blanc au sommet du Château.

De là, il se rend à l'hôtel du Président de la *Commission de Gouvernement*, lui apprend que l'étendard de la légitimité flotte sur les Tuileries, et lui ordonne, au nom du Roi, de faire disparoître aussi de son hôtel le signe de la révolte; ce qui fut exécuté. Bientôt, tous les monumens publics suivent cet exemple, et partout les couleurs royales sont substituées à celles de l'usurpateur.

A son arrivée aux Tuileries, M. de Saint-Morys s'étoit encore permis de faire enlever de la salle des Maréchaux les portraits de ceux qui s'étoient voués au tyran. Je ne rapporte ce dernier fait que pour publier en même temps la noble vengeance qu'en a tirée le maréchal, Prince d'Ekmül (Davoust) : lorsque M. de Saint-Morys, avant de tomber sous les coups du colonel Dufaÿ, crut devoir consulter MM. les Maréchaux de France sur une question que la religion seule aurait dû décider, le Prince d'Ekmül donna une apostille très-honorable pour le Comte, et se contenta de dire à la personne envoyée de sa part : « Il a raison ; et pourtant il a fait « dépendre mon portrait ! »

Ici toutes les opinions se rallient dans un seul et même sentiment d'admiration.

Aussi M. de Saint-Morys lui-même se transporta chez M. le Maréchal, pour lui rendre un hommage bien légitime.

Un officier général, alors zélé partisan de Buonaparte, avoit voulu faire au 20 mars, pour le drapeau tricolore, ce que M. de Saint-Morys a fait au 8 juillet pour le drapeau blanc; mais il ne s'en fallut que de quelques minutes que le peuple ne le mît en morceaux avec sa cocarde, et il ne trouva de salut qu'en se réfugiant au milieu des cocardes blanches de la garde nationale restée à son poste au château des Tuileries, sous les ordres du colonel Aclocque. Plus le même officier général est aujourd'hui dévoué au Roi, moins il doit regretter la publication d'un fait qui honore la cause royale, surtout en voyant que je m'abstiens de le nommer.

CHAPITRE XII.

Les forteresses du Nord ouvrent leurs portes aux Volontaires royaux et aux autres soldats fidèles.

Le bataillon des Volontaires de l'Ecole de Droit étoit resté à Cambrai avec une partie de l'armée royale. Quelle privation pour eux, que de ne pas être témoins de la rentrée du Roi à Paris! Mais ils ne regardèrent pas leur mission comme finie, tant qu'ils crurent pouvoir être encore de quelque utilité, sachant surtout que les villes du nord ne vouloient se rendre qu'à des troupes françaises. Plusieurs corps de royalistes, et entr'autres des Volontaires furent honorés de cette noble mission. Je dois nommer particulièrement aussi le régiment de la Couronne, et le régiment du Nord, qui comptoient parmi leurs officiers plusieurs volontaires du ba-

taillon de l'école de Droit. Bientôt les bandes de fédérés se retirèrent ignominieusement des citadelles où Buonaparte les avoit introduites. C'étoit un mélange de révolutionnaires à la manière de 1793, et de malfaiteurs dont il avoit fait ouvrir les prisons à condition de servir sous le drapeau tricolore : dignes auxiliaires, en effet, d'une pareille cause !

Dès le 28 juin (1), quinze hommes de l'armée royale avoient suffi pour accélérer la reddition d'Arras. A peine étoient-ils arrivés devant les remparts, que les habitans brisèrent les portes de la ville, rompirent les chaînes qui suspendoient les ponts-levis, et firent entrer les quinze hommes dans la place au milieu des flots d'un peuple ivre de joie. La garnison, forte de deux mille Buonapartistes, s'étoit retirée dans la citadelle. Bientôt un

(1) Moniteur du 14 juillet.

détachement de Volontaires, les soldats de Louis Frichard, et des milliers de paysans se portèrent au secours de la ville. La garnison, après avoir tué quelques royalistes dans une vigoureuse sortie, avoit fini par être repoussée. Le premier bataillon du régiment de la Couronne, commandé par le lieutenant-colonel de Boisdavid, arriva sur ces entrefaites à Arras avec son artillerie. Aussitôt un armistice fut conclu, et, à la nouvelle officielle de l'entrée du Roi à Paris, la citadelle nous ouvrit ses portes.

Quelques jours après, les habitans de Lille et de Douay nous reçurent aussi à bras ouverts. Les Volontaires de l'Ecole de Droit entrèrent presque en même temps dans d'autres places-fortes, et notamment à Bouchain et à Condé.

Je n'entreprendrai pas de dépeindre les transports de joie qui éclatoient partout sur notre passage, dans les villes et dans les

campagnes ; les saluts du drapeau blanc produisoient un effet magique : c'étoit une sorte de délire. Toutes les maisons, jusqu'aux simples chaumières, étoient pavoisées, et quelquefois des berceaux de feuillage et de fleurs étoient suspendus sur nos têtes par les habitans. Tout un faubourg de Lille en étoit couvert. A la vue de cet enthousiasme inexprimable, nous étions consolés du regret de n'avoir point escorté le Roi dans la capitale.

A l'exception des hommes tués à Arras, et du colonel de Gordon, indignement assassiné sous les remparts de Condé, au moment où il se présentoit en qualité de parlementaire envoyé par le comte d'Olonne, aucun autre royaliste ne fut victime de ces faciles expéditions.

Deux jours après notre arrivée à Lille, sous les ordres du lieutenant-général comte de Bourmont, les douaniers et les fédérés

firent une tentative nocturne et désespérée pour surprendre nos factionnaires, enclouer nos canons, et nous empêcher de faire évacuer la citadelle. Mais le complot fut découvert par le zèle des habitans, et notamment de ceux qu'on appelle *rivageois*. En un moment, toute la ville fut illuminée de son propre mouvement, afin de nous donner le moyen de poursuivre plus facilement les rebelles. On ne comptoit, dans toute cette grande cité, que sept maisons dévouées à Buonaparte. Le peuple s'emparoit lui-même des fuyards, et nous les amenoit sur la place où nous passâmes la nuit sous les armes. Le lendemain tout étoit tranquille, et jamais ville de France n'a mieux mérité que cette cité fidèle d'entendre Mgr. le duc de Berry se déclarer l'ami de ses habitans *à la vie et à la mort*.

*

CHAPITRE XIII.

Suite du précédent.

TOUTES les places du nord arborèrent successivement, et presque sans coup férir, le pavillon blanc.

Quelques-unes reçurent en garnison des troupes fidèles; dans d'autres, la Garde Nationale valoit mieux que toutes les garnisons du monde. Celles qui eurent le malheur d'être occupées par les armes de l'étranger, doivent en accuser Buonaparte, et rendre grâces à la royale sagesse qui sut abréger les jours de servitude.

Le premier bataillon du régiment de la Couronne retourna à Cambrai avec les Volontaires de l'Ecole de Droit; le second bataillon fut envoyé à Bouchain; et les autres corps de royalistes reçurent ainsi diverses destinations.

Les villes du Nord remarquoient avec plaisir l'esprit national qui distinguoit les Volontaires. Ils vouloient bien reconnoître des alliés dans les troupes étrangères; mais ils n'y voyoient plus que des ennemis quand elles menaçoient de s'introduire dans nos places fortes, sans l'ordre de Louis XVIII. Ainsi, par exemple, un jour que les Elèves en Droit faisoient leur pénible service de soldats avec la plus grande rigueur, aux portes de Cambrai, une division d'Anglais et de Belges se présenta inopinément avec trente pièces de canon devant la porte du Nord. Un jeune officier, nommé Mazas, commandoit le poste fort de vingt hommes. Le factionnaire avancé n'eut que le temps de se replier; les Volontaires sont aussitôt sous les armes; ils se placent précipitamment à l'entrée de la porte, et lèvent le pont-levis au moment où les étrangers alloient pénétrer dans la place. Le général anglais

demande qu'on lui livre le passage. L'officier des Volontaires répond du haut du bastion qu'il n'a pas d'ordre pour le laisser entrer; que d'ailleurs, d'après les réglemens militaires, un convoi d'artillerie et de poudres ne traverse pas les villes de guerre, et qu'il falloit suivre les glacis. Le colonel Wittgenstein, commandant de la place, et le colonel d'Epinay-Saint-Luc, commandant de la citadelle, surent gré aux Volontaires de leur fermeté, et le colonel Druault en reçut des félicitations.

Tels furent les services du bataillon de l'Ecole de Droit de Paris, pendant plus d'un mois depuis la rentrée en France, au moment où leur retour dans le sein de leurs familles étoit si ardemment désiré, au moment aussi où tant de royalistes équivoques sollicitoient des grâces et assiégeoient les antichambres des Ministres.

CHAPITRE XIV.

Courage des Dames françaises.

Que ne puis-je raconter toutes les preuves d'amour et de dévouement que les bons Français ont données aux Bourbons à cette grande époque ! On trouveroit des traits héroïques jusque dans un sexe timide. Mais je veux du moins avoir la satisfaction d'en citer un exemple :

Au moment où les grands débris de l'armée de Buonaparte se retiroient derrière la Loire, une foule de déserteurs regagnoient leurs foyers par petites bandes, et se logeoient dans les villages par le droit de l'épée, chez qui bon leur sembloit. Trois lanciers bien montés et bien armés arrivent ainsi au château de Balleroy, à quelques lieues de la ville de Caen. Madame la Mar-

quise de Balleroy, malgré l'absence de son mari, venoit déjà d'avoir le courage de planter le drapeau blanc sur son château, tandis que le drapeau révolutionnaire flottoit encore sur le clocher du village. Elle aperçoit les trois cavaliers entrant dans la cour, et se prépare à les bien recevoir, les prenant pour des royalistes, précurseurs du Duc d'Aumont qui étoit attendu dans toute la contrée. Mais comme elle ne voit sur eux aucun signe de fidélité, elle s'empresse de donner aux gens de sa maison l'ordre de fermer les grilles de la cour; puis élevant la voix du haut du perron, elle dit aux lanciers : « Avant d'approcher davantage, sa- « luez mon drapeau »! A l'étonnement et à l'hésitation qu'ils manifestent, la valeureuse Marquise donne un nouveau signal à ses domestiques, et menaçant elle-même les trois cavaliers, elle les fait honteusement désarmer, et envoie leurs chevaux et leur

bagage au duc d'Aumont. Mais elle posséde aujourd'hui les trois lances toujours ornées de leurs drapeaux ; et le Roi, instruit de ce curieux fait d'armes, a permis à la famille de Balleroy, par lettres patentes, enregistrées à la Cour de Caen, d'ajouter à ses armoiries *trois lances banderolées.*

Qui pourroit rester tout-à-fait ennemi du blason, en découvrant dans ses emblèmes tant de courage et tant de grâces?

On pourroit faire un volume de toutes les actions d'éclat qui ont ainsi honoré l'énergie des dames françaises ; elles ont puissamment contribué à la restauration. Un grand nombre d'entre elles se sont dévouées pour faire passer les royalistes en Belgique. Ainsi, tandis que la tête de son mari étoit mise à prix, la courageuse maîtresse du château de Plainville leur donnoit encore une hospitalité périlleuse. De Paris jusqu'à la frontière, il y avoit un itinéraire tracé par la fidélité.

CHAPITRE XV.

Retour du bataillon de l'Ecole de Droit à Paris.

Enfin, les Volontaires reçurent l'ordre de revenir dans la capitale; et ils y arrivèrent le 30 juillet.

Tous les Elèves en Droit de la Faculté de Paris, qui étoient restés en France, vinrent à la rencontre de leurs camarades jusqu'à la Villette, avec un grand nombre d'autres Volontaires, et plusieurs détachemens de Gardes nationaux. Il y avoit plus de deux mille jeunes gens dans ce cortége d'honneur, marchant avec ordre, au milieu d'une immense population avide comme eux de revoir les fidèles qui avoient eu le bonheur de suivre le Roi à Gand, et de sauver leur drapeau.

Aussitôt que le bataillon sacré fut arrivé, les Volontaires de Paris et les Volontaires

émigrés se précipitèrent dans les bras les uns des autres, comme des frères qui se retrouvent enfin après une longue et aventureuse absence. Les cris d'allégresse, les félicitations, et tous ces fraternels épanchemens sont impossibles à décrire. La foule attendrie en versoit des larmes de joie. Après ce premier moment d'émotion, les Volontaires reprirent leurs rangs, et alors, un de ceux qui étoient restés en France s'avança devant le drapeau, et prononça un discours, ou plutôt un éloge de leurs frères d'armes. Le colonel Druault y répondit par ces mots : « Messieurs, nous avons fait notre devoir; « les circonstances nous ont séparés; nous « voilà réunis : c'est pour toujours! »

Un banquet fut aussitôt donné, et un nouvel enthousiasme éclata au milieu des toasts portés au Roi et à son auguste famille.

De là les Elèves se transportèrent à l'Ecole

de Droit, recueillant sur leur passage les applaudissemens unanimes des fidèles Parisiens; et ils allèrent suspendre aux voûtes de la grand'salle des exercices, le drapeau qu'on y voit encore, avec cette inscription :

CE DRAPEAU,
DONNÉ PAR LES DAMES OTAGES DE LOUIS XVI
AUX VOLONTAIRES ROYAUX DE L'ECOLE DE DROIT,
A SUIVI LE ROI EN BELGIQUE,
AU MOIS DE MARS 1815;
A ÉTÉ RAPPORTÉ PAR LES VOLONTAIRES,
LE 30 JUILLET SUIVANT.

De tous les Volontaires du bataillon de l'Ecole de Droit, quelques-uns seulement ont embrassé la profession des armes, pour laquelle ils avoient une secrète vocation que les circonstances ont développée. Tous les autres sont rentrés dans la carrière civile. Mais ils sont toujours soldats, et ils ont tou-

jours besoin de courage, ceux qui se trouvent aujourd'hui placés soit sur les fleurs-de-lis, soit parmi les athlètes du Barreau. Ils n'ont fait que changer d'armure. Et là ils ont à combattre, non-seulement des ennemis du Roi, mais encore ceux qui, sous le titre de *royalistes*, voudroient en éluder les devoirs. Comment donc un homme, dont le nom a fait naguère un si grand éclat dans les tribunaux, a-t-il pu s'étonner de ce qu'une bouche que lui-même il trouvoit pure, eût osé l'attaquer au milieu de ses dignités? Ah! qu'il vaut bien mieux écouter ces paroles du chef vénérable d'un ordre aussi ancien que la magistrature : « Remonté sur le tribunal d'où « il rend la justice, le magistrat ne connoît « plus d'ami.... Une fois replacé en face de « son juge, l'avocat n'a plus de déférence « que pour la vérité. Son client, sa cause, « parce qu'il la croit juste, voilà ce qui le « possède tout entier. Il ne fait de sacrifice

« à aucune considération, pas plus à l'ami-
« tié elle-même qu'à la crainte (1). »

Presque tous nos chefs sont restés au service. Le colonel Druault fut nommé colonel du deuxième régiment d'infanterie de la Garde Royale, et il plaça dans ses cadres une partie des Volontaires qui vouloient aussi continuer de servir. Le capitaine Bertaud du Coin y entra avec son grade. Mais tous les Volontaires ont regretté de ne pas y voir le capitaine Bertrandet.

Le colonel Pallu du Parc fut nommé baron, et le colonel Druault reçut de la munificence royale le même titre et celui de gentilhomme de la chambre.

(1) Discours de Me Billecocq, bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Paris, prononcé le 12 novembre 1822.

CHAPITRE XVI.

Récompense promise aux Volontaires de l'Ecole de Droit.

UNE ordonnance royale rendue à Gand le 17 mai 1815 (1), décernoit une médaille

« (1) LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE, etc.

« Au milieu des événemens malheureux qui nous « retiennent éloignés de notre royaume, notre cœur « a vivement apprécié les marques de dévouement « que plusieurs de nos sujets nous ont données ; et « les plus justes motifs nous sollicitent de perpétuer « le souvenir d'une aussi touchante fidélité, par une « institution qui sera à la fois une récompense pour « les Français qui n'ont écouté que leur devoir, et un « encouragement pour ceux dont les circonstances « n'ont pas encore secondé le zèle.

« A ces causes,

« Sur le rapport de notre Ministre, secrétaire « d'Etat au département de la guerre,

à tous les Français qui avoient donné des preuves de dévouement à la dynastie des Bourbons pendant les cent jours.

« Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

« Art. Ier. — Les Français qui se sont ralliés « autour de notre personne recevront une médaille « d'argent de vingt-quatre millimètres de grandeur, « qui portera d'un côté notre effigie ; et, de l'autre, « le mot *fidélité*, au milieu d'une couronne formée « de deux branches de laurier et de chêne. Cette « médaille sera suspendue au côté gauche de l'habit, « par un ruban de quarante millimètres de largeur, « blanc et bleu, et à raies égales.

« Art. 2. — Les Français qui contribueront par « des services signalés à renverser le gouvernement « de l'usurpateur, ceux dont le dévouement aura été « éprouvé par des actes de sa tyrannie auront le droit « de demander la médaille de la fidélité. Ils adresse- « ront leurs demandes au Ministre secrétaire d'Etat « ayant le département auquel ils ressortissent.

« Art. 3. — Toutes les demandes pour obtenir la « médaille de la fidélité seront examinées dans un

Cette ordonnance n'a point été exécutée: n'en soyons pas étonnés; car la France, pour avoir été surprise par la trahison et comprimée par les baïonnettes, n'en étoit pas moins presque tout entière aussi fidèle que nous; et il auroit fallu prodiguer la médaille de 1815 avec autant de profusion que la fleur-de-lis de 1814.

« Conseil qui sera composé de deux Princes de « notre maison, de deux pairs du royaume, de deux « officiers-généraux de nos armées, et de quatre per- « sonnes choisies par nous dans l'ordre civil. Le « Conseil sera présidé par notre frère bien-aimé « MONSIEUR.

« Art. 4. — Les brevets qui seront délivrés avec « la médaille feront mention des motifs pour les- « quels elle aura été accordée; ces brevets seront « signés par nous et contre-signés par notre mi- « nistre, etc.

« Donné à Gand, le 17 mai de l'an de grâce 1815; « de notre règne le 20e. »

Signé, LOUIS.

Aussi, par une bien juste prédiction, un jeune officier que j'ai déjà nommé dans ce récit, prophétisa, au milieu d'une réunion de ses frères d'armes, le jour même de l'apparition de l'ordonnance dans le journal universel de Gand, qu'elle ne recevroit jamais aucune exécution.

Et ne suffit-il pas aux soldats fidèles, et en particulier aux Volontaires, d'avoir leur place dans le souvenir d'un Roi qui a pu être entouré de conseillers perfides, mais qui, au fond de son cœur, *n'a jamais promis en vain*?

Malheur à ceux qui n'ont fait leur devoir que par calcul! mais j'oserois affirmer qu'il n'en est pas un seul de ce nombre parmi les jeunes Elèves de l'Ecole de Droit.

Il est beau de voir presque tous les Volontaires sans aucune autre récompense jusqu'à ce jour que la satisfaction d'avoir bien fait, et sans autre décoration que ce drapeau qui

éternise la mémoire de leur fidélité ! Trop heureux d'avoir fourni une page consolante à l'histoire des cent jours !

CHAPITRE XVII.

Six années d'affliction pour les Volontaires royaux.

S'IL a été permis de vouer au silence et à l'oubli les services de tous les Volontaires royaux, c'est-à-dire de ceux qui ont versé leur sang dans la Vendée et dans les provinces du midi, aussi bien que de ceux qui ont offert de le verser à Vincennes, à Béthune et sur la route de Waterloo, étoit-il permis encore de les abreuver d'humiliations, de dégoûts et d'outrages ? Etoit-il permis de faire du titre de Volontaire royal un brevet d'indignité ? Etoit-il permis de réduire ceux dont l'existence dépendoit de leurs emplois

à cacher leur fidélité avec plus de soin que les ennemis du Roi ne cachent leurs criminelles pensées? Mais la plupart ont eu le courage de rester aussi royalistes en face de leurs ennemis qu'au fond de leur âme, et ils ont mieux aimé perdre les faveurs de la fortune que de rien perdre de leur conscience. Ainsi notre digne colonel Pallu Duparc a perdu son commandement de la Rochelle; ainsi M. le marquis de Foresta, l'un de nos lieutenans, a été destitué de la Sous-Préfecture d'Aix; ainsi le colonel, marquis de l'Etang, et une foule de serviteurs du Roi, sont morts dans l'exclusion de toutes les places, et presque dans l'indigence. La persécution s'étendoit même jusque sur les productions des arts quand elles venoient d'un Volontaire royal. Je pourrois ici multiplier à l'infini les citations, mais cette notion historique n'est que trop bien avérée.

Telle a été l'injustice d'un ministre créa-

teur du trop fameux système vulgairement connu sous le nom de *Système de Bascule*. Le chef de ce ministère, dont les autres membres étoient ou les dupes ou les esclaves, sacrifioit tous les sentimens et tous les devoirs à son ambition mal entendue. Mais il s'est surpassé quand il a posé en principe que les Volontaires royaux et tous les soldats fidèles étoient dignes de châtiment pour avoir quitté l'armée rebelle après le retour de Buonaparte, et quand il leur a libéralement offert en conséquence pleine et entière amnistie.

Voilà un fait bien incroyable, mais qui n'en est pas moins vrai malheureusement.

Il y avoit donc, pour le ministre despote de ses collègues, des moyens d'en imposer à la fidélité des bons, en même temps qu'il obtenoit la complicité des mauvais! D'abord le projet d'amnistie est présenté avec un air de commisération pour les royalistes mis en

jugement, comme déserteurs, par Buonaparte. Ce projet est d'ailleurs enveloppé dans des termes tellement vagues, que la bonne foi devoit s'y méprendre; le principal article portoit : « Amnistie pleine, entière « et absolue est accordée à tout individu « poursuivi et condamné comme fauteur « ou complice de la désertion qui a eu « lieu antérieurement au premier octobre « 1815 (1). »

C'est le duc de Feltre qui est choisi à dessein par le ministre tout-puissant, pour contresigner l'ordonnance; et, soit que la loyauté du dévoué serviteur du Roi n'ait pas vu le piége caché sous les paroles ambiguës du projet; soit qu'il n'ait obtenu qu'à ce prix la délivrance de tous les royalistes qui gémissoient sous le coup d'une condamnation ou d'une poursuite inique, il pré-

(1) *Bulletin des Lois*, an 1816, n° 632.

senta lui-même le projet à la sanction royale comme une œuvre de justice, le 3 mai 1816. Notre ennemi l'avoit bien prévu! La main du duc de Feltre étoit un passeport auprès du monarque; et au milieu des nombreux et pénibles travaux de la royauté, la religion de Louis XVIII fut surprise comme l'avoit été celle du fidèle ministre.

Mais ensuite, par une nouvelle ordonnance contre-signée de Mgr. le Chancelier, le Roi condamna lui-même celle de l'amnistie, en prescrivant une mesure aussi contraire à la doctrine du Gouvernement de fait, que la première lui étoit favorable : « Toutes pour- « suites judiciaires (porte l'ordonnance du « 13 novembre 1816), faites pendant les « trois mois de l'usurpation, pour raison de « désertion, contre des militaires qui ont « quitté leurs corps pour embrasser notre « cause et se réunir à notre drapeau, ainsi « que les condamnations qui en ont pu être

« la suite, sont réputées nulles et non ave-
« nues (1). »

On reconnoît ici la royale intention qui, dans l'ordonnance de licenciement du 23 mars, avoit consigné cet article : « Tout Français que l'on voudroit contrain-
« dre à s'enrôler sous les drapeaux de *Na-*
« *poléon Buonaparte* est autorisé à s'y sous-
« traire même à main armée (2). »

Malgré les vœux du Roi, la persécution dirigée contre ses plus fidèles sujets dura jusqu'au moment où un martyre expiatoire et une naissance miraculeuse, préparèrent enfin des jours meilleurs pour toute la France.

(1) *Bulletin des Lois,* an 1817, n° 1531.
(2) *Ibid,* an 1815, n° 53, (7e série.)

CHAPITRE XVIII.

Consolation des Volontaires.

DANS le temps où des ministres infidèles versoient le venin de la calomnie sur tous les royalistes, nous étions consolés par la pensée que notre bon Roi ne connoissoit point les injustices dont ses enfans étoient victimes, et qu'il les portoit toujours dans son cœur paternel, même lorsque sa sollicitude pour tous ses sujets lui faisoit craindre *les écarts d'un zèle trop ardent* (1); car comment ne pas aimer soi-même ceux dont on se plaint d'être trop aimé?

Une autre consolation nous venoit de la part des princes français, augustes interprètes des sentimens du Roi et de la famille royale.

(1) Discours du Roi. (Séance royale du 4 novembre 1816.)

On en voit une preuve durable dans cette seconde inscription placée au-dessous du drapeau de l'Ecole de Droit de Paris :

LE 25 AVRIL 1816,
S. A. R. MONSIEUR, FRÈRE DU ROI,
A VISITÉ L'ÉCOLE DE DROIT,
ET FÉLICITÉ LES PROFESSEURS ET LES ÉLÈVES
DE LA CONDUITE QU'ILS ONT TENUE
EN MARS 1815.

Voici les intéressans détails que le *Moniteur* du 27 avril donne sur cette visite mémorable :

« Dès les dix heures du matin, un fort détachement de la douzième légion de la Garde Nationale s'étoit réuni devant la porte de l'Ecole de Droit.

« Ceux de ces élèves qui avoient des uniformes se sont réunis en armes, dans l'intérieur, à plusieurs de leurs camarades, Vo-

lontaires Royaux, qui sont maintenant officiers dans la Garde Royale; ils formoient un peloton destiné à servir de garde d'honneur à son Altesse Royale MONSIEUR.

« Sur les midi et demi, le Prince est arrivé accompagné du Maréchal duc de Reggio, et suivi d'une partie de son état-major, il a été reçu à la porte extérieure, par la Faculté en grand costume, et mené de suite dans la grand'salle des cours, qui, quoique très-vaste, ne pouvoit contenir en ce moment le nombre prodigieux d'étudians qui s'y étoient rassemblés.

« A l'arrivée du Prince, des cris unanimes de *vive le Roi! vive Monsieur!* se sont fait entendre de toutes parts, et se sont prolongés pendant un temps considérable. Enfin, le silence ayant été obtenu avec beaucoup de peine, et MONSIEUR se trouvant placé au milieu de tous les étudians qui le pressoient de toutes parts, et précisément en face du dra-

peau des Volontaires Royaux qui ont suivi le Roi en Belgique, lequel est suspendu à la voûte de la salle, M. Delvincourt, doyen de la Faculté, a adressé au Prince le discours suivant :

« MONSEIGNEUR,

« L'Ecole de Droit de Paris reçoit en ce « moment la plus flatteuse récompense du zèle « qu'elle a montré à une époque dont tout, « dans cet instant heureux, nous interdit de « rappeler le souvenir! Déjà, à plusieurs re- « prises, Sa Majesté a bien voulu témoigner « publiquement la satisfaction que lui avoit « fait éprouver la conduite de nos Elèves. « Déjà l'Ecole a ressenti les précieux effets de « sa bienveillance, par l'ordre qu'elle a reçu « de suspendre à la voûte de cette salle le « drapeau des Volontaires Royaux. Sa Ma- « jesté a voulu que la vue de ce drapeau, le « seul qui l'ait suivi dans sa retraite, rappe-

« lât perpétuellement à la nombreuse jeu-
« nesse qui fréquente nos cours, les senti-
« mens qui doivent animer tout Français
« pour le légitime Souverain. Votre Altesse
« Royale vient mettre aujourd'hui le comble
« à notre bonheur, en daignant visiter notre
« établissement modeste, dans lequel elle
« ne rencontrera rien qui puisse piquer la
« curiosité, mais où elle est sûre de trouver
« des cœurs qui rivalisent pour l'adorer:
« d'un côté des maîtres qui, en inculquant
« perpétuellement à leurs Elèves les principes
« de la religion, et par conséquent ceux de la
« morale et de la justice, leur enseignent,
« par cela même, les devoirs qu'ils ont à
« remplir envers le Roi; et de l'autre, des
« Elèves qui, jeunes et Français, saisissent,
« avec la vivacité naturelle à leur âge, tou-
« tes les occasions de manifester les sentimens
« d'amour dont ils sont animés pour les Prin-
« ces de votre auguste maison. *Vive le Roi!* »

« Ce discours a été suivi de nouvelles acclamations qu'on a eu beaucoup de peine à interrompre, malgré les signes du Prince, annonçant qu'il avoit l'intention de parler.

« Son Altesse Royale a dit en substance : « Qu'en venant à l'Ecole de Droit, il croyoit « remplir un devoir dont il désiroit s'ac« quitter depuis long-temps, celui de la re« connoissance pour le zèle et le dévoue« ment que les Elèves de cette Ecole avoient « montré lors des derniers événemens, dont « il ne falloit effectivement se rappeler le « souvenir que pour se rappeler en même « temps les témoignages d'amour et d'atta« chement que le Roi et sa famille avoient « reçus à cette époque. Il a invité les étu« dians à continuer de manifester le même « esprit, et il a terminé en leur recomman« dant de faire toujours de la religion le « principal fondement de leurs études, leur « assurant que c'étoit l'unique moyen de

« faire leur bonheur, et d'assurer celui du « Roi, inséparable de celui de son peuple. »

Mgr le duc de Berry partageoit bien les sentimens de son auguste père.

Dès le premier moment où les Volontaires royaux commençoient à être persécutés, S. A. R. portant sa prévoyance dans un avenir aujourd'hui réalisé, a voulu nous laisser un monument de notre honorable exil, et comme une sorte de testament en faveur de la fidélité : elle a fait délivrer à tous les officiers et soldats de son armée, une attestation signée de sa main, et que chacun de nous conserve comme un titre de noblesse (1).

Il a quitté la terre ce testateur immortel,

(1) En voici les termes :

« Nous Charles-Ferdinand, duc de Berry, etc., com-« mandant en chef de l'armée royale en Belgique, etc.,

« Certifions que M..... a suivi le Roi en Belgique, « qu'il a fait partie du corps d'armée sous notre com-« mandement, et qu'il y a donné des preuves de sa « fidélité, de son zèle et de son dévouement pour le « service de Sa Majesté.

« En foi de quoi nous lui avons fait expédier le

et, du haut de sa gloire, il veille encore sur nous avec l'ange dont la redoutable égide a couvert le royal enfant, à l'instant même du miracle de sa naissance.

Oui! le ciel a fait sortir notre salut du sein même de nos douleurs. Le sang de l'auguste général des Volontaires a fléchi la colère divine; et l'abîme des révolutions, à jamais fermé, ne jette plus aujourd'hui qu'un foible reste de vapeurs expirantes.

Que tous les Français prennent la devise des Élèves de l'Ecole de Droit: DIEU, LE ROI ET LA PATRIE! Que, tous, ils se réunissent et s'embrassent auprès de la tombe du martyr et du berceau de l'orphelin!

« présent certificat, que nous avons revêtu de notre
« signature, et auquel nous avons fait apposer le
« sceau de nos armes.

« Fait au château des Tuileries, etc.

Signé CHARLES-FERDINAND.

FIN.

TABLE.

LIVRE DEUXIÈME.

TROIS MOIS DE SÉJOUR EN BELGIQUE.